

Avant-propos

Si ce mémoire a été le fruit d'une réflexion et d'une expérience empirique personnelles, il n'aurait pas été possible sans la participation de toute une série de personnes. Je souhaite donc dire un grand « Merci » à ceux qui ont, de près ou de loin, participé à la bonne réalisation de ce projet.

Tout d'abord, je souhaite adresser un remerciement particulier à ma promotrice Laura Merla pour ses encouragements, son enthousiasme sans faille et son aide lors de l'élaboration de ce mémoire. Je la remercie pour son soutien dans l'écriture de ce dernier.

Ensuite, je remercie la zone de police de Bruxelles Nord-Ouest, et plus précisément Monsieur Frédéric Dauphin - chef de corps de la zone - et Mariem Ermilate - ma maîtresse de stage et cheffe de cabinet de la zone -, pour leur accueil chaleureux. Je suis extrêmement reconnaissante envers ma maîtresse de stage qui s'est littéralement dévouée pour que mon stage et mes entretiens se déroulent au mieux. Je tiens aussi à exprimer ma profonde gratitude à toutes les policières ayant participé à mon enquête.

Je remercie également l'Université Saint-Louis de Bruxelles, l'École des Sciences du Travail de l'Université catholique de Louvain et tous les professeurs que j'ai pu rencontrer lors de mon parcours universitaire. En fournissant des enseignements de qualité et en transmettant leur passion, ils m'ont sans nul doute apporté, d'une part, cette envie de fournir un travail consciencieux et, d'autre part, les connaissances nécessaires à l'élaboration de ce dernier.

Enfin, je remercie ma famille. Tout d'abord, je remercie mes parents, Éric et Françoise, pour m'avoir permis d'entreprendre ces études qui me tenaient à cœur. Je remercie aussi mes frères et sœurs David et Sarah, ainsi que mon compagnon François. Ils ont été pour moi de véritables piliers tout au long de mes études. Je les remercie donc pour leur soutien constant, leur présence lors des moments de doute et pour leur contribution à la réflexion présente dans ce mémoire.

Table des matières

Introduction	1
Chapitre 1 : Etat de l'art	3
1. Approcher le genre	4
1.1. ... en le distinguant du sexe : un combat contre l'essentialisme	4
<i>Le genre n'existe pas.</i>	4
<i>Le genre n'est pas le sexe.</i>	5
<i>Le genre précède le sexe.</i>	5
1.2. ... par sa dynamique : le genre comme construction dans les interactions	6
1.2.1. « Faire le genre »	6
1.2.2. « Défaire le genre »	7
<i>Subvertir le genre</i>	8
<i>Effacer le genre</i>	8
2. Travailler le genre	9
2.1. ... dans la construction identitaire	9
2.1.1. L'identité, un processus complexe	9
2.1.2. Le genre comme constituant de l'identité	11
<i>Le rôle des interactions</i>	11
<i>Entre imposition et singularisation</i>	12
<i>Une identité défensive de sexe</i>	13
2.1.3. L'identité professionnelle, entre identification et identisation	13
2.2. ... dans les organisations	14
<i>Séparation et domination au travail</i>	15
<i>Ces organisations qui font le genre</i>	16
3. Transgresser le genre	17
3.1. ... en intégrant une sphère masculine	17
3.2. ... et ses conséquences identitaires	18
3.3. ... et ses stratégies	19
3.4. ... n'est pas nécessairement le dépasser	20
Chapitre 2 : Contextualisation	23
1. Etre policier : un monde à part	24
1.1. Quand « devenir policier » signifie se conformer	24
1.2. Quand « devenir policier » signifie réinventer les valeurs de l'institution	26
2. Etre policier en Belgique	28
2.1. Structure actuelle de la police belge	28
2.2. La féminisation progressive du métier de policier	30
Chapitre 3 : Méthodologie	33
1. L'induction : le fil conducteur de cette recherche	34
2. Dispositif général de recherche	35
<i>Enquêter où ?</i>	35
<i>Enquêter sur qui ?</i>	38
<i>Enquêter quand ?</i>	40
3. Observer, participer, interroger : des méthodes d'enquête complémentaires	41
<i>Observer... participer... puis se distancier</i>	41
<i>Les entretiens compréhensifs et cliniques comme sources de connaissance</i>	44
4. La recherche, une expérience personnelle et ses questions éthiques	48
Chapitre 4 : Problématisation	51
1. L'émergence d'une problématique : entrer dans la police, un bouleversement identitaire ...	51
2. Une identité multidimensionnelle	53
2.1. La place d'autrui dans la construction identitaire des policières	53
2.2. La dimension subjective de la construction identitaire des policières	56
2.3. La dimension idéalisée de l'identité des policières	57
3. Entre rôle attribué, rôle idéal, rôle joué et rôle vécu : deux hypothèses de recherche	59
Chapitre 5 : Analyse	61

1.	Le choix d'une carrière atypique	61
2.	La policière idéale est un policier	65
3.	Une liberté limitée du rôle joué : le travail quotidien de l'intégration	69
3.1.	Une règle d'or : Ne pas performer le genre féminin	70
3.2.	Être une femme parmi les hommes : un défi à relever	75
3.2.1.	Faire l'homme : relever le défi d'un travail identitaire	75
3.2.2.	Entre resexualisation et protection	78
3.3.	Les policières face à la société.....	81
3.3.1.	Quand la population s'en mêle : se confronter à autrui comme déviante.....	81
3.3.2.	L'uniforme : un laissez-passer pour la transgression des normes ?	83
3.4.	La bulle familiale : une zone de relâchement ?	85
Conclusion.....		91
1.	Rétrospective de l'enquête.....	91
2.	Résultats des hypothèses de recherche.....	93
3.	Perspectives futures de recherche	96
Bibliographie		99

Introduction

Alors que les valeurs régnant dans notre démocratie tendent vers un égal accès de chacun aux institutions, force est de constater que tel n'est pas encore le cas (Mosconi N., Vouillot F., 2013, p. 77). La police en est un bel exemple. Malgré les nombreux dispositifs mis en place pour favoriser l'entrée des femmes dans les services policiers belges, elles y sont toujours sous-représentées. Les femmes y étant presque six fois moins nombreuses que les hommes, une première intuition tend vers l'affirmation selon laquelle travailler dans les services policiers en Belgique reviendrait à effectuer un métier dit « masculin ». Cependant, il est important d'aller plus loin que des simples chiffres et de s'intéresser aux rapports sociaux prenant place dans ce milieu professionnel qui pourraient être potentiellement révélateurs de la prégnance d'une norme de genre masculine au sein de la police belge. Si tel était le cas, nous pourrions alors rendre compte de l'existence d'un hiatus entre un ethos professionnel valorisant les qualités « masculines » et un ethos de genre féminin détenu par ces pionnières investissant le métier de policier. En effet, de nombreux auteurs soulignent l'importance de la valeur expressive du travail, c'est-à-dire sa fonction d'intégration dans un tissu social comportant un ensemble de règles et de manières idéales de se comporter. L'ensemble des normes composant l'ethos professionnel peuvent alors entrer en contradiction avec les normes de genre que le travailleur a intégrées à travers la socialisation.

Quoi qu'il en soit, toute féminisation bouleverse les interactions dans l'organisation. Ce mémoire, comme aboutissement de mon parcours académique ayant comme fil conducteur la compréhension des faits sociaux, aura comme objet l'étude de cet univers professionnel et des relations interpersonnelles s'y produisant. Plus précisément, j'étudierai comment l'appréhension qu'ont les femmes policières de leur genre est modifiée, renégociée suite à leur intégration dans le corps policier. Le bouleversement induit par l'arrivée de femmes dans une profession dite « masculine » n'est pas universel et, pour en cerner tous les contours, il est nécessaire de prendre en compte des spécificités du métier auquel nous nous intéressons. Tel sera l'objectif de ce mémoire. Toutefois, ce dernier se centrera uniquement sur l'identité de genre des femmes et non celle des hommes au sein de la police.

La particularité du travail que je vais vous présenter tient au fait que ma problématisation et mes analyses ne dépendent pas tant des théories existantes comme lors d'une recherche hypothético-déductive classique mais sont plutôt issues de l'expérience de

terrain que j'ai vécue et des discours que j'ai récoltés lors d'un stage de trois mois dans une zone de police bruxelloise. Cette forme de méthodologie tend alors à l'utilisation de la première personne durant tout ce mémoire afin de distinguer plus aisément ce qui relève des théories scientifiques de ce qui est le résultat de mon raisonnement sur base d'un matériau plus empirique.

Je vais maintenant vous présenter la structure de ce travail avant de commencer à exposer ma recherche. Les deux premiers chapitres seront davantage théoriques car ils présentent les sources scientifiques consultées tout au long de mon enquête et qui ont été confrontées aux découvertes du terrain. Lors du premier de ces chapitres, je rassemblerai les théories permettant d'appréhender ce qu'est le genre, les conséquences du non-respect de celui-ci et sa place dans la construction identitaire des individus. Le second chapitre se concentrera davantage sur l'environnement social que j'ai étudié : la police. J'y montrerai comment les scientifiques appréhendent les modalités de la socialisation professionnelle dans ce métier. Toutefois, une majorité des chercheurs dont j'ai lu les articles ont analysé la police *française*. Afin de contrecarrer ce biais, j'effectuerai, dans une seconde partie, un rappel du cas particulier de la police en Belgique, en relatant son histoire et l'entrée des femmes dans cette dernière. Je passerai ensuite au troisième chapitre. Dans celui-ci, il s'agira d'exposer toutes les facettes de ma méthodologie, en soulignant notamment ses forces et ses faiblesses. Après avoir précisé le lieu, les sujets et la temporalité de ma recherche, j'expliquerai les méthodes mobilisées afin de récolter des données sur le terrain. Les chapitres suivants seront consacrés à l'analyse des discours tenus par les policières. Le quatrième chapitre sera l'occasion, grâce à divers constats faits sur le terrain, de reformuler ma question de recherche qui fut initialement « *Dans quelle mesure la présence des femmes au sein de la police amène-t-elle une renégociation des identités de genre dans ce métier ?* ». Cette reformulation sera suivie de l'élaboration d'une théorie sur la conscience du Moi des policières, ce qui amènera à exprimer deux hypothèses de recherche. Enfin, j'analyserai, dans le dernier chapitre, les nombreux discours tenus par les femmes interrogées et je soulèverai les éléments permettant d'infirmer ou de confirmer mes hypothèses. Ma conclusion exposera concrètement les résultats de ma recherche et les études pouvant être menées pour répondre aux questions que cette enquête a soulevées.

Chapitre 1 : Etat de l'art

Me situant dans une approche inductive, j'assume donc une certaine posture méthodologique vis-à-vis du savoir scientifique existant. De fait, cette recherche se base principalement sur des données empiriques dans une volonté de partir de l'expérience des individus et d'ainsi éviter que cette enquête ne soit qu'une exemplification des théories élaborées précédemment (Guillemette F., p. 13). Toutefois, je n'oublie pas que toute recherche scientifique a pour objectif d'enrichir l'état des savoirs et ce, en ajustant les théories antérieures ou encore en élaborant de nouveaux concepts. Un moment de confrontation à la théorie est donc nécessaire. Au fur et à mesure de mon enquête, les données qui ont émergé du terrain m'ont amenée à faire appel à des perspectives théoriques utilisées par des auteurs provenant de plusieurs disciplines. La méthode inductive mobilisée soutient alors l'orientation multidisciplinaire de ce master en Sciences du Travail.

Après cette parenthèse méthodologique qui fera l'objet d'un autre chapitre de ce mémoire (cf. Chapitre 3), passons au développement de ces diverses perspectives théoriques utilisées lors de cette recherche. Dans ce chapitre, j'envisagerai la notion de genre en trois temps. Tout d'abord, j'*approcherai* cette notion en soulignant les débats qu'elle a fait naître ainsi que la manière dont le genre se dévoile et se transforme au quotidien. Poursuivant sur la même idée, la seconde partie de cette revue de la littérature sera dédiée au *processus d'incorporation* du genre dans la construction identitaire d'une part, et dans les organisations d'autre part. Enfin, je me recentrerai sur l'objet central de cette recherche en m'intéressant aux possibilités de *s'écarter des normes de genre*. Ce sera alors l'occasion d'exposer les nombreuses conséquences de l'arrivée des femmes dans des métiers auparavant occupés uniquement par des hommes.

1. Approcher le genre ...

1.1. ... en le distinguant du sexe : un combat contre l'essentialisme

« C'est une fille ! », « C'est un garçon ! ». Ces phrases que l'on prononce à la naissance de tout être humain semblent, de prime abord, anodines. Pourtant, cette catégorisation en fonction du sexe auquel nous appartenons aura un impact sur l'ensemble de notre vie. En effet, nous naissons soit « femme », soit « homme », et cette taxinomie s'effectue principalement sur base de nos caractéristiques anatomiques. Cette dernière s'inscrira, par la suite, sur notre carte d'identité et sera l'élément le plus manifeste de notre identification sociale (Neyrand G., 2014, p. 98).

Le *genre* est cet outil qui permettra d'appréhender l'ensemble des conséquences qu'entraîne notre inscription initiale dans l'une de ces deux catégories de sexe : *homme* ou *femme*. Ces conséquences sont, selon les deux sociologues Anne Revillard et Laure De Verdalle, de trois ordres : matériel, symbolique et normatif (Revillard A., De Verdalle L., 2006, p. 4). Tout d'abord, les hommes n'accèdent pas aux mêmes espaces sociaux, statuts ou encore ressources que les femmes (*Ibidem*). Ensuite, être une femme, c'est être féminine et cela renvoie alors à une série de significations et traits de personnalité bien distincts du fait d'être un homme et donc masculin (*Ibidem*). Enfin, ces différentes attentes en termes de comportements, liées à notre appartenance à une catégorie de sexe, pèsent sur nous notamment en guidant nos conduites. De plus, les normes de genre s'imposant aux hommes sont davantage valorisées socialement que celles qui contraignent les femmes (*Ibid.*, p. 5). Cela amène d'autres chercheurs à considérer le genre comme un outil révélateur d'une « *technique de pouvoir* » (Parini L., 2010, p. 2).

Plusieurs hypothèses existent quant à la relation entre *le sexe* et *le genre*. Ici, j'en distinguerai trois et les replacerai dans l'ordre chronologique de leur apparition.

Le genre n'existe pas.

Jusqu'aux années septante, il n'était pas admis de parler d'une « *construction sociale de la différence sexuelle* » (Omer-Houseaux F., p. 4). Toutes les différences entre les sexes en termes d'accès à certaines professions, d'attentes sociales ou encore de droits était vues comme naturelles. La *nature féminine* servait de justification à l'exclusion des femmes de certaines sphères de la vie sociale (Guillarme B., 2001, p. 49). Principalement, c'est le corps sexué qui fut le « *motif de différenciation entre les sexes* » (Neyrand G., 2014, p. 97). Les

femmes étant faites biologiquement pour enfanter, celles-ci étaient donc assignées au rôle social de mères et de femmes et étaient alors confinées à la sphère domestique. Nous avons affaire à une forme d'*essentialisme*, de *naturalisation* des inégalités entre les hommes et les femmes. Cependant, parler au passé n'est pas de mise car, comme Gérard Neyrand le souligne, ce type de considération reste présent dans la société actuelle et donne d'ailleurs lieu à de nombreux débats notamment autour de la théorie du genre et du mariage homosexuel en France (Neyrand G., 2014, p. 99).

Le genre n'est pas le sexe.

Le début des années septante peut être décrit comme une « *révolution anthropologique* » car d'une part, les femmes ont développé leur présence sur le marché du travail et, d'autre part, celles-ci ont eu accès à la contraception (*Ibidem*). Ces deux faits leur ont alors permis de se distancier du rôle social qui leur était attribué auparavant. Plusieurs mouvements de femmes, notamment les féministes matérialistes, ont identifié à cette époque le double mouvement de différenciation et de hiérarchisation entre les sexes (Molinier L., 2015, p. 40). Celles-ci nomment cela les « *rapports sociaux de sexe* » (*Ibidem*). Les féministes se lancent alors dans une lutte contre l'essentialisme. Une femme ne serait donc pas, selon elles, féminine et inférieure par nature. Plutôt, il faudrait distinguer le *sexe biologique* du *sexe social*. L'apparition de la notion de genre a permis de dépasser ce terme de « *sexe social* » en enlevant son rappel à l'inné biologique (cf. le sexe) (Parini L., 2010, p. 5). Cette terminologie, issue du mot anglais *gender*, a cependant rencontré de nombreuses difficultés pour s'imposer dans le monde francophone (Lowy I., Rouch H., 2003, p. 5). Il est aujourd'hui largement reconnu que les normes de genre, la féminité autant que la masculinité, sont des construits sociaux (Ferrand M., 2002, p. 233). Nous serions amenés à confondre *sexe social* et *sexe biologique* et cette confusion permettrait alors de « *légitimer l'oppression des femmes* » (Lowy I., Rouch H., 2003, p. 6). Le genre est, en effet, selon Goffman, le fait que nous acceptions les différences sociales sur base des différences biologiques entre les sexes (Goffman E., 1977, cité dans Hotier H., 2002).

Le genre précède le sexe.

Par la suite, les théories ont été un pas plus loin contre la naturalisation des différences de sexes en postulant la construction sociale non pas seulement du genre mais également du sexe. De fait, Judith Butler, féministe post-moderne, considère que tout rapport au corps est médiatisé par la culture (Butler J., 2006, pp. 107-108 cité dans Baril A., 2007, p. 65). Ce sont

les « *repères normatifs* » de la société dans laquelle nous vivons qui nous amènent à percevoir notre corps d'une certaine manière (*Ibidem*). Nous n'avons donc pas une perception directe de notre corps et, de ce fait, « *les différences naturelles entre les sexes ont, elles aussi, une histoire* » (Ferrand M., 2002, p. 234). D'autres auteurs se sont également attelés à déconstruire les catégories de sexes en insistant sur le rôle de la société dans l'assignation sexuelle, dès la naissance, de chaque être humain selon une logique binaire (Muehlenhard C. L., Petersen Z. D., 2011, cité dans Rouyer V., *et al.*, 2014, p. 104). L'illusion d'une nature féminine et masculine serait alors maintenue par la correction de tout écart à cette logique, grâce à ce qu'ils nomment des « *opérations chirurgicales correctrices* » (*Ibidem*).

1.2. ... par sa dynamique : le genre comme construction dans les interactions

Maintenant qu'ont été exposées les différentes façons dont les auteurs considèrent le *genre*, pour postuler que celui-ci peut être bouleversé, il est nécessaire de le considérer comme un construit social et non comme quelque chose d'inné et donc d'inaltérable. Je procéderai en deux étapes. La première consistera en un développement de l'expression « *doing gender* » en insistant sur la production quotidienne du genre. La deuxième étape concernera, quant à elle, les projets de subversion et même, pour certains auteurs, d'effacement du genre ainsi que les différentes critiques ayant été formulées à leurs égards.

1.2.1. « Faire le genre »

Être une femme aujourd'hui ne correspond pas à ce qu'était être une femme hier. De même qu'être une femme ici ne correspond pas à ce qu'est être une femme de l'autre côté du monde. Le genre est donc un phénomène conjoncturel (Louveau C., 2004, p. 175). Dans son article, Catherine Louveau, sociologue du sport, prend l'exemple de la gymnastique qui était auparavant une activité d'homme alors qu'aujourd'hui la tendance va à la considérer comme un synonyme de féminité (*Ibid.*, p. 176). Nous appellerons « *normes de genre* » ce qu'un homme¹ ou une femme² doit faire et être dans une société donnée (Molinier P., 2002, p. 566).

Alors, comment ces normes de genre s'imposent-elles aux membres de la société ? Goffman parle d'une « *réflexivité institutionnelle* » (Goffman E., 1977, cité dans West C.,

¹ Nous pourrions alors parler de *masculinité sociale*.

² Dans ce cas, il s'agira plutôt de *féminité sociale* (Molinier P., 2002, p. 566).

Zimmerman D. H., 2009, p. 47). Celle-ci consiste en un ensemble de moments et d'espaces sociaux durant lesquels les individus *mettent en scène* leur différence sexuelle³. En fait, tout contexte social se transforme en un lieu de mobilisation de notre appartenance à la catégorie *hommes* ou à celle des *femmes*. C'est alors, selon Goffman, dans les interactions que les individus construisent, entretiennent le genre et contribuent ainsi à la naturalisation de celui-ci.

Cependant, Erving Goffman n'est pas le seul à avoir repéré que les normes de genre se formaient et déformaient dans la vie de tous les jours. Geneviève Pruvost dira que c'est lorsque les individus rentrent en contact les uns avec les autres que le genre se négocie (Pruvost G., 2008, p. 143). D'autres chercheurs affirmeront que nous *faisons le genre* au quotidien (Jackson S., 2015, p. 75). Autrement dit, « *Le genre n'est jamais fixe, mais continuellement constitué et reconstitué* » (Glenn E. N., 1999, p. 5, cité dans Revillard A., De Verdalle L., 2006, p. 6).

Malgré cette (re)construction quotidienne, Judith Butler souligne une certaine *stabilité* dans le genre qui serait due à son « *itérabilité* » (Butler J., cité dans Baril A., 2007, p. 64). En effet, cette chercheuse, poursuivant une approche constructiviste, soutient que le genre se perpétue car son caractère « *performatif* » a pour conséquence que, lorsque les normes dictant ce qu'il est bon de faire et d'être lorsque l'on est une femme ou un homme⁴ sont énoncées, cela tend à appliquer, reproduire et donc maintenir le genre. Ce dernier ne serait, dès lors, qu'une *imitation* (*Ibid.*, p. 66).

1.2.2. « Défaire le genre »

Étant donné que les normes de genre se maintiennent grâce à leur répétition dans les activités quotidiennes, il peut être postulé que ces individus qui entrent en interaction possèdent une capacité de subversion de ces normes. L'ordre du genre peut donc être *renégocié* à condition de s'écarter de ce qui est vu comme la manière *normale* de faire et d'être (Jackson S., 2015, p. 74). J'ai pu apercevoir, dans la littérature, les nombreuses revendications de changement social vis-à-vis de cet ordre du genre. Je présenterai ici tout d'abord ces auteurs souhaitant le bouleverser de l'intérieur. Ensuite, je discuterai de l'objectif de certains auteurs qui est d'atteindre une société sans genre.

³ Dans son ouvrage « *L'arrangement des sexes* » (1977), Erving Goffman cite notamment comme exemple les toilettes publiques qui deviennent des lieux de différenciation sexuelle.

⁴ Cf. les normes de genre.

Subvertir le genre

Les revendications que j'aborde ici sont celles qui peuvent être décrites, en reprenant le terme de Jean-Pierre Vidal, de « *multitude queer* » qui sont la transgression, dans la pratique, des normes sociales légitimes et dominantes (Vidal J.-P., p. 126). Contre la binarisation du genre, des auteurs comme Judith Butler, souhaitent déconstruire de l'intérieur l'ordre genré. Cette auteure souligne la capacité d'action de chacun tout en rejetant l'idée d'existence d'un sujet non-déterminé et totalement libre (Baril A., p. 72). Cette théoricienne du genre parle alors de « *répétition subversive* » afin d'évoquer la potentialité d'une muabilité dans l'itération (*Ibidem*). Ces « *duplications parodiques* », en tant que pratiques *a-normales*, rendent possible la déconstruction du système de genre et de la norme hétérosexuelle en révélant donc leur caractère construit (*Ibid.*, p. 77). Véronique Rouyer et ses collègues insistent, eux, sur l'importance de l'éducation des jeunes et plus précisément de l'apprentissage de la réflexivité et du recul par rapport aux stéréotypes, comme des outils leur permettant de questionner et ensuite concrètement de déranger cet ordre genré existant qui « condamne » les femmes à l'oppression et l'ensemble des individus à l'hétérosexualité (Rouyer V., *et al.*, p. 123).

Effacer le genre

Certains chercheurs suggèrent d'atteindre une *société dite post-genre* où les individus pourraient « *déterminer librement comment ils entendent considérer leur identité biologique* » (Guillaume B., p. 50). Si cet idéal libéral était atteint, l'individu serait alors maître de sa propre vie et ne serait plus limité par son assignation à une catégorie de sexe. Libérant ainsi les individus de leurs rôles sociaux, la société post-genre constitue, selon Bertrand Guillaume, un « *idéal démocratique* » (*Ibidem*).

Plutôt qu'un effacement du genre et une société post-genre, Judith Butler a affirmé, dans un entretien accordé au journaliste Eric Aeschemann, qu'elle souhaitait un ensemble de normes qui « *nous conviennent mieux* » (Aeschemann E., *Le Nouvel Observateur*, 2013). Sa revendication est, en effet, celle d'une société où il y aurait « *autant de sexes et de genres que d'individus* » (Vidal J.-P., p. 126).

Les arguments des opposants à une société sans genre sont divers. Judith Butler souligne l'importance de ne pas nier l'existence des « *normes de genre* » dans la société et, plutôt que de les supprimer, il faudrait les multiplier afin que chacun puisse être libre de s'y retrouver (Aeschemann E., *Le Nouvel Observateur*, 2013). D'autres craignent la société post-

genre car celle-ci ressemblerait à un ensemble d' « *hermaphrodites identiques, atomisés, incapables de relations avec les autres* » (Guillarme B., p. 51).

2. Travailler le genre...

Dans cette partie, je me focaliserai sur la manière dont les individus intègrent le genre au sein de leur définition identitaire. Un premier temps sera consacré à l'analyse de la place des normes de genre dans la conscience du Moi. La manière dont se forme le sujet, l'influence du genre dans cette construction et une parenthèse sur l'identité professionnelle feront alors l'objet d'une étude approfondie. Dans un second temps, je me concentrerai sur la manière dont les organisations « *font le genre* » (Gherardi S., Poggio B., 2001, p. 249).

2.1. ... dans la construction identitaire

Pour parler de « construction identitaire » il faut, avant tout, prendre distance avec les conceptions essentialistes selon lesquelles nous aurions une identité « *par essence, fixe* » (Haissat S., 2006). Comme je le présenterai, la construction du sujet est un processus aux multiples facettes et, étant donné mon objet de recherche, j'en saisirai, ici, deux dimensions bien précises : l'identité de genre et l'identité professionnelle. Pour commencer, soulevons les divers enjeux de cette constitution du Moi.

2.1.1. L'identité, un processus complexe

L'identité peut être définie comme « *l'ensemble des caractéristiques et des attributs qui font qu'un individu ou un groupe se perçoit comme une entité spécifique et qu'il est perçu comme telle par les autres* » (Castra M., p. 72). Cependant, ce n'est pas la seule définition possible de ce concept. En fait, la majorité des chercheurs que j'ai lus ne recherchaient pas *ce qu'est* l'identité en tant que telle mais plutôt *comment* celle-ci se forme.

En simplifiant, il peut être affirmé que deux conceptions de l'identité s'opposent. Alors que l'une est plutôt déterministe et considère l'identité comme figée et créée par notre socialisation primaire et qui subsistera jusqu'à la fin de notre vie⁵; l'autre donne davantage d'importance aux interactions quotidiennes dans la formation de l'identité⁶ (Menesson C., 2005, p. 65). Quoi qu'il en soit, il ne semble pas possible de constituer un *Moi* sans confrontation à un *Non-moi*.

⁵ Cette vision de l'identité peut être illustrée par la théorie de l'habitus de Pierre Bourdieu.

⁶ J'évoque ici principalement la théorie interactionniste d'Erving Goffman.

En effet, notons le caractère relationnel du processus de construction identitaire. Répondre à la question « Qui suis-je ? » implique à la fois une identification par « *reproduction sociale* » mais également une distanciation par rapport aux normes afin d'être reconnu comme un être singulier grâce à des « *inventions réactives* » (Dubar C., 2007, p. 17). De fait, comme le propose Danilo Martucelli, la constitution du sujet doit toujours être appréhendée en termes d'assujettissement mais également d'émancipation (Martucelli D., 2005, p. 10).

Deux processus sont, en effet, à l'œuvre selon Dubar. D'une part, un processus dit « biographique » où le sujet se constitue une image de lui-même (Fray A.-M., Picouveau S., 2010, p. 5). Cette image, que nous pouvons aussi appeler *identité pour soi*, peut être cohérente avec la vision que le sujet avait de lui-même auparavant mais elle peut également se situer en rupture avec cette dernière (Holcman R., p. 25). D'autre part, nous avons affaire à un processus « relationnel » car cette image de soi peut se situer en concordance ou non avec l'identité que les autres nous attribuent, c'est-à-dire *l'identité pour autrui* (Fray A.-M., Picouveau S., 2010, p. 5). Face à cette attribution, le sujet peut alors incorporer et s'accommoder de cette identité octroyée par les institutions et les individus qu'il côtoie (*Ibidem.*). Notre identité dépend donc de deux processus de négociation qui sont inter-reliés : une négociation *avec nous-mêmes*, permettant de définir qui nous sommes et qui nous souhaitons être par l'avenir, mais également une négociation *avec autrui*, où nous assimilons ou rejetons les définitions de nous-mêmes que cet autrui nous propose.

Aujourd'hui, les espaces de socialisation permettant cette construction identitaire sont multiples et entrent parfois en tension. En effet, les nombreux espaces sociaux auxquels nous appartenons offrent une multitude de repères (Neyrand G., 2014, p. 110). Cela amène Bernard Lahire à parler d' « *homme pluriel* » car les individus sont aujourd'hui déterminés non plus uniquement par les instances socialisatrices primaires mais incorporent de nouvelles normes provenant d'univers sociaux hétérogènes tout au long de leur vie (Lahire B., 2004, p. 213, cité dans Gaboriau Ph., Gaboriau P., 2006, p. 554). Cependant, cette multi-détermination entraîne rarement des conflits identitaires d'autant plus que les normes et habitudes propres à chaque système d'action opèrent bien souvent dans des « *contextes sociaux différents et séparés les uns des autres* » (Lahire B., 1998, p. 47, cité dans Faoubar M.).

2.1.2. Le genre comme constituant de l'identité

Le genre fait partie de ce que nous sommes mais *il n'est pas nous*. Une identité est toujours en partie genrée mais elle est également influencée par d'autres éléments tels que notre appartenance à une certaine classe ou race (Butler J., cité dans Baril A., 2007, p. 73). De plus, *il n'est pas nous* pour une seconde raison : le genre n'explique pas *tous* nos gestes et toutes les réactions d'autrui face à nous (Pruvost G., 2008, p. 10). Parfois, par exemple, c'est davantage notre race qui va expliquer ces dernières. Selon Gérard Neyrand, reprenant l'idée constructiviste selon laquelle le genre n'est qu'une construction sociale, affirme qu'il y aurait, en fait, une *indétermination initiale du genre* que nous chercherions à clarifier car elle serait synonyme d'angoisse psychique en nous rendant difficile la tâche de répondre à la fameuse question « Qui suis-je ? » (Neyrand G., 2014, p. 110).

L'identité sexuée est définie comme le « *sentiment d'appartenance à un groupe défini par son genre* » (Molinier P., 2002, p. 565). Je soulignerai ici plusieurs points concernant le développement de ce sentiment d'appartenance. Je commencerai par noter l'importance des situations d'interaction dans la détermination de ce dernier. Ensuite, nous relativiserons le poids des normes de genre sur la construction identitaire pour, finalement, développer l'approche psychodynamique de Pascale Molinier selon laquelle l'identité sexuée ne serait qu'une identité défensive de sexe (*Ibid.*, p. 567).

Le rôle des interactions

Comme je l'ai précisé lorsque j'évoquais le processus de construction du sujet, la constitution d'un *Moi* ne peut pas exister sans rapport à l'altérité. Mais alors, quel est le rôle de ce *eux* et *nous* dans la construction d'une identité de genre ? Stevi Jackson affirme que tout le contenu de ce qu'est *être une femme* ou *être un homme* n'est pas fixé dès le départ mais se *négoce* dans les relations sociales (Jackson S., 2015, p. 73). Raewyn Connell la rejoint sur ce point car c'est, selon elle, au sein de ce que nous pouvons traduire comme des rapports sociaux entre les hommes et les femmes (« *gender relations* »), où sont mobilisées des représentations de la *masculinité* et de la *féminité*, que se construit notre identité (Connell R., 2005, p. 6).

Erving Goffman nota l'existence de « *parades de genre* » qui sont les rituels comportementaux lors d'interactions durant lesquels les individus affirment et jouent le rôle de leur appartenance à une catégorie de sexe (Goffman, 1976, pp. 69-70, cité dans Winkin Y., 1990, p. 57). Cependant, alors que Goffman considère que ces parades de genre ne sont que

des moments bien définis situés au début ou à la fin des échanges sociaux, les sociologues Candace West et Don H. Zimmerman insistent sur la place du genre dans l'ensemble des activités sociales (West C., Zimmerman D. H., 2009, pp. 39-40). Selon ces mêmes auteurs, le genre serait un « faire », une activité *continue* (*Ibid.*, p. 40).

Entre imposition et singularisation

Le genre se négocie. Il n'est pas donné une fois pour toutes. Cependant, des normes de genre s'imposent tout de même à nous. Ces normes nous sont inculquées dès notre plus jeune âge et nous amènent à considérer les différences sociales entre les hommes et les femmes comme naturelles. Cela a conduit Goffman à affirmer que « *le sexe est l'opium du peuple* » (Goffman E., 1977, p. 315, cité dans Winkin Y., 1990, p. 60). Cahill parle d' « *enrôlement* » pour désigner le processus par lequel nous intégrons les idéaux du genre dans notre identité en pensant que c'est la façon *naturelle* d'être et de se comporter (Cahill, 1982, cité dans West C., Zimmerman D.H., 2009, p. 51). En s'intéressant aux divers agents de socialisation, Gérard Neyrand démontre dans son article la manière dont la publicité est un endroit où les stéréotypes de sexe restent prégnants et tendent alors à faire intégrer chez les jeunes l'idée selon laquelle il existe une différence naturelle des sexes alors que les dessins animés sont, quant à eux, un lieu de remise en question de ces normes grâce au développement de personnages féminins détenant des caractéristiques « masculines » (Neyrand G., 2014, p. 108).

Plutôt que de *détermination*, certains préfèrent parler de *mise à disposition de ressources* afin de laisser place à l'agentivité et à la réflexivité des individus (Jackson S., 2015, p. 77). En effet, de nombreux auteurs donnent une place à la singularisation dans ce processus de construction de l'identité de genre. Comme nous le dit Eric Macé, nous pouvons prendre distance par rapport aux *normes de genre* en nous écartant de l'identité de genre que nous avons auparavant incorporée et assimilée ou du genre que les autres nous ont attribué (Macé E., 2010, p. 513). Au lieu de parler d'*identité de genre*, cet auteur préfère utiliser le terme de « *carrière d'identification de genre* » pour souligner les bouleversements possibles (*Ibid.*, p. 512). S'il y a bien une part d'*acculturation*, ce moment d'incorporation des normes, il y a également une part d'*appropriation* de ces normes que nous pouvons rejeter ou dépasser (Rouyer V., 2014, p. 110).

Notre identité de genre n'est donc pas fixe et les normes de genre que nous reconnaissons comme légitimes dépendent à la fois d'une *inculcation* des normes dans les

différentes sphères sociales que nous côtoyons mais aussi de l'*expérience* que nous en faisons (Macé E., 2010, p. 513).

Une identité défensive de sexe

Pascale Molinier, en étudiant les mécanismes de défense dont les individus usent pour échapper à la souffrance au travail, met au jour un mécanisme propre à chaque genre. Les hommes autant que les femmes craignent les conséquences d'une non-conformité aux stéréotypes de genre (Molinier P., 2002, p. 570). Par ce fait, les hommes vont alors participer aux stratégies défensives du groupe de travail afin de ne pas être ostracisés. Or, ces collectifs d'hommes ont mis en place un mécanisme de défense par l'usage d'une position de « virilité », consistant en un déni de la vulnérabilité des corps (*Ibid.*, p. 567). Les femmes, quant à elles, se confinent dans une attitude de muliébrité⁷, c'est-à-dire dans la soumission (*Ibid.*, p. 568). Quiconque venant réveiller la souffrance de l'oppression se verrait alors exclu du collectif de travail.

Ces mécanismes de virilité et de muliébrité formeraient l'identité sexuée. Pascale Molinier propose donc d'y substituer un autre terme, plus adéquat à ce qu'a révélé son étude : l'« *identité défensive de sexe* » (*Ibid.*, p. 567). Le processus de singularisation dans la constitution d'une identité de genre que nous avons évoqué précédemment semble donc, dans ce cas, compromise.

Pendant, cela ne signifie pas que les normes de genre ne peuvent pas se modifier. En effet, nous pouvons, par exemple, dire qu'actuellement il y aurait une « *crise de la virilité* » (Vigarello G., 2013, p. 153). Les aspects symboliques que recouvrent les termes de *masculinité* et de *féminité* seraient bouleversés par le principe d'égalité dans l'espace public (*Ibid.*, p. 158).

2.1.3. L'identité professionnelle, entre indetification et identisation

Le travail est *central* dans la construction identitaire. Je l'ai constaté lors de mes entretiens par la répétition de cette phrase : « *Ici, je suis avant tout policière* ». C'est cela qui m'a amenée à m'intéresser à la notion d'*identité professionnelle* afin d'y confronter mes données empiriques. Ici, je synthétiserai les ressources scientifiques consultées à ce propos, qui ne sont pas sans résonance avec le processus complexe de construction de l'identité globale des individus que j'ai développé précédemment.

⁷ La muliérité, aussi dénommée muliébrité est un terme développé par Christophe Dejourns. (cf. DEJOURS, C., « Adolescence : le masculin entre sexualité et société », in *Adolescence*, n°6, pp. 89-116.).

Tout comme l'identité sexuée qui se constituait grâce aux agents socialisateurs nous inculquant des normes de genre, l'identité professionnelle s'acquiert par la croyance en un idéal professionnel, c'est-à-dire en un prototype du parfait professionnel (Benaïoun-Ramirez N., 2009, p. 136). Cet idéal nous est imposé par socialisation au sein du groupe professionnel. Nous devenons alors en quelque sorte *quelqu'un d'autre*, c'est ce que Sebastien Haissat nomme la « *conversion identitaire* » (Haissat S., 2006). Afin d'être accepté par ses collègues, il est nécessaire de faire siennes les habitudes, les façons d'être qui sont les leurs. Bref, il faut se *conformer* aux « *normes collectives* » (Fray A.-M., Picouneau S., 2010, p. 79).

Toutefois, la plupart des chercheurs s'accordent à dire que l'identité professionnelle n'est pas uniquement formée par l'imposition de normes par les structures collectives professionnelles (Malochet V., 2011, p. 423 ; Benaïoun-Ramirez N., 2009, p. 145 ; Fray A.-M., Picouneau S., 2010, p. 76 ; Marcotte J., Dion A., 2011, p. 444). Au contraire, une place est laissée à la subjectivité des nouvelles recrues qui vont *plus ou moins* intégrer et revisiter les normes collectives dans leur *identité pour soi*. Au lieu de *conformité*, il serait préférable de parler d'*appropriation*. Le *Non-Moi*, même s'il nous guide dans le développement de notre « *sentiment d'appartenance à une profession* »⁸, ne le détermine donc pas entièrement. (Fray A.-M., Picouneau S., 2010, p. 76). Ce processus d'élaboration d'un espace de différenciation par rapport à l'altérité, Benaïoun-Ramirez l'appelle l'« *identisation* » (Benaïoun-Ramirez N., 2009, p. 144).

Cette identité professionnelle est susceptible de se modifier au fil du temps en fonction des expériences vécues au travail mais aussi des attentes quant à notre futur au sein de ce métier. Cette singularisation et cette évolution dans la constitution d'une identité professionnelle peut expliquer que, dans un même métier, il existe de nombreuses manières de concevoir une seule et même profession (Coulangeon P., *et al.*, 2012, p. 493).

2.2. ... dans les organisations

Les organisations jouent un grand rôle dans la reproduction du genre et des inégalités hommes-femmes que ce dernier contient. J'aborderai ce rôle en deux temps. Tout d'abord, je projeterai la théorie de la « *valence différentielle des sexes* » de Françoise Héritier au milieu professionnel et, ensuite, j'exposerai comment le symbolisme d'une culture organisationnelle contribue au maintien des asymétries dans les rapports de sexe.

⁸ Telle est la définition de l'identité professionnelle proposée par ces chercheuses.

Séparation et domination au travail

Il existerait, selon Françoise Héritier, un modèle présent dans toutes les sociétés humaines basé sur une différenciation et une hiérarchie entre les sexes (Héritier F., 2012). En ce qui concerne la différenciation, nous pensons sous la forme de catégorisations binaires et, à chacun des deux termes opposés, nous pouvons y associer une des deux catégories de sexe (*Ibidem*). Par exemple, nous attribuons la force aux hommes alors que nous associons la faiblesse plutôt aux femmes. Nous différencions donc ce qui est de l'ordre du féminin et ce qui est de l'ordre du masculin. L'anthropologue rajoute qu'en plus de cette différenciation, il existe une hiérarchisation entre les sexes. Cette dernière correspond à « *une dominance absolue du principe du masculin sur le principe du féminin* » (*Ibidem*). De fait, même dans les sociétés que nous nommons *matrilinéaires*, il existe un *patriarcat*, ce qui correspond à un contrôle des différentes sphères sociales par les hommes (*Ibidem*). Ce système patriarcal universel implique également une dévalorisation des compétences considérées, à tort, comme détenues naturellement par les femmes.

Si ce modèle concerne la *société en général*, je considère qu'il peut s'appliquer, plus précisément, au *monde du travail*. En effet, premièrement, il existe des métiers d'hommes et des métiers de femmes (Pruvost G., 2008, p. 9). La différenciation sexuelle se reflète donc dans une division *horizontale* du travail. Les femmes, quand elles ne s'adonnent pas aux tâches de la sphère domestique, sont alors allouées au domaine de l'affectif, c'est-à-dire à des métiers où l'œuvre est peu visible, car elles sont vues comme ayant *par nature* les qualités pour exercer ce type de profession (Handman M.-E., 2015, p. 217 ; Molinier P., 2002, p. 566). De plus, les femmes occupent des métiers dans lesquels il leur est plus aisément possible de combiner vie familiale et vie professionnelle (Achin C., 2005, p. 480). Les hommes, pour leur part, *produisent* en tant que tel. Ils ont effectivement davantage la possibilité d'observer matériellement le fruit de leur travail, leur œuvre (Molinier P., 2002, p. 566). Deuxièmement, il apparaît qu'une hiérarchisation entre les sexes prend place sur le marché du travail par, cette fois-ci, une division *verticale* du travail. D'une part, les hommes occupent traditionnellement des professions qui sont plus valorisées socialement, où ils peuvent démontrer leur force ainsi que leur autorité. Pour maintenir leur position d'autorité, ils font d'ailleurs preuve de virilité en cachant généralement leurs émotions (Molinier P., 2000, p. 28). D'autre part, les métiers peu valorisés, le « sale boulot », dans lesquels l'autorité exercée par le travailleur est faible et dans lesquels une moindre maîtrise technique est nécessaire, sont majoritairement occupés par des femmes (Prevot E., 2010, p. 85).

Tout ce modèle s'est construit avec le temps et est donc, selon Françoise Héritier, réversible (Heritier F., 2012). Cette construction sociale de la ségrégation des hommes et des femmes est aussi postulée par Alain Testart. Ce dernier, contrairement aux auteurs pré-cités, nous expose que ce n'est pas tant la faible force physique des femmes qui explique leur exclusion de certains métiers. En effet, ce serait plutôt l'existence d'un tabou du mélange du « *même avec le même* » qui interdirait initialement les femmes d'user de certains outils coupants et d'occuper des métiers les mettant en contact avec le sang risquant alors se mélanger avec le sang de leurs menstruations (Testart A., 2014, cité dans Handman M.-E., 2015, p. 217).

Ces organisations qui font le genre

Les femmes restent donc principalement confinées dans des métiers dits *de femme* et les hommes dans des métiers *d'homme*, et les entreprises n'y sont pas pour rien. En effet, ces dernières tendent à produire le genre car elles construisent tout un imaginaire du métier contenant des caractéristiques soit masculines, soit féminines (Cappelin P., 2010, p. 48).

Comme je l'ai dit précédemment, le genre se (re)produit dans les interactions. Les interactions sociales dans l'organisation, soutenues par la culture de l'entreprise, sont alors porteuses de valeurs qui ne sont pas neutres au niveau du genre (Gherardi S., Poggio B., 2001, p. 246). D'un côté, ce sont donc les travailleurs qui « *font* » quotidiennement le genre (Gherardi S., Poggio B., 2001, p. 246). D'un autre côté, les organisations, elles-mêmes, « *font* » aussi le genre car la culture organisationnelle qu'elle promeuvent est bien souvent genrée et il y demeure alors une division sexuelle des tâches (Gherardi S., Poggio B., 2001, p. 246 ; Molinier P., 2000, p. 32).

Raewyn Connell souligne qu'il est possible que la structuration des relations entre les sexes en entreprise ne soit pas la même que celle prenant place dans la société en général (Connell R., 2005, p. 6). L'ordre genré, au niveau macro-social, serait traversé par de nombreuses contradictions internes dans les institutions sociales particulières (Connell R., cité dans Zhukova O., 2013, p. 25). En effet, chaque institution peut être considérée comme une *arène* où les rapports sociaux de sexe prennent une certaine forme. Chaque entreprise a un *régime de genre particulier*, c'est-à-dire un agencement propre des relations entre les sexes, qu'il s'agit d'étudier en portant une attention particulière à *quatre aspects* dans l'organisation: la division sexuelle du travail, les éléments ayant davantage attiré au symbolisme et à la culture de l'entreprise, les rapports de pouvoir et, enfin, les relations interpersonnelles (Connell R., 2005, p. 6).

Il ne faut donc pas se limiter à la *déclaration* d'une égalité entre les sexes dans l'organisation car il est probable que celle-ci ne soit pas effective dans la pratique (Connell R., 2005, p. 16).

3. Transgresser le genre...

Comme nous l'avons vu tout au long de la partie précédente, il existe des normes de genre dans notre environnement social, familial et culturel qui nous influencent tout au long de notre vie. Ces normes restreignent les individus mais une marge de manœuvre reste présente pour ces acteurs. Le changement social et les orientations atypiques ne sont donc pas impossibles. Je parlerai alors de « *transgression des rôles de sexe* » pour désigner ces hommes et femmes qui se soustraient aux injonctions sociales et aux attentes sociales qui sont liées au sexe auquel ils appartiennent (Gianettoni L., *et al.*, 2010, p. 42). Autrement dit, ce sont ces personnes qui ne prennent pas des trajectoires de vie *normales* auxquelles devrait *normalement* aboutir leur appartenance à une des deux catégories de sexe. Ce mémoire portant sur les femmes policières, cette revue de littérature se concentrera sur le cas des femmes effectuant un métier principalement occupé par des hommes. J'aborderai, premièrement, ce que sont ces « *métiers d'hommes* » et la manière dont les femmes ont commencé à les investir progressivement. Deuxièmement, j'exposerai les nombreuses difficultés auxquelles ces femmes sont confrontées et les sanctions sociales qui pèsent sur elles. Troisièmement, face à ces difficultés, je montrerai que les femmes mettent en place des stratégies d'adaptation afin de s'intégrer au groupe professionnel qu'elles perturbent. Enfin, je conclurai en critiquant l'idée selon laquelle la transgression des normes de genre est synonyme de dépassement du genre.

3.1. ... en intégrant une sphère masculine

La notion de *métier d'homme* a déjà été développée lorsque j'évoquais la division sexuelle du travail. Cependant, précisons ici qu'un *métier d'homme*, c'est un métier qui a été pensé initialement *par* des hommes, nécessitant donc généralement une grande expertise technique et qui est empli d'un *fort imaginaire de virilité* dans la figure du bon travailleur (Cromer S., Lemaire D., 2007, p. 64). Nous pouvons noter qu'il y a deux cas de figure dans lesquels nous pouvons dire qu'un métier est un *métier d'homme* : lorsque la majorité des personnes le pratiquant sont des hommes et quand les qualités requises pour l'effectuer sont dites *masculines* (courage, force, ...) (Cromer S, Lemaire D., 2007, p. 63 ; Malochet G, 2007,

p. 92). Ariel Carlier et Agnès Marlier proposent une astuce langagière afin de faire changer les mentalités. En effet, au lieu de l'expression « *métier d'homme* », elles conseillent l'usage d'une expression, certes plus longue mais qui laisse place au changement : « *métier encore actuellement exercé majoritairement par des hommes* » (Carlier A., Marlier A., 2016, p. 275).

Comme le précisent souvent les études sur la féminisation, *les femmes ont toujours travaillé*. Cependant, cela s'est bien souvent fait dans le silence et sans égalité de droits avec les hommes. Déjà, au Moyen-âge, les femmes travaillaient mais n'avaient pas le droit de participer aux diverses formations (*Ibidem*). Ensuite, à la Renaissance, les femmes n'occupaient plus que les métiers *de femme* ou la sphère domestique (*Ibidem*). C'est l'accès des femmes à l'enseignement, il y a un peu plus d'un siècle, qui les a amenées à exprimer leur désir d'égalité par la mixité dans les métiers (Tripiet P., 2010, p. 6). Certains chercheurs soulignent toutefois le manque de régularité dans le processus de féminisation des professions. En effet, les deux guerres furent le moment d'arrivée de femmes dans ces métiers d'hommes (Carlier A., Marlier A., 2016, p. 276). Cependant, à chaque fois que la guerre prenait fin, ces dernières réinvestissaient leurs activités initiales (*Ibidem*). Cela démontre que, derrière le développement de la mixité, il peut toujours y avoir deux motifs : une volonté d'égalisation ou bien, tout simplement, un besoin économique (Cromer S., Lemaire D., 2007, p. 61).

Malgré tout cela, les inégalités persistent aujourd'hui et sous différentes formes. Tout d'abord, il existe encore une inégalité salariale entre les sexes (Cappellin P., 2010, p. 32). À ces inégalités *quantitatives* s'ajoutent des inégalités *qualitatives*. Les femmes sont présentes dans des emplois davantage soumis aux *aléas de la conjoncture économique* que ceux des hommes. De fait, l'augmentation du nombre de femmes en emploi va de pair avec la naissance d'une « *nouvelle forme d'emploi* » (Maurice J., 2014, p. 154). Finalement, la mixité ne signifie pas l'égalité dans les *conditions de travail*. Claude Zaidman propose de s'intéresser aux interactions plutôt qu'aux chiffres car, si les hommes et les femmes vivent dans un *même espace de travail*, ils ne vivent pas forcément le même « *espace psychologique* » (Zaidman C., 2007, pp. 207-210).

3.2. ... et ses conséquences identitaires

Ne pas respecter les normes de la féminité, ça a un *prix*. Ce prix a deux dimensions. D'une part, les femmes vont devoir mobiliser diverses stratégies afin de s'intégrer au groupe

professionnel. Cela fera l'objet du point suivant. D'autre part, leur décision de suivre une trajectoire professionnelle atypique provoque un ensemble de bouleversements identitaires.

Lorsque des femmes entrent dans un métier masculin, elles chamboulent le « *système de représentation* » qui y prenait place (Le Feuvre N., Guillaume C., 2007, p. 12). Ces pionnières dérèglent le régime de genre présent au sein de l'organisation qui instaurait un agencement spécifique des relations entre les sexes. L'arrivée des femmes dans la profession est souvent considérée par les hommes comme le signe d'une dévalorisation de celle-ci (Achin C., 2005, p. 495). Cela bouleverse alors l'identité à la fois des hommes occupant initialement la profession mais également des nouvelles recrues féminines. De fait, les hommes vont voir leur identité basée sur la virilité s'ébranler (Prevot E., 2010, p. 83). Suite à cela, ils exacerbent alors cette virilité en utilisant la sexualité qui va devenir un sujet autour duquel les conduites masculines vont s'articuler (Cromer S., Lemaire D., 2007, p. 70). Cela va ainsi renforcer le collectif masculin face à ce corps étranger qui s'y introduit (*Ibidem*).

Du côté des femmes, celles-ci seraient tiraillées entre l'obéissance envers les rôles sexués et leurs « *aspirations individuelles* » allant aux antipodes de ce que la société attend normalement d'elles (Molinier P., 2002, p. 575). Se retrouvant dans une situation de « *dilemme identitaire* », elles mobiliseront alors différentes tactiques que nous expliciterons par la suite. Cependant, ce dilemme serait moins conséquent pour les femmes investissant des *métiers masculins* que pour les hommes investissant des *métiers féminins* car ces derniers jouiraient d'une faible valorisation sociale, contrairement aux professions *masculines* (Gianettoni L., *et al.*, 2010, p. 43). Les femmes qui intègrent un milieu masculin voient également leur identité sexuelle être remise en cause. De fait, il existe dans nos sociétés une norme hétérosexuelle que les pionnières sont soupçonnées de ne pas respecter (Mc Carl Nielsen J., *et al.*, p. 98). Elles sont alors sommées de justifier leur choix de vie.

3.3.... et ses stratégies

Ces bouleversements identitaires sont principalement dus au régime de genre propre à l'organisation. En effet, les normes organisationnelles dans une profession masculine sont genrées. Gherardi et Poggio soulèvent le fait que, dans ces métiers, plusieurs éléments des normes organisationnelles jouent en faveur d'une reproduction des inégalités entre les sexes (Gherardi S., Poggio B., 2001, pp. 251-254). Ces deux sociologues démontrent dans leur article comment les clés du succès professionnel ainsi que les pratiques organisationnelles y sont formées sur le modèle de la « *masculinité* » (*Ibidem*). Les tactiques d'intégration des

femmes nécessitent, quant à elles, une certaine exposition de la féminité. Dans ce cas, les femmes sont confrontées à une contradiction qui les met dans une position difficile. Elles doivent alors choisir entre « *faire la femme* » ou « *faire l'homme* ». Certaines femmes occupent des milieux masculins depuis leur plus jeune âge, ce qui crée chez elles une capacité d'adaptation qui rend leur intégration plus aisée (Batt M., 2005, p. 4).

La majorité des études portant sur la féminisation appréhende celle-ci en termes d'*altération* ou de *conformisme*. Autrement dit, les chercheurs remarquent que ces femmes exerçant ces métiers *hors normes* vont soit se viriliser, soit adopter un comportement *typiquement* féminin. L'orientation des stratégies mises en place dépend, en fait, du régime de genre auquel les travailleuses se confrontent. Dans certaines organisations comme à l'armée, par exemple, les femmes doivent mettre en scène et user de leur rôle sexué afin de ne pas mettre en doute la différence considérée comme « *naturelle* » des sexes (Prevot E., 2010, pp. 91-92 ; Molinier P., 2002, p. 570). En étudiant le cas des femmes chirurgiennes, Pascale Molinier constate l'accomplissement d'une stratégie prenant la forme d'une « *féminité mascarade* », qui consiste bien en cette mise en scène que nous venons d'évoquer (Molinier P., 2002, p. 570). Au contraire, dans le cas des députés en France, les femmes ont su percer dans ce métier grâce à un *conformisme* aux comportements masculins (Achin C., 2005, p. 480). Sylvia Gherardi et sa collègue parlent d'une « *danse* » entre les sexes qui permet de *faire le genre* en organisation en cours de féminisation (Gherardi S., Poggio B., 2001, p. 250). Cet arrangement des relations entre les sexes implique une vigilance de tous les instants de la part des femmes. Ces dernières doivent alors nier leur genre afin d'acquérir le statut de professionnelles, statut bâti sur le modèle de la masculinité (*Ibidem*).

Enfin, il est important de notifier qu'alors que l'arrivée des femmes avait tendance à souder le collectif masculin autour d'une virilité défensive, ces pionnières vont, quant à elles, individualiser leur comportement et se considérer comme des exceptions (Prévot E., 2010, p. 96). Cela va les amener à reproduire les stéréotypes de sexe.

3.4.... n'est pas nécessairement le dépasser

Nicky Le Feuvre, dans une approche constructiviste, critique ces études qui ne font que reproduire les catégories du système sexe/genre. Au contraire, cette sociologue souligne qu'il faut prendre au sérieux les bouleversements engendrés par l'arrivée des femmes dans une profession (Le Feuvre N., Guillaume C., 2007, p. 11). Ces dernières peuvent, en effet, contribuer à un réel renversement du système de représentation des rapports sociaux de sexes

en organisation. Autrement dit, le régime de genre et l'éthos professionnel qui l'entoure peuvent alors se modifier et le genre peut ainsi être « *dépassé* » (Le Feuvre N., 2003, cité dans Malochet G., 2007, p. 96). Cependant, ce dépassement n'est qu'une modalité de féminisation comme une autre. En effet, Gherardi et Poggio affirment que l'entrée des femmes dans un métier d'homme ne modifie pas forcément l'« *ordre symbolique de genre* » (Gherardi S., Poggio B., 2001, p. 255). Ces femmes, en ne respectant pas les stéréotypes de sexe, vont pénétrer la sphère masculine mais, afin de compenser cet écart aux normes, vont généralement être reléguées à des tâches « féminines » (*Ibidem*). Pour conclure, nous voyons donc qu'il existe quatre grandes formes de féminisation : un dépassement du genre, une relégation aux postes *féminins*, une virilité ou encore une féminité de ces pionnières (Gherardi S., Poggio B., 2001, p. 255 ; Le Feuvre N., Guillaume C., 2007, p. 13).

Dans ce chapitre, je me suis donc attelée à présenter les différentes sources scientifiques mobilisées pour élaborer ce mémoire. Ces savoirs furent utilisés lors de la confrontation de la théorisation émergeant du terrain à la littérature existante. Dans un premier temps, j'ai donc exposé les différentes considérations sur ce qu'est le genre, en soulignant finalement le fait que celui-ci peut être appréhendé comme une construction sociale. Cela signifie que celui-ci se *construit* par la transmission de normes sociales lors des interactions mais cela signifie également que le genre peut se *déconstruire*. Dans un second temps, j'ai insisté sur le genre comme un processus évolutif à la fois par sa négociation bouleversant la construction identitaire mais aussi par sa modification lors de l'insertion dans un milieu professionnel. Enfin, j'ai abordé le cas de ces femmes qui ne respectent pas les normes sociales concernant le genre et qui s'engagent alors dans des métiers considérés comme destinés aux hommes. Celles-ci seraient, de ce fait, confrontées à un dilemme identitaire qu'il s'agirait de résoudre grâce à différentes stratégies. Tous ces apports théoriques serviront donc de toile de fond lors de mon analyse des données récoltées lors de mon expérience d'observation participante et lors des entretiens.

Chapitre 2 : Contextualisation

Alors que le chapitre précédent recensait l'ensemble des sources scientifiques consultées concernant la notion de genre, je ne pouvais pas faire l'impasse sur une littérature plus spécifique à notre problématique. En effet, une mise en contexte quant au milieu policier m'a semblé indispensable et ce, à différents moments de ma recherche. Tout d'abord, avant de commencer mon étude empirique, il fut nécessaire de considérer les études scientifiques menées auparavant sur le monde policier afin de cibler mon environnement de recherche. De fait, d'une part, il serait utopique de penser qu'un chercheur se dirige vers l'analyse d'un contexte social particulier sans qu'un contact avec la théorie préexistante ne prenne place. Le choix du thème de *la négociation de l'identité de genre dans un métier en cours de féminisation* n'était, en effet, pas totalement « objectif ». Il fut plutôt le résultat d'affinités tissées avec ce sujet de recherche tout au long d'un parcours académique particulier. D'autre part, entamer un stage dans une zone de police belge impliquait de justifier la cohérence de ma demande et, pour ce faire, de me renseigner sur la place des femmes dans cet environnement professionnel. Dans un second temps, au cours du travail empirique, je me rendis compte qu'il était important de m'informer davantage sur la structure et le jargon propre au milieu policier afin d'attiser la confiance que pouvaient me porter les enquêtés. Enfin, la compréhension des données récoltées nécessitait de prendre en compte le contexte dans lequel les actions relatées prenaient place. Nous verrons effectivement que le milieu policier a subi d'importants bouleversements ces dernières décennies et que celles-ci ont pu impacter le vécu des policières.

Ce second chapitre consistera donc en une exposition de l'environnement étudié : la police belge. Dans la première partie de ce chapitre, j'énoncerai brièvement les quelques sources de sciences sociales utilisées pour comprendre ce qui se joue quant aux rapports de sexe et à la socialisation professionnelle dans la police. Ensuite, la seconde partie sera consacrée à une tentative de dépassement de la limite principale de cette recherche qui est la prééminence d'une littérature française. Je présenterai alors la particularité des services de police en Belgique grâce à divers documents officiels et j'explicitai les étapes de la féminisation de ce métier de policier⁹.

⁹ Pour la suite de ce travail, le mot « policier » sera utilisé comme épïcène, désignant ainsi tant les femmes que les hommes faisant partie du corps policier.

1. Etre policier : un monde à part

La littérature que j'ai consultée semble se scinder en deux visions distinctes du processus de socialisation policière. En effet, certains auteurs considèrent que l'intégration au sein de l'institution policière prend la forme d'un conformisme aux attitudes et aux manières de penser qui y sont véhiculées et qui y sont vues comme idéales. Cependant, d'autres recherches ont abouti, quant à elles, à des résultats tendant vers une vision plus nuancée de l'intégration professionnelle. J'exposerai donc ici ces deux considérations.

1.1. Quand « devenir policier » signifie se conformer

Premièrement, comme je l'ai annoncé ci-dessus, une partie des chercheurs ont décelé la présence d'un phénomène de conformisme aux normes existantes dans l'organisation policière (Coulangeon P., *et al.*, 2012, p. 496; Gatto J., Dambrun M., 2010, p. 127). De fait, c'est *en se conformant* que le policier pourrait être reconnu comme un professionnel à *part entière* par ses pairs et ses supérieurs. Chaque policier intérioriserait alors les valeurs qui sont promues par leur institution. Cette forme d'intégration professionnelle donnerait lieu à une certaine harmonie et cohésion à la fois du métier mais également des pratiques policières (Coulangeon P., *et al.*, 2012, p. 496; Gatto J., Dambrun M., 2010, p. 129). De par cette socialisation secondaire, les individus reconfigureraient donc leur identité en concordance avec ce qu'ils considèrent comme étant un « bon professionnel ». Geneviève Pruvost va même jusqu'à affirmer que, lors de cette recomposition identitaire, leur identité professionnelle devient prédominante dans leur *Conscience de Soi* (Hughes E., cité dans Pruvost G., Roharik I., 2011, p. 282; Pruvost G., 2007, p. 132).

Cette « mise en conformité » semble prendre place dans deux lieux privilégiés : lors de la formation ainsi que dans les coulisses de la profession. De fait, l'école de police permet aux candidats d'incorporer les valeurs qui prédominent au sein de l'institution telles que le respect de la hiérarchie (Pruvost G., 2008, p. 11). Quant aux coulisses, ce sont ces moments où l'activité de travail est en suspens (Pruvost G., 2011, p. 159). Ces coulisses, que nous pouvons plus précisément qualifier d'« *espace-temps* », donnent lieu à une création du collectif soudé autour d'une vision commune de ce qu'est « être un bon policier » (Pruvost G., 2011, p. 161). Effectivement, c'est durant ces moments d'entre-soi que se construit l'identité professionnelle

des participants grâce aux modèles d'idéaux véhiculés par, notamment, le partage de récits héroïques (Bonnet T., Filion N., 2014, p. 86). Comme l'indique Geneviève Pruvost en s'inspirant de l'interactionnisme symbolique d'Erving Goffman, ces coulisses peuvent être soit institués, soit prendre la forme d'adaptations secondaires, c'est-à-dire prendre place hors des espaces et du temps officiellement assigné à ce type de pratiques (Pruvost G., 2011, p. 170). Quoi qu'il en soit, ils sont le lieu d'édification d'une solidarité professionnelle où sont intériorisées l'ensemble des valeurs policières.

Toutefois, sur base de ces différentes recherches, nous pouvons affirmer que ces coulisses ne sont pas neutres au niveau du genre. D'une part, l'accès à ces derniers est inégalement réparti entre les hommes et les femmes. En effet, alors même que ces moments de « relâchement » sont des instants-clés de la sociabilité professionnelle, les femmes auraient, de par leur assignation aux tâches domestiques, un accès restreint à ceux-ci (Proteau L., Pruvost G., 2008, p. 10). Effectivement, selon un rapport de 2013 du SPF économie concernant l'emploi du temps des belges, les femmes consacraient deux fois plus de temps aux tâches domestiques que les hommes (SPF économie, 2013). Cela aboutirait donc à une moindre disponibilité des femmes à participer à ces instants fondateurs du collectif. D'autre part, alors que ces coulisses devraient être des lieux de distanciation par rapport aux rôles, les recherches semblent démontrer qu'ils sont davantage des moments où il faut faire ses preuves. L'individu doit y montrer qu'il est un bon policier et qu'il soutient la culture de la virilité qui existe dans cette organisation (Chaumont J.-M., 2007, p. 13). Pour ne pas perdre la face et risquer l'exclusion, il s'agirait de mettre de côté ses sentiments et d'y laisser la place à l'humour (Boussard V., *et al.*, 2007, p. 87; Chaumont J.-M., 2007, pp. 9-11). Suivant ces théories du conformisme, les femmes policières procéderaient alors à une « *déféminisation* » en vue de leur intégration (Maurice J., 2014, p. 155). Les coulisses seraient, dans ce cas, un « *lieu de domination d'un groupe sur un autre* » et de sexualisation des interactions (Pruvost G., 2011, p. 185).

Cette déféminisation dont nous parlions ci-dessus se déploierait à un niveau psychologique mais également physique. En effet, tant la virilité que la force physique seraient valorisées au sein de la police (Gauthier J., 2010, p. 268). L'arrivée des femmes dans ce métier d'armes révèle donc qu'il n'existe pas d'interdit anthropologique quant à l'accès des femmes à la violence mais qu'il s'agit plutôt d'un phénomène qui *a été* et *reste* encore largement tu afin de maintenir un certain ordre de genre (Cardi C., Pruvost G., 2015, p. 23).

Pruvost nous rappelle alors que cet égal accès à la violence est une conquête féministe qui est essentielle dans une démocratie (*Ibid.*, p. 31). S'inspirant du même auteur que Butler (cf. Jacques Derrida), cette sociologue française souligne l'importance de ce type de quête car elle permet d'introduire une « différence » pouvant potentiellement transformer l'ordre existant (*Ibid.*, p. 30). Cependant, si nous suivons ce que nous en disent d'autres chercheurs, cette capacité de bouleversement créée par l'entrée des femmes au sein de l'institution policière doit être nuancée et ce pour deux raisons. Tout d'abord, il ne faut pas réduire la fonction de policier à l'usage de la force physique. En effet, il existe deux moyens de faire régner l'ordre public : il y a la répression mais il y a également la prévention qui n'implique pas, quant à elle, de recours systématique à la violence. En effet, il est important de noter que « *les relations policières ne sont pas forcément conflictuelles* » (Gauthier J., 2010, p. 267). D'autre part, une « *division sociosexuée* »¹⁰ du travail subsisterait dans la police malgré l'arrivée de femmes dans l'organisation. En effet, pour ce qui est des missions policières impliquant une grande part de violence et étant, de ce fait, extrêmement valorisées (comme, par exemple, celles de la brigade anti-criminalité), le nombre de femmes y reste extrêmement limité (Gauthier J., 2010, p. 268; Pruvost G., 2008, p. 13).

1.2. Quand « devenir policier » signifie réinventer les valeurs de l'institution

Face à ces théories ayant une conception « mécaniciste » de la socialisation professionnelle, nous retrouvons des chercheurs qui envisagent cette dernière comme un processus non pas d'imposition d'une série de valeurs à un individu mais plutôt comme un processus circulaire entre ce dernier et l'organisation. Autrement dit, il y aurait un enchaînement « *dynamique d'échanges relationnels entre l'individu et l'institution* » (Dubar C., 1992, p. 523). Cette vision davantage « organiciste » de l'intégration professionnelle soutient le fait que chaque policier développerait une identité professionnelle unique via une socialisation professionnelle faite de négociations entre les valeurs de l'institution et celles possédées par l'individu (Malochet V., 2011, p. 436).

Les valeurs promues par l'institution ne seraient donc pas incorporées telles quelles par les nouveaux entrants. Ces chercheurs ont effectivement constaté que les policiers disposaient d'une certaine marge de manœuvre dans l'exercice de leur métier (Gauthier J.,

¹⁰ Terme de Nicole-Claude Mathieu permettant de souligner l'aspect construit de cette division des tâches (Nicole-Claude Mathieu, 1985, cité dans Handman M.-E., 2015, p. 219).

2010, p. 276). Cette place laissée à l'agentivité peut être vue sous son aspect positif mais également négatif.

D'un côté, la possibilité de pouvoir, d'une part, aménager des espaces de « relâchement » que nous avons précédemment appelés « coulisses » et, d'autre part, de disposer d'une certaine flexibilité dans l'exercice de leur activité professionnelle, ouvre la porte à la renégociation des normes guidant leurs pratiques (Bonnet T., Filion N., 2014, p. 87). En effet, il existe une grande cohésion entre les policiers de par cette vie professionnelle qu'ils vivent « à part » du reste de la société, en décalage au niveau des horaires qu'ils prestent mais également en ce qui concerne les scènes auxquelles ils sont confrontés quotidiennement (Chaumont J.-M., 2007, p. 9; Pruvost G., 2008, p. 85). Alors que les théories du conformisme affirment que ces espaces, créateurs d'entre-soi policier, entretiennent la culture de la virilité, les chercheurs les décrivent ici, au contraire, comme des lieux offrant la possibilité de « réactualiser les idéaux du métier » (Bonnet T., Filion N., 2014, p. 87). Pour en revenir à la question du genre, selon cette conception de l'intégration professionnelle, les femmes entreraient donc dans la police par choix et ne subiraient pas passivement les injonctions de l'institution (Maurice J., 2014, p. 155). De plus, plutôt que de procéder à une virilisation, les femmes oscilleraient, en fonction des situations, entre l'adoption d'attitudes féminines ou masculines.

D'un autre côté, comme dans toutes les professions, un écart quant aux règles de l'institution est nécessaire pour effectuer correctement les missions policières (Chaumont J.-M., 2007, p. 7). Cependant, cette marge de manœuvre laissée au travailleur peut amener à des conséquences qui lui seront délétères. En effet, la découverte du terrain est bien souvent un moment de désillusion par rapport au modèle de justice diffusé dans l'organisation (Malochet V., 2011, p. 423). L'existence d'un haut taux de suicide et de nombreux burn-out seraient la preuve qu'un *ajustement* entre les deux instances (cf. l'institution policière et le policier) est nécessaire et que, dans certains cas, celui-ci a des difficultés à se mettre en place (Dion A., Marcotte J., 2011, p. 442). Pour faciliter cet ajustement, plusieurs chercheurs proposent alors la diffusion d'idéaux/de valeurs/d'injonctions plus proches du travail concret (Meylan S., *et al.*, 2009, p. 39).

Entre ces deux théories qui semblent s'opposer, certains affirment que la place donnée à l'individualisation dans la socialisation professionnelle dépend, en fait, du contexte de travail. Alors que dans la police française il y aurait une logique de conformisme, l'intégration professionnelle en Angleterre fonctionnerait davantage comme une négociation où l'individu

ne modifierait que peu son identité personnelle (Dion A., Marcotte J., 2011, p. 444). Plus précisément, ça n'est qu'avec le temps que la différence entre ces deux pays se creuserait. De fait, selon ces deux chercheurs, la socialisation professionnelle policière prendrait la forme d'un « *entonnoir* » avec une demande de plus en plus grande d'incorporation des valeurs des institutions au fil de la carrière (*Ibid.*, p. 443).

2. Etre policier en Belgique

Cette brève revue de littérature effectuée précédemment s'est basée sur des résultats principalement issus de recherches françaises. C'est donc pour contrer ce biais que j'exposerai ici la situation policière belge. Dans un premier temps, je présenterai la structure de la police en Belgique et la modification qu'elle a subie il y a maintenant une vingtaine d'années. Dans un second temps, je me focaliserai sur la progression de la féminisation de la police Belge.

2.1. Structure actuelle de la police belge

La police que nous connaissons aujourd'hui n'est pas identique à celle qui existait il y a vingt ans. En effet, auparavant, l'institution police était subdivisée en trois instances : la gendarmerie, la police judiciaire ainsi que la police communale (Cartuyvels Y., Mary Ph., 2002, p. 45). Chacune était alors dotée de compétences distinctes. Plusieurs évènements ont amené les autorités à envisager une réforme radicale du fonctionnement du système policier. De fait, les tueries du Brabant Wallon ainsi que l'affaire Dutroux révélèrent des failles qu'il s'agissait alors de corriger (Cartuyvels Y., Mary Ph., 2002, pp. 43-45; Seron V., 2003). En soulevant les insuffisances policières à la fois au niveau de la communication interne à l'organisation mais également au niveau de l'efficacité générale de la police, ces deux affaires conduisirent à un bouleversement structurel qui prit la forme de la création d'une nouvelle institution policière dite « globale » et « intégrée ». Cette réforme fut amorcée par la loi du 7 décembre 1998 et donna lieu à une police binaire (Conseil Fédéral de Police, 2009). D'une police composée de trois organismes, nous sommes donc passés à un corps policier rassemblant deux organes : la police fédérale et la police locale (Cartuyvels Y., Mary Ph., 2002, p. 47; Conseil Fédéral de Police, 2009). Ces deux polices sont chapeautées par deux autorités différentes. La première est actuellement dirigée par une commissaire générale qui est Catherine de Bolle. En ce qui concerne la seconde, c'est un(e) chef(fe) de corps qui est à la

tête de chaque zone constituant la police locale et qui agit sous l'autorité du bourgmestre (Conseil Fédéral de Police, 2009, pp. 8-9). Concernant leur champ de compétences, la police locale est reconnue comme devant remplir six missions bien précises : « *le travail de quartier, l'accueil, l'intervention, l'assistance aux victimes, la recherche et l'enquête locales et, enfin, le maintien de l'ordre public* » (*Ibidem*). La police fédérale doit, quant à elle, s'occuper de toutes les missions qui dépassent le cadre des zones de police.

Ce n'est respectivement qu'en 2001 et en 2002 que la réforme fut concrètement mise en place au sein des polices fédérale et locale (Conseil Fédéral de Police, 2009). Son application ne fut pas chose aisée. Effectivement, étant donné ses missions de proximité, la police locale était vue comme rassemblant des « *assistants sociaux* » plutôt que de « *véritables* » policiers, ce qui eut pour conséquence que la fusion entre la gendarmerie – section particulièrement virile – et la police communale connut quelques difficultés (Cartuyvels Y, Mary Ph., 2002, p. 47). Cela révèle que cette réforme fut davantage une affaire de modification de la culture policière, dorénavant axée sur la coopération, plutôt qu'un changement de structure. Ce sont alors le Ministre de la Justice ainsi que celui de l'Intérieur qui sont chargés de s'assurer que cette nouvelle police fonctionne effectivement sous un mode « *intégré* » et donc que les autorités dirigeant chaque subdivision contribuent à cette nouvelle culture en collaborant (Conseil Fédéral de Police, 2009, p. 10).

Pour en dire plus sur cette question culturelle, les policiers seraient victimes d'une « *perte de l'autorité* » ces dernières années et la transformation structurelle de la police fut d'ailleurs pensée dans l'optique de renforcer la confiance et la légitimité que pouvaient leur porter les citoyens (Cartuyvels Y, Mary Ph., 2002, p. 47; Chaumont J.-M., 2007, p. 2). De plus, un statut unique fut créé pour l'ensemble des policiers et celui-ci donna lieu à de nouvelles possibilités en termes de mobilité en interne. Diverses discussions parlementaires prirent alors place notamment concernant l'accès de femmes à certains postes occupés auparavant par des hommes et les aménagements nécessaires pour que cela se déroule sans embûche (Sénat de Belgique, 1998). Comme l'a affirmé Cécile Vandevandel dans un de ses exposés, la réforme fut « *une occasion historique pour assurer l'application du principe d'égalité des chances hommes/femmes* » (Vandevandel C., 2008). Dans la partie suivante, j'étudierai donc comment les femmes ont peu à peu investi ce « *métier d'hommes* ».

2.2. La féminisation progressive du métier de policier

Ce mémoire se préoccupant de la situation des femmes effectuant une profession majoritairement occupée par des hommes, je me focaliserai sur le cas du *cadre opérationnel* de la police et nous délaisserons donc volontairement celui du *cadre administratif et logistique* (CaLog) car il est, lui, occupé aujourd'hui principalement par des femmes¹¹ (Vandevandel C., 2008). Ce cadre opérationnel rassemble différentes fonctions correspondant à un niveau hiérarchique propre que je présente ici de manière ascendante : l'agent de police, l'inspecteur de police, l'inspecteur principal, le commissaire de police ainsi que le commissaire divisionnaire de police. La proportion de femmes présentes dans ces fonctions n'est pas identique : plus nous montons dans la hiérarchie, moins nous rencontrons de femmes.

Cependant, la particularité de la police est que son processus de féminisation prit place de manière inversée car les femmes se sont tout d'abord installées dans les fonctions de management. Alors que c'est en étudiant la police *française* que Geneviève Pruvost fit le constat que le « *monopole du commandement [était] plus facile à lever que celui de la violence* », je peux confirmer, au regard de l'histoire de la féminisation de la police de notre pays, qu'il en fut de même en Belgique (Pruvost G., 2007, p. 53). Effectivement, selon les données du *service égalité et diversité* de la police fédérale, la majorité des postes occupés par les femmes juste avant la réforme étaient des postes de gestion qui nécessitaient fréquemment un diplôme universitaire, sauf dans le cas de la gendarmerie (Vandevandel C., 2008). Cela pourrait s'expliquer par le fait que *la gendarmerie* était une section masculine où régnait une grande culture de la virilité. Les premières femmes y sont d'ailleurs arrivées tardivement, au début des années 80 (Womenpol, 2011). Si, comme je l'ai dit, elles n'avaient bien souvent pas accès à la violence en tant que telle, ces femmes policières occupaient des tâches « féminines » dans le sens où ces dernières demandaient aux pionnières de mettre en œuvre des qualités qu'une femme devrait posséder selon les stéréotypes féminins (*Ibidem*). Effectivement, c'est en 1951 que les toutes premières femmes furent engagées dans les services de police belges afin de contribuer au combat contre la prostitution (Aubenas J., *et al.*, 2006, p. 177).

Pour des motivations légales, économiques et éthiques, les autorités policières tentèrent d'augmenter le nombre de femmes au sein de leur institution et usèrent, pour ce faire, de diverses stratégies. La première fut de modifier les critères de recrutement. Au

¹¹ En 2008, 60% des « CaLog » étaient des femmes selon le *service égalité et diversité* de la police fédérale (Vandevandel C., 2008).

départ, en 1992, il fut question de quotas à atteindre pour 1998 au sein de la gendarmerie (Womenpol, 2011). Ensuite, celle-ci rabaisa les critères de taille qui discriminaient les femmes dès les premières étapes de sélection (*Ibidem*). Ce fut, après, les épreuves physiques qui devinrent moins exigeantes avant un dernier rabais de la taille minimale demandée (*Ibidem*). Aujourd'hui, cette enquête m'a permis de mettre au jour de nouvelles techniques visant à attirer les femmes dans l'institution policière : diverses campagnes publicitaires et de recrutement affichant des femmes en premier plan, participation de la police aux salons promouvant l'emploi des femmes, ...

Malgré tous ces efforts, en 2010, la police belge comptait encore une grande majorité de travailleurs masculins. De fait, à cette date-là, selon une enquête sur les forces de travail en Belgique, près de 83,4% des policiers étaient des hommes (SPF économie, 2010). De plus, des enquêtés nous ont confié que certains « bastions » restaient entièrement masculins et, qu'au sein de ceux-ci, les femmes n'étaient pas les bienvenues. Je peux ici donner comme exemple le cas du CGSU (Commissariat Général Special Units), une unité spéciale belge pour laquelle les épreuves de recrutement sont tellement ardues et demandent tant de force physique qu'au 17 janvier 2015, aucune femme ne les avait encore réussies (Favaro Y., 2015). Les statistiques plus récentes nous indiquent qu'en 2016, 20,3% des inspecteurs et enquêteurs de police était des femmes (SPF économie, 2016). Cela démontre donc que la féminisation mise en route depuis 1951 suit toujours son cours.

Chapitre 3 : Méthodologie

Avant d'entamer le développement de la problématique et des résultats de cette recherche, il est important d'exposer les modalités de mon enquête ainsi que les limites de cette dernière. Cette partie sera consacrée à la réflexivité et tend à compenser le manque d'objectivité auquel est sujette toute recherche sociologique. En effet, s'il fut nécessaire, lors de la construction de cette discipline comme science à part entière, de démontrer qu'une neutralité du chercheur par rapport à son objet de recherche était possible au même titre que dans les sciences de la nature, force est de constater qu'un lien unit inévitablement le scientifique et les acteurs qu'il étudie. En effet, tout d'abord, dans les sciences sociales, le sujet étudié garde sa réactivité et réagit donc à la présence du chercheur. En plus de ce lien d'influence inhérent à la situation d'enquête, il existe également un lien entre le chercheur et l'enquêté du fait de leur appartenance commune à la race humaine qui a pour conséquence qu'ils accordent tous les deux du sens et détiennent des opinions quant à l'environnement qu'ils côtoient (Hubert M., 2013). C'est pour cette raison que, plutôt que de viser une totale objectivité, il est moins utopique pour un chercheur en sciences sociales de tenter une *distanciation* par rapport au sens commun ainsi qu'une *autoréflexivité* permettant de prendre conscience de l'impact de sa présence sur les données récoltées et des limites des méthodes utilisées pour ce faire.

Dans ce chapitre, j'expliciterais donc les différentes méthodes m'ayant permis de récolter des données en soulevant, pour chacune, ses atouts mais également ses inconvénients. Il s'agira, dans un premier temps, d'exposer la démarche générale dont j'ai usé : celle de l'induction. Dans un second temps, je décrirai le terrain d'investigation et justifierai le dispositif méthodologique mis en place lors de mon enquête. Enfin, je détaillerai davantage ma méthodologie en m'attardant sur les deux méthodes ethnographiques mobilisées afin de faire émerger des connaissances : l'entretien et l'observation participante.

1. L'induction : le fil conducteur de cette recherche

Contrairement aux recherches effectuées au cours de mon cursus universitaire antérieur, la démarche inductive s'est en quelque sorte « imposée » lors de ce mémoire. Effectivement, mon stage d'observation prenant place au début de cette année académique, je n'eus que peu de temps à consacrer à la revue de littérature. C'est, de ce fait, avec uniquement quelques notions de base que j'arrivai en septembre 2016 sur le terrain, au sein du commissariat de la zone de police Bruxelles Nord-Ouest.

La méthodologie mobilisée amena donc à une primauté du terrain sur la théorie existante ainsi qu'à une construction *in situ* de ma problématisation. Contrairement à ce que préconise la démarche hypothético-déductive, je ne partis pas de la littérature existante afin d'y déceler les points de tension ou les lacunes permettant la création, d'une part, d'un cadre d'analyse et, d'autre part, d'une question centrale de recherche à laquelle les données empiriques permettront de répondre. Plutôt, sur base des observations et des propos tenus par les enquêtés, il fut question d'appréhender d'une manière inductive le matériau récolté. David R. Thomas identifie, ci-après, les différentes étapes que devrait suivre toute enquête inductive : *préparation des fichiers de données brutes, lecture attentive du texte, création de catégories et raffinement des catégories* (Thomas D. R., 2003, p. 5).

L'induction implique donc de « donner sens » au matériau empirique via la mise en place d'une catégorisation (Blais M., Martineau S., 2006, p. 3). Cependant, deux professeurs de l'Université du Québec de Trois-Rivières précisent que suivre cette façon de faire peut amener à scléroser la créativité du chercheur (*Ibid.*, p.15). Ceux-ci proposent alors de procéder « d'une façon cyclique plutôt que linéaire » (*Ibidem*). C'est d'ailleurs ce que j'ai fait lors de ce mémoire, me rapprochant ainsi davantage de la *Grounded Theory* - traduite en français par le terme de « théorie ancrée » ou « théorie enracinée ». De fait, comme Glaser - un des fondateurs de cette forme de méthodologie précitée - le recommande, une « démarche en spirale » a été mise en place tout au long de mon enquête (Glaser B. G., 2001, p. 117, cité dans Guillemette F., 2006, p. 37). Appliquer une approche semblable à celle de la « théorie ancrée » revient effectivement à effectuer un enchaînement de va-et-vient entre *la théorie* et *le terrain*, la première ne servant qu'à enrichir la compréhension du second en la confrontant *a posteriori* aux données qualitatives réunies. Ce faisant, et en évitant un contact préalable avec les études déjà réalisées par d'autres chercheurs, cette démarche permet ainsi de faire émerger des théories nouvelles, ouvrant alors les possibilités de prise de distance par rapport à la littérature existante (Guillemette F., 2006, p. 35). C'est donc grâce à cette place laissée à

l'initiative du chercheur et à sa créativité que l'élaboration de nouvelles théories est rendue possible. En plus de cette capacité d'innovation, la *Grounded Theory* s'accommode bien avec l'interdisciplinarité qui est à la base de ce master universitaire. C'est, en effet, par la prééminence du terrain que nous nous rendons compte des multiples facettes que peut comporter une réalité sociale. Cela nous amène alors à réaliser qu'approcher celle-ci par une discipline est donc réducteur (D'Arripe A., *et al.*, 2014, p. 98).

Ce type de démarche n'a donc pas été réellement un *choix* méthodologique mais davantage un dispositif qui s'est mis en place étant donné les circonstances de la recherche et qui constitua, finalement, un réel atout.

2. Dispositif général de recherche

L'induction fut la toile de fond de mon enquête, c'est-à-dire la manière dont j'ai appréhendé mon unité d'analyse. Cependant, si j'ai approché mon terrain en donnant une place dominante aux données empiriques, j'ai également mis en place différentes méthodes afin de réunir ces informations. Ces méthodes seront présentées dans la partie suivante. Avant cela, attardons-nous quelques instants sur les différents choix méthodologiques qui ont été faits et qui m'ont permis de circonscrire ma recherche. Je répondrai ici à quelques questions : Où ma recherche a-t-elle pris place ? Qui furent les personnes impliquées dans cette enquête ? Quel fut l'horizon temporel de cette dernière ?

Enquêter où ?

Après avoir défini mon objet de recherche, qui fut au départ assez large (« les femmes policières »), je me mis rapidement à la recherche d'un « terrain ». En effet, étant donné mon background sociologique et anthropologique, je ne pouvais pas concevoir de clôturer mes études avec un travail qui ne soit pas ancré empiriquement. De fil en aiguille, je fus alors mise en contact avec la *zone de police de Bruxelles Nord-Ouest*¹², qui recherchait des universitaires afin d'effectuer des enquêtes concernant la police et plus précisément sur leurs commissariats. Cette zone de police rassemble pas loin de 1000 personnes, dont 85% sont des « opérationnels », ce qui en fait la troisième plus grande zone de police de Bruxelles (PolBruNO, février 2016, p. 7). La cheffe de cabinet de la zone s'avéra rapidement très investie dans mon projet et me proposa de la rencontrer. Lors de ce rendez-vous, j'expliquai

¹² Pour la suite de ce travail, j'utiliserai l'acronyme *PolBruno* pour désigner cette zone de police bruxelloise.

alors mon parcours académique ainsi que mon attrait particulier pour les terrains « inconnus ». Dès lors, cette dernière m'expliqua la particularité de la zone de police : sa volonté de représenter la population qu'elle couvre, une population multiculturelle. La population habitant dans les trois communes de la capitale (Evere, Schaerbeek et Saint-Josse-ten-Noode) et profitant ainsi des services des cinq commissariats PolBruNO contient, en effet, 31% de personnes n'ayant pas la nationalité belge (PolBruNO, février 2016, p. 3). La cheffe de cabinet me donna alors l'image d'une zone pleine de diversité. Cette diversité est d'ailleurs soutenue par plusieurs projets que la zone a développés comme une « charte de la diversité » qui doit guider les attitudes de toutes les personnes travaillant au sein de la zone PolBruNO, l'organisation d'une « quinzaine de la diversité » faite d'activités témoignant de l'ouverture de la zone ou encore, par exemple, un compte Facebook consacré à la diffusion de ce message (*Ibid.*, p. 7). Lorsque mes premiers entretiens commencèrent, les enquêtées m'ont alors, quant à elles, affirmé que, dans cette zone, contrairement à d'autres, les femmes étaient fort présentes.

Quelle ne fut donc pas la surprise lorsque je vis les données officielles. En effet, selon les résultats d'une étude de l'IBSA (l'Institut Bruxellois de la Statistique et d'Analyse) datant de novembre 2016 mais se basant sur des chiffres de décembre 2015, le pourcentage de cadres opérationnels travaillant dans cette police locale de Bruxelles Nord-Ouest et étant des femmes s'élève à 25% (IBSA, 2016). Ce pourcentage est très proche de la moyenne de la région de Bruxelles-Capitale qui est de 24,6% (*Ibidem*). En comparant la zone PolBruno à une autre zone bruxelloise où autant de délits ont été enregistrés en 2015 telle que la zone de Bruxelles-Ouest¹³, nous pouvons constater que les deux zones comptabilisent la même proportion de femmes. La situation de la zone PolBruno ne fait donc pas office d'exception en ce qui concerne la représentativité des femmes dans l'effectif policier ni en termes de taux de criminalité. Cela peut nous permettre de soutenir une certaine validité externe et donc une généralisation plus élevée que si la zone se trouvait dans une situation exceptionnelle par rapport au reste de notre capitale. Cependant, dans la zone BruNO, nous pouvons remarquer qu'il existe un grade opérationnel où les femmes sont plus présentes que les hommes : le cadre auxiliaire. Même si cet écart en termes d'effectifs est très léger, c'est tout de même la seule zone bruxelloise dans laquelle une telle situation existe. Ces cadres auxiliaires occupent

¹³ Cette comparaison se base à la fois sur les chiffres de l'IBSA (qui a recensé 18 839 délits enregistrés dans la zone PolBruno et 18 929 dans la zone de Bruxelles-Ouest) mais également sur les chiffres de la Police Fédérale (qui a, quant à elle, sur la même période – c'est-à-dire en 2015 –, comptabilisé 19 440 délits enregistrés dans la zone PolBruNO et 19 400 dans la zone de police de Bruxelles-Ouest). Il existe de nombreux débats concernant les notions telles que « délits » ou « taux de criminalité ». Les diverses conceptions de ces notions amènent à des divergences dans les chiffres relevés selon les bases de données utilisées. Cela mériterait un examen plus complet. Ce n'est cependant pas l'objet de ce présent mémoire. Je me contente donc ici de prendre la précaution de mettre en parallèle ces deux différentes sources statistiques afin que ma comparaison soit correcte.

la fonction d'*agent de police* et sont alors principalement responsables de la circulation locale. De plus, c'est dans la commune de Saint-Josse, sous l'impulsion du bourgmestre Guy Cudell, que les premières femmes entrèrent dans la police. Si les statistiques actuelles ne démontrent pas de réelles différences en termes de diversité hommes/femmes de la zone de police de Bruxelles Nord-Ouest par rapport au reste de la région, nous pouvons affirmer que cette zone est lourde d'une histoire unique concernant l'insertion des femmes dans la police.

C'est donc au sein de l'état-major de cette zone que j'effectuai mon stage. L'état-major correspond à l'endroit où se situe le bureau du chef de la zone, son secrétariat, mais également une grande partie des employés administratifs s'occupant, par exemple, des finances, des ressources humaines ou encore de la stratégie. C'est en quelque sorte le centre névralgique de la zone. Même si le lieu de mon stage était donc principalement occupé par des CaLog, je fus bien souvent en contact avec des opérationnels qui passaient régulièrement dans les bureaux de la zone. En effet, l'état-major de PolBruNO se trouve quelques étages au-dessus du Commissariat 2, ce qui amenait beaucoup de policiers à venir saluer leurs collègues alors que d'autres venaient travailler au dispatching¹⁴. Je n'ai cependant pas passé l'entièreté de la durée mon stage à cet endroit car mes entretiens m'ont amenée à visiter l'ensemble des cinq commissariats de la zone, me permettant ainsi de côtoyer divers environnements policiers.

Pour m'assurer de combattre le manque de possibilité de généralisation des résultats d'une telle enquête ethnographique, je n'ai pas limité ma recherche à cette zone de police. En effet, j'ai également participé à Women@work, un salon de promotion de l'emploi pour les femmes où des membres de la Police Belge tenaient un stand. Ce salon se tenait aux abattoirs d'Anderlecht. Ce fut pour moi l'occasion de récolter de nouveaux entretiens provenant de policières de la zone de Bruxelles-Midi, cette fois-ci. Tout d'abord, je me présentai comme une stagiaire à PolBruNO. Cela a pu permettre d'installer chez les policières interrogées une certaine distance par rapport à leur rôle de persuasion qu'elles devaient tenir tout au long de leur présence à ce salon. Le peu de monde présent au stand durant ces entretiens permit d'accentuer cette distanciation. Par la suite, une des enquêtées – âgée de seulement quelques années de plus que moi - me demanda tout de même si j'étais intéressée de rentrer dans la police dans le futur. Sur ce, je répondis positivement afin d'accentuer mon intérêt envers les propos qu'elle tenait. Cela installa une relation d'enquête davantage symétrique, comme un

¹⁴ Situé à l'état-major, le dispatching rassemble des opérationnels chargés de la gestion de appels d'urgence de la zone ainsi que de la coordination des actions policières menées sur le terrain.

partage d'intérêts envers l'expérience du métier de policier et des difficultés qu'une femme pouvait rencontrer lors de sa carrière. La policière se livra alors également sur des questions plus intimes notamment concernant sa vie de couple et les réactions de son entourage quant à son engagement dans la police.

Ma recherche a donc pris place dans ces deux endroits particuliers : la zone de police de Bruxelles Nord-Ouest ainsi qu'au salon Women@work. Maintenant que j'ai défini mon milieu d'enquête, développons à présent quels furent les sujets enquêtés.

Enquêter sur qui ?

Au début de mon enquête, je décidai de limiter mon échantillon à des femmes. Cependant, la cheffe de cabinet (qui était également ma maîtresse de stage) me fit part de la volonté des hommes de participer également à ma recherche. Ces derniers réclamaient en quelque sorte un « droit de réponse ». Cela aurait pu être une méthode intéressante mais elle m'aurait alors demandé un travail d'une autre envergure, demandant de croiser les propos des femmes et hommes, ce qui aurait abouti pour un temps imparti à une analyse de moindre qualité. Ce choix de n'interroger que des femmes me valut de nombreuses remarques. Je fus notamment qualifiée de « féministe », comme si je défendais la cause des femmes dans la police. Or, loin de *défendre*, mon rôle était simplement de *comprendre* et d'*analyser*. Ma recherche portant sur l'identité de genre chez les femmes entrant dans un « métier d'homme », je souhaitais donc me concentrer sur les attitudes et le ressenti de ces policières. Même si le genre *se négocie*, les entretiens permettent de connaître des faits mais également des émotions et ce sont celles des femmes qui m'intéressaient étant donné mon sujet de recherche.

Cinquante femmes participèrent à cette enquête. En « choisissant » de mobiliser la Grounded Theory, il ne s'agissait pas de consulter un échantillonnage statistique mais plutôt d'arriver à une saturation au niveau des données recueillies permettant d'aboutir à une nouvelle théorie. Nous parlons alors, dans ce cas, d'*échantillonnage théorique* (Guillemette F., Luckerhoff J., 2009, p. 8). L'effet de saturation se fit ressentir au bout de plus ou moins quinze entretiens. Les entretiens et les visites de commissariat étaient cependant déjà planifiés, je continua donc à mener mes recherches. Cela permit de varier davantage les grades, l'ancienneté et l'âge des personnes interrogées. Afin de limiter le biais de mémorisation qui prit place lors des entretiens, je retiendrai donc pour cette recherche principalement quinze des cinquante entretiens. En effet, certaines femmes interrogées

faisaient partie, au moment de l'entretien, du cadre logistique et administratif et relaient alors leurs expériences passées en tant qu'opérationnelles. Même si ces entretiens m'ont permis de récolter des informations que je mobiliserai dans cette recherche - notamment concernant les raisons les ayant amenées à changer de poste -, je fais le choix de concentrer mes analyses approfondies sur les opérationnelles et plus précisément sur les inspectrices principales, les inspectrices et les agents de police qui sont davantage confrontées au terrain. Ces femmes policières doivent donc faire face à la fois aux stéréotypes de genre présents dans la société et aux normes de genre propres à leur organisation tandis que les grades plus élevés (commissaire de police et commissaire divisionnaire de police) sont principalement des fonctions de management s'effectuant au sein du commissariat et sont donc peu en contact avec la population.

Nous pouvons ici soulever une question épistémologique : comment me suis-je située par rapport au savoir des enquêtées lors de cette recherche? En sciences humaines, il existe deux postures idéales-typiques que peut adopter un chercheur par rapport aux acteurs qu'il étudie. *D'un côté*, nous trouvons les partisans d'une sociologie de la révélation, que nous associons souvent au point de vue de Pierre Bourdieu (Pezeril C., 2014; Delchambre J.-P., 2014). Ces derniers considèrent que seul le scientifique peut déconstruire l'*illusio* dont sont victimes les enquêtés (Schaut C., 2014). En effet, les enquêtés agiraient, selon ces scientifiques, dans une structure sociale particulière que Bourdieu appelle un « *champ* » (Bourdieu P., 1994, p. 30, cité dans Costey P., 2005, p. 20). Ils auraient, de ce fait, incorporé une certaine vision du monde et les normes présentes au sein de ce champ. Les acteurs étudiés reconnaîtraient une série de choses comme évidentes – ce que Bourdieu appelle l'*illusio* (Bourdieu P., 1994, p. 156, cité dans Costey P., 2005, p. 19). Les enquêtés n'auraient alors pour cette raison pas accès à la connaissance contrairement au chercheur qui, grâce à sa position de retrait, pourrait déceler cet *illusio*. *De l'autre côté* se trouvent des chercheurs soutenant un point de vue plus pragmatique, qui considèrent que le chercheur n'est que le « porte-parole » des enquêtés car ces derniers sont autant capables de réflexivité que les scientifiques (Pezeril C., 2014). Dans ma recherche, je me situe entre ces deux postures. Effectivement, tout d'abord, j'ai pris au sérieux ce sens commun, cet *illusio*, en m'intéressant à la manière dont les policières ressentent et vivent leur condition de femme. Il fut même question, en pratiquant l'observation participante, de se prendre aux mêmes logiques d'action que ces femmes policières afin de les comprendre au mieux. Cependant, il fut nécessaire dans un second temps de « donner sens » aux données empiriques, ce qui impliqua une certaine rupture épistémologique, autrement dit une position de recul par rapport à ce sens commun et

à l'expérience vécue sur le terrain. En quelque sorte, le travail d'analyse et de mise à l'écrit furent des moyens de se détacher de l'*illusio*, des évidences acquises pendant mon stage.

Enquêter quand ?

Disons un mot à propos du moment de la recherche ainsi que de l'horizon temporel de celle-ci. Tout d'abord, cette enquête ne prit pas place au moment le plus opportun. En effet, ma demande de stage se fit quelques semaines seulement après les attentats du 23 mars 2016. Comme Frédéric Dauphin, le chef de la zone PolBruNO l'a affirmé lors d'une réunion stratégique du mois de septembre 2016, « *la moindre erreur se paie cash* » (Dauphin F., 2016). En effet, le niveau de menace terroriste - qui était de 3 sur une échelle de 4 - impliquait une vigilance de tous les instants ainsi qu'une grande pression sur l'ensemble du corps policier, particulièrement dans la capitale. Cela aurait pu installer une certaine méfiance quant à la présence de stagiaires au sein de la zone. Cependant, il n'en fut rien. Il sembla que la tension se soit apaisée lors de mon arrivée en septembre 2016, malgré ces attentats de mars et l'attaque à la machette perpétrée contre deux policières à Charleroi au début du mois d'août. Alors que la cheffe de cabinet m'avait affirmé lors de ma demande de stage qu'il ne serait pas possible de patrouiller avec des policières, le chef de la zone m'annonça à mon arrivée que cela pouvait finalement s'organiser. Cependant, au début du mois d'octobre, une agression au couteau contre des policiers toucha la zone en son cœur : à Schaerbeek. Je ne pus donc finalement pas participer aux patrouilles. Voici donc les divers aléas de ma recherche dus au cadre spatio-temporel dans lequel elle a pris place.

Ensuite, il est utile de préciser l'unité de temps de cette recherche. Les contraintes des échéances de ce mémoire m'ont poussée à procéder à une étude synchronique plutôt qu'à une recherche longitudinale. De fait, il s'agissait de savoir ce que les policières pensaient au moment de la recherche et non de comparer les évolutions de leurs structures mentales en les interrogeant à différents moments. Bien sûr, il fallut bien souvent faire appel à la mémoire des policières afin de comprendre leur parcours et, nous le verrons, l'impact de la socialisation professionnelle. Cela m'a demandé d'être attentif au *biais de mémorisation*. Pour contrer ce dernier, il fallut me limiter à faire appel à des souvenirs qui ne soient pas trop lointains. De plus, une attitude empathique a permis de limiter le *biais de mémoire sélective* qui pouvait amener les enquêtées à omettre certaines expériences qui les montraient sous un jour négatif.

3. Observer, participer, interroger : des méthodes d'enquête complémentaires

Après avoir abordé les questions « où ? », « sur qui ? » et « quand ? », attardons-nous à présent sur la question du « comment ? ». Lors de cette enquête, j'ai mobilisé plusieurs méthodes : l'observation participante, les entretiens semi-directifs et les entretiens de groupe. Cette triangulation permet de contrebalancer les limites respectives de ces techniques de collectes de données. Cette partie consistera en une présentation de ces différentes méthodes ainsi que des difficultés rencontrées quant à leur application lors de ma recherche.

Observer...participer...puis se distancier

Tout d'abord, pourquoi ai-je choisi cette première manière d'approcher le terrain : l'observation ? Comme je l'ai rapidement abordé précédemment, le genre *se négocie*. Il fut donc naturel de mettre en place la méthode de l'observation participante afin à la fois de percevoir mais également de prendre part à ces interactions au sein desquelles se forme le genre. Cependant, les acteurs ne se rendent souvent pas compte des règles qui régissent leurs (inter)actions et, bercés dans l'*illusio*, agissent selon les normes acquises. En arrivant et en m'annonçant comme une étudiante universitaire effectuant un travail de fin d'études sur les femmes policières, je mis en exergue la question du genre dans la police alors que cette dernière était enracinée dans les habitudes. Les policiers ne faisaient alors pas attention à cette dimension de leur expérience professionnelle. Après une semaine de stage, je dus présenter mon projet de mémoire lors de la réunion stratégique de la zone PolBruNO, où se rassemblent régulièrement les dirigeants des différentes sections et des différents commissariats. L'annonce de mon sujet de recherche créa un grand brouhaha dans l'auditoire dont une remarque faite par un homme sur le ton de l'humour : « *les femmes, elles n'ont rien à faire ici* ». Cette affirmation démontra, selon moi, l'importance d'entamer une recherche sur ce phénomène qui sema autant de débats. Comme Charlotte Pezeril l'affirme, « *les changements que la présence du chercheur implique disent quelque chose de l'ordre qu'elle dérange* » (Pezeril C., 2014). En conséquence, tous ces bouleversements et ces réactions – qu'elles furent négatives ou positives – furent considérées comme de nouvelles données à analyser.

Deux éléments furent essentiels pour le bon déroulement de cette observation participante : ma « personne-ressource » ainsi que la tenue d'un journal de terrain. *Premièrement*, un énorme atout lors de cette enquête de terrain fut donc ma maîtresse de stage. Elle joua le rôle d'intermédiaire entre l'ensemble des policières et moi. Ces dernières, lui

accordant une grande confiance, ne furent que très peu à refuser lorsqu'elle leur proposait de participer à ma recherche. J'eus donc l'impression qu'une fois la porte ouverte dans la police, il était très facile d'entrer en contact avec de nombreuses personnes et d'avoir accès à des informations qui, de l'extérieur, auraient été complexes à récolter. Cependant, cet atout peut également être considéré comme une potentielle limite de cette enquête. En effet, les policières interrogées étaient contactées premièrement par la cheffe de cabinet de la zone et pouvaient donc m'associer à cette dernière ainsi qu'au chef de la zone qui était son supérieur direct. En quelque sorte, j'ai certainement subi une forme d'« *encliquage* » (Olivier de Sardan J.-P., 2008 cité dans Bonnet M., 2009, p. 2). Pour cette raison et malgré la garantie de confidentialité que je leur donnais, elles ont pu avoir peur de remettre en question la valeur principale de la zone qu'est la diversité et que cela ne vienne aux oreilles de leur chef. Cela a donc probablement orienté leurs réponses à mes questions. Même si nous verrons plus loin dans ce chapitre qu'une méthodologie particulière fut mise en place pour éviter ces réponses « aseptisées », l'observation fut un moyen de vérifier et même de dépasser les propos que les femmes policières ont pu tenir lors des entretiens. *Deuxièmement*, je mis en place un journal de bord dès la veille de mon stage. Ce carnet me permit, dans un premier temps, de mettre sur papier mes préjugés et mes attentes par rapport à cette expérience de terrain. Ainsi, je pus prendre conscience de ces derniers et arriver sur le terrain en tentant de m'en séparer. Dans un second temps, j'y notai principalement toutes mes impressions dominantes, tout ce que je vis et qui me bouleversa. J'utilisai également ce même journal de terrain comme un carnet de pistes d'analyse. Lors de la deuxième moitié de ce stage, j'éprouvais de nombreuses difficultés à continuer à prendre des notes de ce que je vivais. Les habitudes s'installant, je commençais à ne plus être étonnée par ce que je voyais quotidiennement. Mes rapports devinrent plus concis et se firent aussi plus rares.

Plus que de la simple observation, c'est une méthode particulière qui a été mobilisée ici : l'observation *participante*. En effet, je me suis immergée dans un groupe social étranger pendant plusieurs semaines en m'y annonçant comme chercheuse. Il y a un siècle, Bronislaw Malinowski mit en pratique cette technique de recherche aux îles Trobriand et en donna les préceptes en insistant notamment sur l'importance d'apprendre la langue du groupe étudié et d'analyser ce qui va de soi au sein de ce groupe (cf. les normes sociales) en allant voir plus loin que ce qui nous surprend sur le terrain (Pezeril C., 2014). C'est ce que je fis en assimilant, au fil de mon stage, le langage policier et en m'imprégnant des habitudes policières en passant ces trois mois dans le commissariat. Certains affirment cependant qu'il n'est pas possible d'*observer* tout en *participant*. Il faudrait effectivement, pour ce faire, être

neutre par rapport à l'objet de recherche alors même que notre subjectivité est modifiée par notre expérience et que notre expérience est modifiée par notre subjectivité. Favret-Saada propose alors de dissocier deux phases dans la recherche. Tout d'abord, il faut se laisser affecter par le terrain pour ensuite, par l'écrit, se distancier de cette expérience et s'approcher, sans jamais l'atteindre, de l'objectivité (Favret-Saada J., 2009, p. 160).

Je me rendis rapidement compte que ce que j'observais allait à l'encontre de la prétendue diversité de la zone. Peut-être que celle-ci s'améliorait d'années en années mais, dans les faits, les femmes et les hommes étaient loin d'être égaux. Les nombreux efforts que la cheffe de cabinet fournissait pour que mon enquête se déroule au mieux me mirent alors dans une situation embarrassante. Je ressentis alors un malaise de terrain, tiraillée entre le désir de ravir cette maîtresse de stage dévouée - qui faisait tout son possible pour diffuser une image positive de la zone - et la volonté de fournir un travail reflétant, sans les édulcorer, les constats faits lors de ma recherche. Pour ce qui est de la *phase de distanciation* que recommande Favret-Saada, je préféra prendre, pendant quelque temps, du recul par rapport à ces observations afin pouvoir, ensuite, les analyser d'une manière plus objective et honnête. Daniel Bizeul, sociologue français, mit plusieurs années pour se libérer de son imprégnation du terrain militant auquel il avait pris part (Bizeul D., 2007, cité dans Génard J.-L., Roca I Escoda M., 2010, p. 148). Je n'eus besoin, quant à moi, que de quelques mois pour pouvoir procéder à une analyse correspondant davantage aux « *exigences (...) scientifiques* » (*Ibidem*).

Mettre en place de l'observation participante m'a donc permis d'appréhender des dimensions du social que je n'aurais pas pu connaître en utilisant uniquement des entretiens. De plus, ce fut un moyen de limiter les biais dus à mon *encliquage* ainsi qu'à la *désirabilité sociale* des enquêtés. Cependant, plusieurs événements ont limité ma possibilité d'être affectée par ce terrain. D'une part, j'eus quelques difficultés à *être affectée* par le terrain car je ne pus pas vivre totalement la même vie que ces policières. De fait, les attentats dirigés envers des policiers eurent pour conséquence que je ne pus pas vivre une journée-type d'une policière en allant sur le terrain que ces femmes fréquentent quotidiennement. Il fut donc difficile d'*empathiser* au sens que soulève Jeanne Favret-Saada, c'est-à-dire « *expérimenter par procuration les sentiments, perceptions et pensées d'autrui* » (Favret-Saada J., 2009, p. 156). En effet, comme je l'ai précisé précédemment, je n'ai pas eu l'occasion de participer au travail de terrain des policières. Je ne les vis alors que dans le commissariat, les « coulisses » de la profession. Ma présence aux réunions ainsi que ma visite des différents commissariats furent toutefois des moments durant lesquels je *tentais* de me mettre à la place d'une femme policière. Je ne participais et n'observais donc qu'une parcelle de la vie quotidienne de ces

femmes. D'autre part, nous pouvons affirmer que je vécus davantage la condition d'une chercheuse « sur le genre » et non pas d'une policière en tant que telle. Effectivement, j'eus la sensation de venir réveiller un problème que de nombreux policiers tentaient jusque-là d'occulter et que ce rôle de chercheuse « féministe » qu'ils m'attribuèrent me collait à la peau. Je fus donc victime d'une seconde forme d'*encliquage* car les personnes observées m'associaient à une personnalité revendicatrice et militante car j'étais *une femme étudiant les femmes*. Pour illustrer cela, je peux rapporter l'expérience d'une de mes interviews. Alors que je devais interviewer une inspectrice générale, j'entrai dans le local où l'enquêtée et ses collègues masculins se trouvaient. Dès que ces derniers me virent, l'un d'entre eux commença à s'exclamer en me rappelant immédiatement mon rôle de chercheuse : « *C'est celle qui étudie les femmes, on va se taire hein !* ». Cela nous rappelle qu'en tant que chercheurs, nous pouvons rarement choisir le rôle que les enquêtés nous attribuent et celui-ci pèse alors sur nous. Ici, mon statut de femme chercheuse fut une barrière m'empêchant d'accéder entièrement à la réalité sociale quotidienne des policières. A posteriori, je considère que le choix de l'observation comme *unique* méthode pour une telle recherche n'aurait pas pu aboutir à des résultats plausibles. En effet, j'aurais alors abouti à un recueil de données empiriques ne me permettant pas de fournir des analyses concernant « *la négociation de l'identité de genre des femmes policières* ».

Les entretiens compréhensifs et cliniques comme sources de connaissance

Une des solutions aurait pu être de cacher mon statut de chercheuse sur le genre, ce qui m'aurait permis de réellement faire corps avec le rôle de femme dans la police. Cela aurait toutefois posé des questions éthiques, que nous aborderons à la fin de ce chapitre. Tout comme l'affirme Bizeul, « *le chercheur qui prétendrait n'user que de l'observation se trouverait (...) confronté à un monde étriqué, morcelé, dépourvu de sens* » (Bizeul D., 2007, p. 82). Nous ne voyons pas tout et nous ne voyons pas ce qu'un autre chercheur aurait pu voir. Il fut alors indispensable de compléter cette méthode par une autre : les entretiens.

Un choix épistémologique fut d'accorder, lors de ces entretiens, une importance particulière au discours des femmes policières et d'établir une relation d'enquête basée sur l'écoute et l'empathie. Cette écoute fut une « *écoute risquée* » au sens où elle amena à ce que je sois quelque fois réellement touchée ou surprise par les discours des enquêtées. Une des enquêtées sembla particulièrement touchée par le thème de ma recherche et me fit part de son expérience éprouvante en tant que femme policière travaillant avec les hommes. Son discours

me bouleversa et je sentis que mon rôle se modifia. Je ne venais plus simplement récolter des informations, mais je devais également m'engager dans cet échange, afin que cette policière *garde la face*. Cette écoute risquée installa une relation davantage équilibrée. Comme l'affirmait Bourdieu, la relation d'enquête est, par nature, dissymétrique et s'éloigne d'une conversation que nous pouvons entretenir dans la vie de tous les jours (Bourdieu P., 1993, p. 905). D'une part, ces entretiens provenaient de mon initiative et je posais la plupart des questions. D'autre part, il y avait un décalage en termes de capital culturel entre les interviewées et moi car, contrairement à moi, les policières étaient rares à avoir un diplôme universitaire. Cependant, en plus de la méthode de l'écoute risquée, je perçus différentes tactiques provenant cette fois-ci des enquêtées et permettant d'établir une relation plus égalitaire. Par exemple, elles inversaient souvent la situation d'enquête en me posant des questions (« *Que comptes-tu faire après tes études ?* », « *Es-tu stagiaire dans la zone depuis longtemps ?* »), me demandaient de les tutoyer ou encore se lançaient dans de longues explications sur l'organisation et les valeurs de la zone. De plus, tout entretien prend place dans un contexte qu'il faut prendre en compte car il influence les discours récoltés. Ici, les entretiens avaient lieu dans leur commissariat, autrement dit un lieu que ces femmes connaissaient et dont elles maîtrisaient les codes. Cela fut un élément supplémentaire menant à une relation d'enquête se rapprochant peu à peu d'une relation entre deux semblables. Rajoutons à cela le fait que les femmes policières sont quotidiennement confrontées à des interrogatoires et qu'elles sont, dès leur arrivée dans la police, sommées de justifier leurs choix (Pruvost G., 2007, p. 135). Elles avaient donc l'habitude de *se raconter*. Enfin, être une femme qui étudie les femmes fut ici un avantage, contrairement à ce qu'il en était pour l'*observation* des rapports sociaux de sexe. Effectivement, les informatrices ont pu avoir l'impression d'échanger avec une personne qui pouvait les comprendre puisque je partageais leur condition de femme et que, comme elles, je devais faire avec ce rôle imposé au quotidien.

Plutôt que de poser une liste de questions prédéfinies, comme c'est le cas lors d'un entretien classique, je partis sur le terrain avec quelques thèmes à aborder. Cela amena à mettre en place, dans un premier temps, un entretien semi-directif. Au début de chaque entretien était notifiée à l'enquêtée la garantie de son anonymat. De plus, je demandais si elle m'autorisait à faire un enregistrement audio afin que je retranscrive le plus fidèlement ses paroles. Je garantissais également l'usage de son discours dans un cadre exclusivement académique. La plupart du temps, les enquêtées éprouvaient le besoin de me dire qu'elles n'avaient, de toute manière, rien à cacher. Au fur et à mesure des entretiens, ces derniers basculèrent vers l'entretien compréhensif et non-directif. Dans la lignée de la *Grounded*

Theory, ma méthodologie évolua au cours de ma recherche car je perçus quelles étaient les méthodes les plus intéressantes pour obtenir des informations sur mon sujet de recherche au fur et à mesure de mon enquête: « *Le chercheur apprend de son terrain* » (Guillemette F., Luckerhoff J., 2009, p. 9). Je me rendis effectivement compte qu'en ne notifiant que le thème de ma recherche, il n'était presque pas nécessaire que j'intervienne pour les amener à mentionner les éléments que je souhaitais connaître. De plus, la principale raison de ce choix méthodologique est qu'il m'amena à découvrir des pistes de recherche que je n'aurais pas pu soupçonner moi-même. En effet, en mettant en place une attitude d'écoute, les enquêtées durent sentir leur savoir valorisé et important à mes yeux. C'est certainement cela qui amena ces femmes à en dire plus sur leur vécu. Elles se laissèrent même aller à des analyses de leurs propres expériences. Principalement, celles-ci évoquaient les souffrances et difficultés qu'elles avaient pu ressentir et qu'elles ressentaient actuellement sur leur lieu de travail et principalement avec leurs homologues masculins étant donné l'objet de la recherche qui leur avait été notifié au début de l'entretien. Nous nous dirigeons alors peu à peu vers une *sociologie clinique*. Dans un de ses articles, Vincent de Gaulejac s'attèle à une description des préceptes de cette discipline et nous dit à ce propos : « *L'objet de la méthode clinique est l'étude de l'homme en situation et en interaction. (...) En sociologie, elle consiste à saisir les individus au cœur de leur existence, à comprendre comment le sujet advient face à son histoire, ses désirs, son milieu social, ses aspirations, sa famille, ses émotions.* » (De Gaulejac V., 2014). S'engager dans une telle démarche a plusieurs conséquences. Tout d'abord, nous postulons que c'est l'échange entre l'enquêté et l'enquêteur qui permet de créer les connaissances. Le premier, comme le second, participe à la compréhension du social. De plus, dépassant le principe de neutralité scientifique, il fallut que je m'engage dans cette relation d'enquête, non seulement en mettant en place une *écoute risquée* mais également en assumant le fait que mon rôle de chercheuse supposait mon *implication* dans les données recueillies par rapport à mon objet de recherche. Thomas Périlleux souligne effectivement, en détaillant le statut de chercheur, que « *sa présence fait apparaître certains problèmes et permet à des conduites de se révéler* » (Périlleux T., 2016, p. 17).

Après les quelques questions d'usage (âge, nom permettant de me remémorer plus facilement l'entretien, etc.), une question principale orientait tout l'entretien : « *Pouvez-vous me raconter votre poste actuel au sein de la police et comment vous êtes arrivée à celui-ci ?* ». Comme le raconte Kaufmann, lorsque les acteurs se racontent, ils ont tendance à gommer les « *contradictions* » de leur parcours de vie de sorte que ce dernier paraisse dès lors plus cohérent (Kaufmann J.-C., 2004, p. 155 cité dans Burrick D., 2010, p. 21). Qu'à cela ne

tienne, malgré les biais de mémorisation et cette illusion biographique, ce ne sont pas les faits passés en tant que tels qui attiraient mon attention mais la manière dont les femmes interrogées appréhendaient ces derniers. Les femmes policières me racontaient leur parcours professionnel, leur vision du métier, les relations qu'elles entretenaient avec leurs collègues,... En me situant dans une démarche compréhensive, j'attachais alors une grande importance au sens que les enquêtées apportaient à leurs actions. Si ce sens pouvait parfois apparaître de manière directe lors du discours de l'enquêtée, il fut parfois nécessaire que j'intervienne afin de stimuler l'émergence d'une *parole vraie* et pour que soient intelligibles les sentiments et le ressenti de cette interlocutrice quant à un événement vécu. Ces interventions furent à la fois verbales et non verbales. Lorsque je ressentais des hésitations ou des imprécisions des enquêtées, je reformulais leur discours afin d'être certaine de bien les comprendre ou je leur posais des questions d'éclaircissement. Quand la femme interrogée paraissait renfermée et n'arrivait donc pas à se livrer, j'usais plutôt du langage non verbal (des sourires, signes d'acquiescement,...) pour démontrer que je n'étais pas là pour la juger mais davantage pour l'écouter, comprendre ses expériences de vie et déceler avec elle les logiques sous-jacentes de celles-ci.

Enfin, le peu de temps durant lequel ces femmes policières étaient disponibles m'obligea à mettre en place un autre type d'entretien : les entretiens de groupe. En plus de cette question de disponibilité, le premier entretien de groupe fut organisé *sur demande* des enquêtées. De fait, elles trouvaient « *plus convivial* » de participer à l'entretien ensemble. Je décidai de ne pas m'y opposer car, comme précisé ci-dessus, le but de ces entretiens était que ces femmes policières se livrent et parlent librement. Si celles-ci estimaient qu'il leur était plus facile de s'exprimer en groupe, cela me convenait donc également. Ce premier entretien de groupe rassembla donc cinq femmes policières ayant l'habitude de travailler ensemble. Cette proximité a pu faciliter la participation active de chacun des interrogées et stimuler une parole vraie lors de cet entretien. Cependant, je réalisai rapidement qu'il était nécessaire que je sois davantage directive lors de ce type d'entretien car certaines policières, de par leur caractère plus fort, dominaient l'espace de parole et empêchaient de ce fait d'autres participantes de s'exprimer. Lors du deuxième et donc dernier entretien de groupe que j'ai réalisé, je me retrouvai face à six femmes dont deux refusèrent de s'exprimer sur leur vie privée. Cela démontre une seconde limite de ces entretiens de groupe qui est l'impossibilité de se distancier de leur rôle de policière. Ce faisant, il devient difficile de mettre en place un discours *en vérité*, c'est-à-dire qui se situe loin des faux-semblants incités par la culture de la virilité présente dans la police, celle-là même qui pouvait les amener à nier les difficultés de

leur profession. Il était plus aisé pour les policières du premier groupe interrogé de soulever « *le masque des rôles sociaux* » car celles-ci se voyaient hors du travail (Cardon D., 1996, p. 178). Jean-Claude Kaufmann parle alors d'« *effets de vérité* » de l'entretien compréhensif, ce moment lors duquel l'informateur ne joue plus de rôle particulier et parvient à s'exprimer sur ce qu'il est vraiment (Kaufmann J.-C., 1996, p. 69).

4. La recherche, une expérience personnelle et ses questions éthiques

Lors de cette recherche, il n'était pas possible d'obtenir les informations voulues en me comportant de manière rigide, sans sentiments et sans implication de ma part. Pour ce qui est des entretiens, l'interrogée, face à une sorte de robot-chercheur, aurait eu la sensation que je venais lui soustraire des informations sans qu'elle ne reçoive quoi que ce soit en retour. En tentant d'être le plus attentive et réactive possible et en m'éloignant ainsi de la position de rupture méthodologique, je réussis à obtenir des entretiens faits d'échanges honnêtes et de confidences. Cela demanda une implication physique et psychologique tout au long de ces interviews. Lors des visites de commissariats, il m'arrivait d'avoir jusqu'à huit interviews à effectuer en une journée. Cela fut éprouvant car je souhaitais porter une attention particulière à chaque femme interrogée et je perçus donc une baisse de la quantité d'informations recueillies lorsque la fatigue se faisait sentir. Cela démontre encore une fois que le chercheur n'est pas neutre face à son objet de recherche et qu'il est impossible d'être totalement en retrait par rapport à ce dernier. Comme nous l'avons expliqué, il fut difficile d'avoir accès à des interactions « ordinaires » lors de mes observations car ma présence perturbait les enquêtés, qui me rappelaient sans cesse mon rôle de chercheuse. De fait, Daniel Bizeul nous dit qu'« *on ne peut pas se fabriquer un rôle de A à Z* » et cela peut donc amener le chercheur à être enfermé dans certaines formes relations et à ne pas pouvoir en vivre d'autres, ce qui réduit considérablement le « *champ de vision* » du chercheur (Bizeul D., 2007, pp. 72, 82).

Nous ne savons jamais à l'avance ce que le terrain nous réserve et nous apportera. Il faut donc s'adapter, quitte à délaissier la méthodologie fixée avant le début de l'enquête empirique afin d'établir une relation d'enquête plus enrichissante. Cependant, je considère qu'il existe des limites à ne pas franchir, des principes éthiques de base à respecter même si cela implique une moindre qualité et quantité des informations récoltées. Le premier est le principe de *consentement éclairé*, une valeur selon laquelle l'enquêté devrait savoir qu'il participe à une recherche. Dans notre cas, les rapports sociaux de sexe observés auraient été

moins affectés par ma présence si je m'étais présentée comme chercheuse sur un sujet de recherche différent. Toutefois, mentir sur mon sujet de recherche aurait posé problème lors de la justification de la constitution de mon échantillon pour les entretiens. De plus, le chercheur ne peut pas demander à ses enquêtes d'être authentiques avec lui lors des entretiens s'il ne l'est pas avec eux. Cette valeur de transparence guida donc mon enquête, même si elle me valut d'être coupée de l'observation de certaines interactions. Un second principe éthique est celui de *non-nuisance au sujet participant* à l'enquête (Pezeril C., 2014). Sachant que ce mémoire serait ensuite remis aux membres de la zone PolBruNO, il fut d'une importance cruciale d'anonymiser l'ensemble des données afin que les propos que les femmes avaient tenus ne se retournent pas contre elles.

Pour conclure, dans ce chapitre, nous avons souhaité soulever les limites de cette enquête dues aux méthodes choisies et à mon implication en tant que chercheuse. Cela permet d'établir avec le lecteur, comme je l'ai fait avec les enquêtés, une relation de transparence et d'honnêteté. Ce lecteur a pu, grâce à ces précisions méthodologiques, se rendre compte de la portée des résultats de cette recherche et donc porter un regard critique sur ceux-ci.

Chapitre 4 : Problématisation

1. L'émergence d'une problématique : entrer dans la police, un bouleversement identitaire

Arrivée sur le terrain avec un minimum de connaissances théoriques sur le sujet, les premières interviews m'ont permis de cibler davantage ma méthodologie et de me diriger alors vers des entretiens laissant une grande liberté aux femmes interrogées au lieu des entretiens semi-directifs prévus initialement. Je souhaitais ainsi, comme je l'ai déjà évoqué, créer un véritable espace de parole où ces femmes pouvaient s'exprimer sans ressentir de jugement de ma part. Lors de ces « entretiens », j'attendais, en fin de compte, que les personnes interrogées répondent à *une* question : « *Qui êtes-vous ?* ». Cette interrogation qui peut paraître, au premier abord, assez simple, ne l'est finalement pas tant lorsque nous y regardons de plus près. Effectivement, posée dans le cadre de notre étude et amenant de ce fait les enquêtées à évoquer leur identité à la fois sous sa dimension genrée et professionnelle, elle déboucha alors sur une panoplie de réponses aussi différentes les unes que les autres. Dans cette enquête, j'ai effectivement rapidement réalisé que ça n'est pas parce que toutes ces femmes interrogées étaient policières qu'elles étaient *toutes les mêmes*. Chacune avait un parcours différent ainsi que des motivations variées les ayant menées à ce choix d'orientation professionnelle atypique. Elles vivaient alors différemment leur condition de femmes policières. De plus, au-delà de ces variations identitaires inter-individuelles, il existe également des divergences d'identité au niveau intra-individuel.

« *Je suis une autre personne en dehors du boulot.* »

Comme le démontre ce premier extrait ci-dessus, les femmes policières ne sont pas les mêmes chez elles que dans leur sphère familiale. Autrement dit, l'entrée dans cet environnement professionnel qu'est l'institution policière les entraîne à se présenter sous un autre jour. Nous aborderons donc l'identité et plus particulièrement l'identité de genre en considérant que cette dernière se construit, évolue en fonction des relations sociales auxquelles nous prenons part et selon les lieux que nous fréquentons. Effectivement, le fait qu'une personne estime ne pas être la même en fonction de l'environnement dans lequel elle se trouve démontre à quel point l'environnement dans lequel nous agissons influence notre manière de nous comporter. C'est alors avec un point de vue *constructiviste* et

interactionniste que nous appréhenderons notre objet de recherche. Nous nous éloignons ainsi de la vision essentialiste selon laquelle nous détiendrions une identité de genre immuable, une *ipséité*, figée comme sur notre carte d'identité, qui nous poursuivrait tout au long de notre vie et dans toutes les sphères sociales que nous côtoyons. Les données empiriques nous mènent effectivement vers la considération selon laquelle le genre est « *performatif* », il *se fait et se refait* au fil des interactions (Butler J., cité dans Baril A., 2007, p. 66).

Faire partie de la police, cela modifie une personne ainsi que la manière dont elle se présente face aux autres. De fait, hors du milieu policier, les femmes font face à certain système de genre, un certain agencement des rapports sociaux de sexe.

« Être une femme c'est une chose. Mais décider de rentrer
à la police, c'est prendre ce qui va avec. »

Ce verbatim nous montre, cependant, qu'en devenant policières, ces femmes sont conscientes qu'elles s'insèrent dans de nouveaux rapports sociaux en plus de transgresser les normes soutenant la division sexuelle du travail. En s'insérant dans ce nouvel espace de socialisation, elles s'engagent dans des relations révélatrices d'un arrangement des sexes propre au métier de policier. Leur identité de genre se formant au sein de ces interactions, celle-ci peut, dès lors, se trouver modifiée. C'est l'usage de la conjonction de coordination « *mais* » qui révèle la perception qu'ont les personnes interrogées d'une opposition entre ce qu'implique le fait d' « *être une femme* » et celui de « *rentrer à la police* ».

Comment ces femmes réagissent-elles à un tel bouleversement ? Comment leur processus de construction identitaire est-il influencé par ces interactions professionnelles auxquelles elles prennent part ? Autrement dit, nous désirons donc savoir comment l'insertion dans le système de genre spécifique qu'est la police amène les policières à appréhender et percevoir autrement leur appartenance au genre féminin. Comme Raewyn Connell l'a fait, nous considérerons l'organisation étudiée (cf. la police belge) comme un endroit où prend place un régime de genre particulier, un certain agencement des rapports sociaux de sexe pouvant potentiellement différer de celui existant dans la société en général (Connell R., 2005, p. 6). Pour le formuler sous forme de question centrale de recherche, voici ce que nous souhaiterions explorer : « *Comment la socialisation professionnelle des femmes policières amène-t-elle une recomposition de leur identité de genre ?* ».

En abordant le sujet de l'identité, j'étais consciente que je m'engouffrais dans un sujet débordant de littérature, une question vue et revue. Cependant, il s'agissait ici de l'examiner

empiriquement en examinant la question de la construction identitaire au cas des femmes policières, en me concentrant donc sur ce que le terrain me révélait comme piste d'analyse pour, dans un second temps, consulter la littérature existante et ainsi constater si les données recueillies et l'analyse que je réalisais faisaient écho à des théories déjà développées.

2. Une identité multidimensionnelle

Malgré la grande disparité des discours tenus par les policières lors des entretiens, il fut rapidement possible d'établir une classification des points systématiquement abordés lors de chacune des interviews. Ces premières catégories qui émergèrent semblèrent s'élever au nombre de trois. En effet, l'analyse de leur discours décrivant la manière dont elles vivent leur statut de femme policière donna lieu à la mise en exergue de *trois* dimensions particulières intervenant dans la formation de leur identité : les relations sociales dans lesquelles sont engagées les policières, la perception de l'idéal identitaire à atteindre et, pour finir, la perception subjective que la policière a d'elle-même. Ces trois dimensions ne se révélèrent pas uniquement sous forme de simples réponses aux questions qui leur étaient posées comme, par exemple, « Quelle relation entretenez-vous avec vos collègues masculins ? ». Plutôt, ces dimensions se retrouvèrent disséminées tout au long des discours, notamment lors de la narration de certaines de leurs expériences professionnelles. Détaillons donc ici ces trois aspects en insistant sur la manière dont ils influencent la formation de l'identité des policières, en n'omettant pas de souligner leurs interconnexions. Nous veillerons également à déjà illustrer chacune de ces dimensions par des extraits d'interviews pour une meilleure compréhension des concepts mobilisés. Toutefois, l'analyse de ces extraits sera davantage approfondie lors de la prochaine partie de ce mémoire (cf. Chapitre 5).

2.1. La place d'autrui dans la construction identitaire des policières

Avant tout, gardons en tête que les dimensions de l'identité que nous avons citées sont toutes « subjectives » au sens où elles sont apparues lors d'un récit et sont donc une affaire de *perception* que l'auteure de ce récit a de ce qu'elle est, du monde qui l'entoure et des expériences qu'elle a vécues. C'est la manière dont une personne appréhende ces différents éléments qui va nous permettre de comprendre la forme que prendra la redéfinition de son identité de genre suite à son arrivée dans un nouvel espace de socialisation.

La construction de la féminité n'est cependant pas qu'une affaire personnelle au vu de la récurrence d'une référence aux *autres* dans la description de soi et de ce qu'est « être une

femme à la police ». Pour construire un *Je*, nous constatons donc qu'il faut se comparer, se confronter à un *Nous* et à un *Eux*. La femme policière va effectivement à la fois exprimer en quoi elle ressemble aux autres individus mais aussi dans quelle mesure elle s'en distingue. Mais qui sont ces *autres* qui interviennent dans l'appréhension qu'une femme policière peut avoir de sa féminité ? Ces « autres » sont à la fois leurs collègues, la population qu'elles côtoient dans le cadre de l'exercice de leur fonction ainsi que leur entourage qu'elle côtoient en dehors de leur lieu de travail.

Qu'en est-il concrètement de cette comparaison à autrui dans le cas des policières ? Donnons ici l'exemple d'une policière qui affirma dans une même interview :

« Je restais féminine quoi... On est des femmes quand même hein ! »

« Je suis même parfois dur quand j'entends des femmes qui parfois ont subi une intervention, ça a mal tourné et qu'après elles sont un mois en dépression. Alors je me demande ce qu'elles viennent faire dans ce métier... »

Nous constatons donc ici cette tension qui prend place entre une certaine *identification* à un groupe d'appartenance, les « femmes », et, à la fois une *distanciation* par rapport à la façon que certaines ont de vivre cette féminité. Dans un premier temps, la policière semble ici faire appel à une nature à laquelle elle ne peut échapper, en se considérant comme membre d'un « groupe » de par son sexe biologique et mettant en place, de ce fait, un certain comportement. Dans ce cas-ci, la policière faisait référence au fait de porter au minimum un bijou (comme un collier, une montre,...) lorsqu'elle travaillait en intervention. Dans un deuxième temps, cette même policière se différencie de certaines femmes qui, selon elle, n'adoptent pas le comportement idéal pour le métier de policier. Elle prend alors distance par rapport à une autre façon d'être et de vivre son appartenance au groupe des « femmes ». En fait, en plus d'attester que nous pouvons nous identifier à un ensemble d'individus tout en assumant de ne pas partager les mêmes caractéristiques que tous ses membres, ce discours illustre particulièrement bien la *multiplicité de manières d'être une femme*. Il démontre alors aussi que cette féminité se construit et que ça n'est donc pas car nous naissons avec un sexe masculin ou féminin que nous vivons tous cette appartenance de la même façon.

Ces groupes d' « autres » interviennent dans la construction identitaire des femmes policières dans la mesure où, en plus d'être le point de tension entre identification et

distanciation, ils sont plus précisément impliqués dans l'édification de normes qui sont renégociées dans les interactions quotidiennes. Effectivement, lorsqu'elles entrent en contact avec les *autres*, ces femmes perçoivent certaines attentes de comportement de la part de ces personnes. De fait, certains rôles stéréotypés et certaines normes peuvent être promus par les trois groupes d'individus susmentionnés. Ils peuvent véhiculer une certaine image de ce qui devrait être, de ce que les femmes devraient être et comment elles devraient se comporter. Ce rôle que les autres attribuent aux femmes policières, elles peuvent l'incorporer comme la manière *acceptable* d'être une femme. Cependant, nous verrons que ça n'est pas parce que les interactions avec ces *autres* les renvoient à une conception *acceptable* de ce qu'est la féminité qu'elles la mettent en acte dans la vie de tous les jours. Il est ici nécessaire de distinguer d'une part, ce que les autres aimeraient qu'elles soient et, d'autre part, ce qu'elles sont/ont réellement. L'identité (de genre) se module en fonction de nos expériences et nous ne sommes pas des automates totalement conditionnés par notre environnement, nous pouvons prendre distance par rapport à ces normes de l'idéal (féminin) véhiculées dans la société et dans certains groupes que nous fréquentons. C'est d'ailleurs le cas de ces femmes qui se sont engagées dans une profession « masculine », allant ainsi à contre-courant des prescriptions sociales. À travers les interactions, la féminité se négocie et il peut donc, au final, potentiellement y avoir un décalage entre le rôle que les autres attribuent à ces femmes policières et le rôle que ces dernières jouent concrètement. Dans l'extrait suivant, une femme fait part d'une situation comme celle que nous avons mentionnée ci-dessus.

« Moi j'étais cheffe d'équipe avec un garçon mais c'était moi la cheffe d'équipe parce que moi la plus ancienne donc c'est à moi de faire les auditions (...) mais ils s'adressaient à mon collègue. Moi j'ai dit « Ah non, ça ne va pas comme ça ici, on est en Belgique ici ». Donc il faut vraiment s'assumer. S'ils ne veulent pas alors qu'ils se déplacent, qu'ils aillent au commissariat je suis désolée. »

Confrontée à un homme qui attendait et souhaitait qu'elle se comporte de manière passive, cette femme policière a dû se dresser contre ce stéréotype. En plus de ce hiatus entre nous et les autres, il peut également y avoir des tensions entre les modèles, les idéaux qui sont présents dans les différents espaces sociaux auxquels ces femmes policières appartiennent.

2.2. La dimension subjective de la construction identitaire des policières

« Le rôle que ces dernières jouent concrètement », « ce qu'elles sont/ont réellement », c'est cette dimension que nous appelons ici « subjective » de la construction identitaire. En plus de parler des autres et de s'y comparer, ces femmes policières exprimaient effectivement le regard qu'elles portaient sur leur propre façon d'être. Dès lors, il s'agissait, pour elles, d'effectuer un véritable travail réflexif d'appréhension de ce qu'elles considéraient être et d'ainsi répondre, en se remémorant leurs interactions passées et ce qu'elles en ont appris, à des questions telles que : « Suis-je féminine ? », « Dans quelle mesure ? », ...¹⁵ Tandis que nous parlions précédemment de *la perception de soi par autrui*, la dimension abordée maintenant nous renvoie alors à *la perception subjective de soi*. Lorsque les femmes policières m'expliquèrent qui et comment elles étaient, leur discours fit apparaître deux versants : un rôle vécu (ce qu'elles considèrent être sur base de leurs expériences vécues) et un rôle joué (la manière dont elles se comportent face aux autres). Dans l'extrait qui suit, nous pouvons particulièrement bien identifier ces deux rôles.

« Au début je demandais poliment « Bonjour Monsieur, pourrais-je avoir les papiers du véhicule ? ». (...) Après une semaine ou deux, je me suis dit « Non, là, je vais me faire bouffer, honnêtement », surtout moi en tant que femme, ils n'auraient pas parlé comme ça à un collègue mais j'étais toute jeune aussi donc... (...) Mais maintenant, après l'intervention, on redevient normale. (...) Moi, il y avait des périodes où j'étais vraiment fatiguée de tout le temps devoir montrer un visage... »

En étudiant l'agencement de ces différentes facettes du processus identitaire déjà identifiées, nous avons pu relever la prééminence de deux cas de figure distincts. Le premier est celui du cas ci-dessus, c'est-à-dire une situation dans laquelle nous jouons un rôle qui ne correspond pas à ce que nous sommes (rôle vécu \neq rôle joué)¹⁶. Ensuite, le second cas est celui où il y a, au contraire, une concordance entre le rôle vécu et le rôle joué. Ce second cas peut alors prendre deux formes. Nous les illustrons, respectivement, par les deux affirmations suivantes.

¹⁵ Afin d'accéder à cette dimension de l'identité, il fut nécessaire que les interrogées se livrent. Je devais prêter attention au fait qu'elles ne se mettent pas à jouer un *rôle* afin de maintenir leur *face*. Autrement dit, il fallait que ce qu'elles me disent ce qu'elles sont et non pas ce qu'elles sentaient que je désirais qu'elles soient.

¹⁶ Au sein de cet agencement des rôles (c'est-à-dire rôle vécu \neq rôle joué), le rôle joué peut soit coïncider avec le rôle que les autres nous attribuent, soit être en décalage avec lui.

« On m'a toujours considérée comme le pitbull, la méchante. Mais je vous dis, c'est nécessaire. J'ai un caractère très fort, je suis très directive. »

« Et il y a un collègue qui a dit bien fort « de toute façon les femmes ne savent rien faire ». Et puis on a eu self-défense. (...) Ce n'était vraiment pas de chance pour lui parce moi du coup je lui ai dit « Ah ben tu viens avec moi » (...) j'ai fait un peu la nunuche (...) et là j'ai vraiment... je me suis bien défoulée dessus ! »

En effet, dans ces deux extraits, ces femmes n'ont pas la sensation de jouer un rôle qui ne leur correspond pas : *elles sont ce qu'elles font*, ou plutôt, elles s'appréhendent comme tel. Ces situations se distinguent toutefois par le fait que le rôle joué (et donc également, ici, le rôle vécu) corresponde ou non aux attentes d'autrui. Comme nous l'avons dit précédemment, il est possible de prendre *concrètement* distance par rapport au rôle attribué par autrui. Alors que la première illustration se rapporte à une situation dans laquelle *ce qu'elles sont* concorde avec *ce que les autres attendent d'elles* (rôle vécu = rôle joué = rôle attribué), le deuxième fait davantage référence à une dissonance entre leur perception subjective d'elles-mêmes et le rôle qui leur est – ou plutôt, dans le cas illustré *était-* attribué (rôle vécu = rôle joué ≠ rôle attribué).

2.3. La dimension idéalisée de l'identité des policières

Enfin, nous avons pu remarquer, lors des entretiens avec ces policières, une troisième et dernière catégorie de discours : la perception d'un rôle idéal. Chacune des policières, lorsqu'elle doit décrire qui elle est, fait référence à un « modèle ». Ce « modèle », c'est ce qu'elles considèrent comme les attitudes idéales à adopter en tant que femme et plus particulièrement en tant que femme policière. Ces idéaux peuvent se heurter ou entrer en résonance avec les trois rôles précédemment identifiés : le rôle attribué (les normes sociales perçues), le rôle joué et le rôle vécu. Clarifions cela à l'aide de quelques exemples.

« Ben moi disons que j'ai intégré la gendarmerie donc c'était encore un petit peu militaire mais je m'attendais à ce que ce soit beaucoup plus militaire que ça, donc un certain laxisme moi ça m'a un peu déçue. Enfin, moi je suis quelqu'un de ... enfin j'aime bien avoir des règles. Je m'attendais plus à rentrer dans un canevas militaire et c'était déjà la porte ouverte vers la police vers la nouvelle... la corporation. Maintenant on ne doit plus dormir. »

Ce premier discours décrit la confrontation de la perception d'un idéal professionnel au terrain, ce qui amena cette policière à assumer un rôle (cf. rôle joué) qui ne colle pas à son rôle idéal (ce qu'elle estimait qu'un policier devait être). Un hiatus peut donc exister entre les idéaux des policières et leurs attitudes concrètes. Dans ce cas-ci, la policière détenait un certain idéal professionnel qui ne fut pas en concordance avec la manière dont le métier était exercé en réalité. Comme elle me l'expliqua par la suite, cette femme, qui idéalisait le métier de policier comme un métier basé sur une grande rigueur, dut se soumettre à une formation et à des façons de faire bien moins « militaires » que ce qu'elle souhaitait initialement. C'est ce que nous constatons également dans le témoignage suivant. Nous y voyons effectivement encore plus clairement que le rôle joué peut se différencier des attentes subjectives mais également que ce sont les normes sociales perçues qui nous amènent à cette différenciation. En effet, les paroles de cette policière montrent un décalage entre, d'une part, le rôle idéal (sa perception de la carrière idéale dans la police) et, d'autre part, le rôle attribué (une femme doit rester à la maison) et le rôle joué (une femme qui sacrifie sa carrière pour garder ses enfants à la maison).

« On reste encore dans une mentalité où d'office c'est la maman quoi, c'est la dame qui reste et qui se sacrifie entre guillemets, je n'aime pas le mot sacrifice parce que ça fait vraiment... mais vous voyez ce que je veux dire quoi... Ce n'est pas que je regrette mais c'était pas mon plan de carrière. »

Comme c'était le cas pour le rôle joué, le rôle vécu et le rôle attribué, la place d'autrui et de nos interactions avec lui est centrale dans la construction identitaire car ce sont, sans nul doute, ces interactions avec la population, leurs collègues et leurs proches qui forment les expériences de ces femmes policières et qui les amènent à développer certains idéaux professionnels ou à rendre caduques leurs anciens modèles. L'extrait suivant montre comment les nouvelles expériences peuvent faire naître de nouvelles attentes envers le comportement que les autres devraient adopter mais aussi envers celui que ces femmes policières considèrent qu'elles devraient avoir.

« Pour moi, c'est très important de faire un passage par l'intervention pendant quelques années et d'avoir fait le tour de ce qui se trouve à l'intervention parce que c'est vraiment les fondations. Donc si vous ne passez pas par l'intervention, pour moi vous allez manquer de discernement, (...) parce que pour moi il faut un minimum d'esprit policier et un minimum de feeling et de dextérité avec les gens. »

Ainsi, cette même policière qui soulignait l'importance du discernement, rajouta « *Bah... par exemple, il faut toujours vérifier, ne jamais croire ce qu'on vous dit.* » avant de poursuivre en racontant son échange avec un délinquant de la zone qui avait réussi à la duper car elle eut l'« *erreur d'être empathique* ». Nous voyons donc ici que ces femmes policières tirent des leçons, adaptent leur rôle idéal mais également leur rôle joué (cf. leur attitude au travail) et leur rôle vécu au fur et à mesure des interactions¹⁷.

3. Entre rôle attribué, rôle idéal, rôle joué et rôle vécu : deux hypothèses de recherche

Maintenant que nous avons identifié ces quelques catégories qui ont semblé structurer le récit identitaire des femmes policières, nous pouvons d'ores et déjà établir deux constats. Premièrement, cette première analyse nous a amené à considérer l'individu en tant qu'acteur capable de réflexivité et de prise de distance par rapport aux normes sociales. En tant que véritable « acteur », l'individu ne semble *pas toujours* subir un déterminisme social mais peut renégocier les règles sociales existantes, les adapter pour se les approprier. Nous nous rapprochons ainsi de la conception de Danilo Martucelli selon laquelle les individus se construisent en partie en s'affranchissant des règles sociales (Martucelli D., 2005, p. 10). Deuxièmement, les interactions paraissent centrales dans cette construction identitaire. Lors de ces dernières, nous percevons ce qu'autrui attend de nous (cf. rôle attribué). De plus, nous allons y mettre en œuvre un certain comportement et certaines attitudes (cf. rôle joué) qui peuvent refléter ou non ce que nous avons appelé notre *rôle vécu*, c'est-à-dire ce que nous considérons être sur base de notre comportement et de nos ressentiments lors des interactions passées. Ce que nous considérons être n'est donc pas préexistant aux interactions mais en est le produit. Autrement dit, c'est par un retour sur soi et nos actions que nous interprétons ce que nous sommes. Les interactions dans lesquelles nous sommes impliqués peuvent aller à l'encontre ou dans le sens des idéaux identitaires que nous possédons (cf. rôle idéal) et, ainsi, nous amener à les remettre en question ou à les maintenir. Ces interactions sont donc le lieu de négociation de ce que nous sommes. Pour encore le dire autrement, c'est au gré des relations interindividuelles que notre conception de ce que nous sommes va se faire et se modifier.

¹⁷ Nombreuses sont les femmes qui affirmaient avoir « *attrapé du caractère* » au fil de leur carrière, démontrant ainsi que l'exercice de la profession de policière et les interactions que cette profession amène à avoir les modifient dans leur for intérieur.

Nous arrivons donc à la formulation de deux pistes de recherche qui sont basées sur une réflexion construite au fil de cette enquête grâce au recueil des données empiriques et leur confrontation à la littérature existante. Nous situant dans une approche de la théorie ancrée, ces hypothèses sont donc apparues suite à une première analyse et catégorisation des discours et ne sont donc pas des hypothèses de recherche comme nous l'entendons dans une recherche hypothético-déductive, c'est-à-dire des hypothèses soulevées suite à une lecture approfondie de la littérature et des points de tension s'y trouvant.

Tout d'abord, nous avons donc constaté qu'il existait de multiples façons d'être une policière. Cependant, nous postulons que *l'intégration professionnelle des femmes policières passe par une distanciation par rapport à leur groupe de sexe*. Autrement dit, afin d'être acceptée par leurs collègues et d'ainsi avoir une certaine légitimité à être policières, ces femmes vont développer un comportement qui ne correspond pas à ce qu'« autrui », ne travaillant pas dans la police, attend d'elles en tant que femmes. Il n'est donc pas ici uniquement question de l'occupation d'une fonction qui va à l'encontre de la division sexuelle du travail mais d'une véritable modification du comportement de ces femmes qui contreviennent alors à l'« idéal féminin » afin d'être considérée comme une « bonne policière ». Pour vérifier la validité de cette hypothèse, il s'agira d'abord de comprendre quel est le rôle idéal que les femmes acquièrent durant leur carrière, pour ensuite voir son incidence sur le rôle qu'elles jouent réellement afin d'atteindre cet idéal.

Notre seconde hypothèse, qui est en partie liée à la première, concerne le fait que *le rôle joué par les femmes policières subvertit le genre tout en maintenant la domination masculine*. En effet, la présence des femmes au sein de la police ne bouleverserait pas le système de genre comprenant une masculinité hégémonique. Le rôle joué par les femmes policières ne remettrait effectivement pas en cause l'ordre de genre consistant en une prégnance du masculin sur le féminin. Dans ce cas, nous nous concentrerons davantage sur les interactions entre les femmes policières et « autrui » (leur famille, leurs collègues et la population) afin de relever si ces relations restent empreintes d'une domination du masculin sur le féminin.

Ces deux hypothèses seront vérifiées dans le prochain chapitre de ce mémoire grâce à une analyse approfondie des interviews et des différentes observations effectuées au sein de la zone de police PolBruno. Ces analyses seront facilitées par l'usage du logiciel *Nvivo*, qui permet dans un premier temps de catégoriser les discours récoltés et, dans un second temps, de les confronter les uns aux autres.

Chapitre 5 : Analyse

Passons maintenant au cœur de ce mémoire : l'analyse des données récoltées. Je tenterai ici de présenter les résultats de mon enquête empirique afin de répondre, dans ma conclusion, aux deux hypothèses présentées précédemment. Une première partie sera consacrée aux motivations de ces femmes à transgresser la division sexuelle du travail. J'y aborderai notamment la place d'autrui dans ce choix d'orientation professionnelle atypique. Lors de la seconde partie de cette analyse, je me concentrerai sur l'idéal du policier que ces femmes détiennent : celles-ci ajustent-elles cet idéal afin que celui-ci concorde avec leur vision de leurs capacités physiques et mentales ? Comment leurs interactions avec leurs collègues et la population modulent-elles cet idéal ? Pour la troisième partie, je développerai la question de l'intégration de ces policières en étudiant la manière dont elles modifient leur rôle joué pour s'intégrer au groupe professionnel et pour paraître légitimes face à la population. Ce sera également l'occasion d'évoquer les conséquences du rôle joué par ces policières sur leurs occupations s'effectuant hors-travail, c'est-à-dire dans leur sphère privée.

1. Le choix d'une carrière atypique

Demander à ces femmes d'exprimer la forme qu'a pris leur carrière professionnelle, c'était leur demander de se mettre en récit et d'ainsi retracer leurs parcours et les différents éléments l'ayant, selon elles, influencé. Je fis alors face à deux formes spécifiques de parcours. La première faisait plutôt référence à l'exercice du métier de policière comme un objectif qui fut présent tout au long de leur vie, ce que certaines définirent comme une « *vocation* ». Cela les a donc amenées à prendre des décisions, des orientations de vie particulières pour atteindre cet objectif. Les trois extraits suivants illustrent ce type de parcours qui ne fut cependant le cas que d'une minorité des policières interrogées.

« Quand j'étais jeune, je voulais être gendarme à cheval parce que mon papa était gendarme. Donc c'était euh... comme des enfants disent « Je veux être vétérinaire, je veux être médecin ! ». Moi, je voulais être gendarme à cheval. »

« Moi, j'ai toujours voulu depuis que je suis vraiment jeune... même enfant... je voulais à la base faire criminologie pour travailler pour la police. »

« Mes parents avaient des clients qui travaillaient à la Police Judiciaire de Bruxelles. Ça m'intéressait beaucoup. Ils m'avaient dit que si je faisais deux années de candidature en quelque chose, il y avait moyen d'y arriver comme ça. »

La seconde forme de parcours que j'ai rencontrée chez les policières fut prédominante et est celle d'une carrière à la police causée par un élément déclencheur apparu assez tard dans leur vie. Cet élément les a alors conduites à un questionnement. En effet, beaucoup de policières exprimaient s'être tout d'un coup demandée *« Et pourquoi pas ? »*, avant de finalement décider de s'engager dans la police.

« Ça n'est pas à six ans que j'ai dit « Je vais rentrer à la police ». Moi, j'ai fait mes études. J'ai fait secrétariat. Après j'ai cherché un boulot, je n'ai pas tout de suite trouvé. J'ai travaillé dans le privé pendant deux ans. Et puis, un jour, il y a un ami qui est arrivé chez nous. Il était déjà de la police. On discutait un petit peu et il m'a dit « Mais écoute, ce serait quelque chose pour toi, essaye, ça ne te coûte rien. ». Après, j'ai regardé dans le journal et je suis tombée sur une annonce pour la commune d'Evere. »

« J'ai vu tous ces aspirants et je me suis dit « Si eux savent le faire, je veux aussi essayer. ». »

Que ce soit par vocation ou par un évènement soudain, la décision d'entrer à la police semble à chaque fois aidée par l'intervention d'un *autre* : un père policier, une remarque d'un ami, ... Il paraît donc important que cette option de carrière soit introduite dans le champ des possibles par les personnes que côtoie la policière pour que celle-ci fasse ce choix d'occupation atypique. Si, comme nous l'avons vu ci-dessus, cet *autre* peut être un agent facilitateur, il peut également agir comme un obstacle à l'accomplissement de leur carrière policière, particulièrement lorsque cet *autre* est la famille de la policière.

« C'est vrai que je voulais faire criminologie. Mais, à l'époque, c'était peut-être moins courant et je me suis dit « Mes parents, ils vont me prendre pour une folle ! ». Je n'ai pas osé même soumettre l'idée de faire ça. Donc j'ai fait du marketing simplement puis bon j'ai raté mes études, ça n'était pas un truc qui me plaisait. »

C'est donc le caractère « hors-normes » du métier de policier qui semble entraîner une non-approbation des parents au choix de carrière de leur enfant plutôt que, comme je le pensais initialement, l'aspect « risqué » de cette profession. L'extrait ci-dessous démontre cependant

la capacité de ces femmes policières à voir davantage cet obstacle comme un défi à surmonter. Malgré ces obstacles, elles mettent en avant leur indépendance dans leur choix de carrière, c'est-à-dire leur faculté à construire elles-mêmes leur chemin dans le monde du travail.

« Ma mère n'était pas d'accord (...) elle aurait préféré que j'ai un métier beaucoup plus classique on va dire, donc elle ne m'a jamais encouragée vraiment à la réussite. Mais ce qui moi m'a boostée, enfin ça c'est chacun son caractère, mais ça m'a boostée de montrer que j'étais capable de le faire. »

Le caractère risqué du métier apparaît tout de même comme une inquiétude fort présente dans le chef des parents des femmes interrogées. Cette inquiétude n'apparaît cependant qu'après l'engagement de la policière dans la police - lorsqu'elle va enfin concrètement sur le terrain - et n'est donc pas décisive dans son choix d'orientation professionnelle. Notons tout de même que la crainte par rapport aux risques du métier est principalement incarnée par la mère, alors que les discours sur les sentiments du père par rapport à sa fille sont plutôt empreints d'une grande fierté.

Après la question du « comment ? », vient donc ici la question du « pourquoi ? », « pourquoi être devenue policière ? ». Pour être attirée par ce métier, ces femmes devaient être capable de se projeter dans celui-ci, c'est-à-dire de ressentir qu'il existait un ensemble de points communs entre elles et l'image que celles-ci avaient des policiers. Cette ressemblance agit alors comme la justification d'un investissement dans cette profession.

D'une part, les policières motivent ce dernier en ayant recours à une naturalisation du genre. Effectivement, elles expriment une adéquation entre leur manière d'être et celle des policiers de par leur caractère comparable, selon elles, à celui des hommes.

« Moi j'ai toujours été un peu garçon manqué... très téméraire. Je me disais que j'aimerais bien accéder à ce genre de métier qui me permettrait de rester quelqu'un d'actif, de sportif et vraiment d'avoir des missions qui sont pas communes quoi. »

« J'aimais bien les activités de garçons. J'avais un grand frère. Et c'était plutôt ça : la moto, les copains garçons, ... Je n'étais pas très « jeune fille ». Et puis c'est parce que ça se présentait (...), puisque j'étais un peu casse-cou, je trouvais ça sympa. Et voilà, j'y ai pris goût ! »

Comme nous le voyons ici, c'est car elles considèrent ressembler mentalement aux hommes qu'elles se sont dirigées vers ce métier. En plus de cela, les femmes marquent, dans leur discours, l'inadéquation entre leur caractère et le comportement présent dans des milieux professionnels féminins.

« Des filles ensemble, ce sont des chichis, ce sont des disputes, ... tandis qu'avec des hommes si tu as quelque chose à dire tu le dis, si tu as un problème avec moi et bien tu me le dis. Tandis qu'avec des femmes, c'est plus sournois, c'est plus mesquin. C'est ça que j'aime bien dans le fait qu'en principe il y ait plus d'hommes. (...) C'est plus franc, c'est plus direct... et moi c'est plus dans mon caractère d'être plus franche et plus directe. Je trouve qu'un métier où il n'y a que des femmes dans un bureau, oh non ... »

Ces femmes policières tendent donc à se détacher de ce qu'elles considèrent comme le rôle joué par « les femmes » en général. Elles transgressent consciemment les normes de la division sexuelle du travail car elles considèrent que les métiers vus comme « masculins » coïncident davantage à leur rôle vécu. J'évoquerai plusieurs fois cette forme de paradoxe : d'un côté, ces policières prennent distance par rapport aux normes mais, d'un autre, elles tendent à les reproduire en « naturalisant » le comportement des femmes comme si ce dernier était défini biologiquement, par nature.

D'autre part, elles justifient leur attrait pour le métier de policier par leur envie d'un métier « pas comme les autres ». À nouveau, ces femmes expriment leur volonté de transgression de ce qu'elles considèrent comme la norme. Être policière est, pour elles, un des rares métiers sur le marché du travail qui offre un emploi non-monotone et varié.

« J'étais déjà attirée à la base. J'avais déjà envie de faire quelque chose où je ne suis pas tout le temps assise dans un bureau, j'avais envie de bouger (...) »

« C'était quand même un métier qui m'attirait très fort, pour être immergée dans une vraie problématique dans la société. À la police on a à voir avec tout ce qui peut exister comme problème, aussi bien psychologique, physique, ... tout. Alors que dans les autres métiers on ne voit qu'un seul aspect. »

Quoi qu'il en soit, toutes les femmes interrogées considéraient au final être faites pour ce métier de policières de par la comparaison entre leur vision du rôle à jouer dans ce métier (« en tant que policier, il faut agir comme ceci ») et la configuration de leur rôle vécu (« je

suis comme ceci, donc je devrais faire cela »). Il s'agit donc d'un réel *choix* venant de leur part.

Nous pourrions alors penser que, puisque ces femmes ont choisi un métier en concordance avec leur rôle vécu, il n'y aurait pas de réelle modification identitaire suite à leur entrée dans la police. Cependant, je montrerai que cela est à nuancer fortement si nous allons plus loin dans l'analyse des discours sur leur expérience professionnelle. Doivent-elles modifier leur rôle joué afin de paraître légitimes face à leurs collègues ? La conception du rôle à jouer que ces policières avaient correspond-elle finalement à ce qu'elles vivent quotidiennement ? Je répondrai à ces questions dans la suite de l'analyse.

2. La policière idéale est un policier

Un élément décisif pour connaître le « rôle joué » que les femmes entrant dans la police vont adopter est d'étudier l'idéal professionnel que celles-ci détiennent. En fonction de celui-ci, il est possible de lever le voile sur le modèle de comportement que celles-ci aimeraient atteindre et d'ainsi reconnaître les stratégies qu'elles mettent en place pour ce faire.

Leur image du bon policier ne fut pas si aisément détectable. C'est dans l'ensemble du discours qu'elle se retrouva, et non uniquement lors de leur réaction à la question « Quelles sont, selon vous, les qualités indispensables pour effectuer le métier de policier ? ». Si je m'étais limitée aux réponses à cette question, je n'y aurais vu aucun rapport avec la question de l'identité de genre. Effectivement, les policières y abordaient plutôt le thème de la relation d'autorité par rapport à la population avec des réponses comme celle qui suit :

« Moi je pense que ce qu'il faut principalement, c'est être intègre. Oui voilà, ne jamais rien accepter de personne sinon là on n'a plus rien à dire. Intègre, sur toute la ligne, ça, ça résume. Pour moi c'est le plus important. »

« Je dirais tolérant... oui, quand même. Pas raciste. Parce qu'ici, à Bruxelles, il y a quand même beaucoup de racisme, à Anvers aussi. »

Leurs réponses furent donc marquées par les valeurs de la zone et de la police en général : l'impartialité, le respect, la diversité, ... C'est ici que je découvris l'aisance que ces dernières

avaient à se mettre en discours dans le but de démontrer qu'elles prenaient réellement corps avec les valeurs policières qu'elles sont censées incarner dès leur entrée en service et qui sont d'ailleurs vérifiées par un passage devant une commission, à la fois lors de leur engagement dans la police mais également lors de leur admission dans la zone PolBruno. Ces policières exprimaient alors une nouvelle fois, lors de cet entretien, leur accord avec les idéaux de la zone.

En élargissant mon champ d'analyse à l'entièreté de leur discours, j'ai constaté que le récit de ces femmes était marqué par une vision du policier idéal qui est celle d'un véritable « partenaire de terrain ». À plusieurs reprises, elles insistaient sur l'importance de la connaissance de la réalité du terrain. Selon ces policières, sans cette dernière, « *on n'est pas vraiment un policier* ». La confrontation à autrui semble donc indispensable pour être un bon policier, notamment car elle est le moment où le policier peut prouver qu'il est le policier idéal en démontrant son dévouement envers son équipier.

« Les gens sont beaucoup plus agressifs. C'est pour ça que moi je trouve qu'à la police, il faut savoir compter sur ses collègues. Il y a le travail qui prime et, dans tout ce qui se passe, il faut savoir compter sur tes collègues : pour ta protection, pour ta vie, pour tout. »

L'extrait ci-dessus montre ce modèle de comportement que possèdent les policières. Mais quelle est donc la place du genre dans cet idéal policier ? Les femmes interrogées vont développer un idéal *masculin* du métier, en associant ces qualités de « bon partenaire » aux hommes. Alors même qu'elles affirment que le métier de policier est une profession dans laquelle il faut rarement faire preuve d'une grande force physique, elles considèrent cette dernière comme essentielle.

« Il faut une présence physique, y'a rien à faire. »

« C'est quand même un métier difficile... mentalement et physiquement c'est difficile. Et les hommes sont plus fort physiquement et dans leur personnalité. »

Ce sont donc les hommes qui auraient l'avantage d'atteindre cet idéal physique. Ces femmes insistent alors non seulement sur cette force physique mais également sur la force psychologique nécessaire à l'exercice du métier, tant pour être le partenaire idéal pour son équipier que pour être le policier idéal face à la population. Certaines notèrent plus

précisément le rôle de l'uniforme et de leur mission d'incarnation de la loi dans la construction de cet idéal de force mentale.

« Faut se dire on est policier, on ne peut pas se mettre à pleurer à chaque fois. Les gens comptent sur toi à ce moment-là. »

« On manque de muscles, on manque de présence. On intervient différemment avec une femme, on essaye de la faire cool car on sait que si ça démarre... si ça part en cacahuètes... fallait assurer. On représente la loi donc il ne faut pas se laisser marcher sur les pieds. Il va falloir assurer la chose. »

Cette capacité d' « assurer » est, selon elles, détenue principalement par les hommes alors que les femmes sont par essence désavantagées dans l'atteinte de cet idéal. Pourtant, plusieurs sont conscientes qu'une majeure partie des hommes policiers ne représentent pas cet idéal, ce sang-froid, comme nous le voyons dans l'extrait suivant.

« Moi, j'ai eu des collègues, ils garaient la voiture correctement pendant que je me bagarrais sur le macadam. »

Un idéal masculin persiste donc au sein de ce groupe professionnel alors même que celui-ci n'est pas suivi par l'ensemble des hommes policiers. Cette forme de masculinité idéale, que Raewyn Connell appelle la « masculinité hégémonique », c'est la manière idéale dont un homme policier devrait se comporter, et qui, nous venons de le constater, correspond également à l'idéal professionnel policier (Demetriou D.Z., 2015). En me fiant aux différentes affirmations des policières, je peux dire que la totalité des policiers travaillant sur le terrain semble contribuer à maintenir cette forme de modèle de comportement masculin. Pour illustrer cela, lisons l'anecdote d'une des enquêtées. Celle-ci affirmait que, lorsqu'un homme ne faisait pas preuve de courage et de force, l'équipe se disait simplement que celui-ci était « dans un mauvais jour ». Or, lorsqu'il s'agissait plutôt d'une policière qui usait de ce même comportement, cela était considéré comme « normal », car elle est « simplement une femme ». Les policiers soutiennent donc cette binarisation des comportements attendus, des rôles attribués en fonction de l'appartenance de l'individu à un certain groupe de sexe. Ces rôles viennent alors se confronter à l'idéal professionnel masculin, ce qui limite, selon les policières, « par nature » la possibilité de ces femmes d'atteindre cet idéal. Cela explique la réaction de ces policières à l'arrivée de plus en plus de femmes dans leur profession.

« Faut pas essayer de viser trop de femmes non plus juste pour le fait d'avoir des femmes ... faut penser aussi au métier qu'on fait, qui n'est pas toujours adapté. »

« Moi je serais mal à l'aise de travailler avec une autre femme. »

Si elles ne se cachent pas de cet idéal professionnel masculin qu'elles possèdent, ces femmes tentent tout de même de légitimer leur place dans la police en insistant sur les avantages qu'elles apportent à leurs collègues, en ayant recours à des arguments en rapport avec le domaine de l'affectif.

« Tout ce qui est « enfants » ... je ne dis pas, les garçons... les hommes interviennent très bien mais on [les femmes] a quand même une autre fibre... enfin... je vois bien, pour s'occuper des enfants, même eux viennent plus vite près d'une femme. Donc ça, c'est quand même un avantage. »

Elles mettent donc en avant une qualité « innée » pour les femmes, en effectuant un retour vers le rôle traditionnel que celles-ci occupent dans la division sexuelle horizontale sur le marché du travail. De fait, la femme serait dotée de certaines compétences qui l'amèneraient à occuper des métiers en rapport avec l'affectif (Molinier P., 2002, p. 566). Cependant, les policières ne soulignent pas l'aspect central de la détention de ces capacités dans l'accomplissement du métier de policier. Contrairement aux autres capacités qu'elles interprètent comme masculines que j'ai soulignées précédemment, l'aisance du contact avec les femmes, les enfants et les personnes en souffrance n'apparaît pas pour les policières comme élément essentiel faisant donc partie de l'idéal professionnel. Pourtant, nous aurions pu penser qu'avec la réforme des polices ayant créé une police locale plus proche de la population, cet aspect serait davantage valorisé. Cela ne semble donc finalement pas être le cas. Même si les valeurs de la zone paraissent insister sur l'aspect social de la relation avec la population, la réalité de terrain semble encore aujourd'hui amener les policiers à la considérer comme une relation « à risque », pouvant déborder à tout moment et nécessitant donc une capacité physique et mentale pour réagir.

J'ai donc perçu, dans cette première analyse du rôle idéal de ces femmes policières, l'idée d'« enrôlement » selon laquelle nous intérioriserions une vision des comportements de genre idéaux à adopter (Cahill, 1982, cité dans West C., Zimmerman D.H., 2009, p. 51). Cependant, comme je l'avais déjà soulevé lors de ma problématisation, une chose est de

considérer qu'il existe une manière idéale de se comporter en tant que policière et en tant que femme, une autre est de pouvoir la mettre en pratique dans son rôle joué. Si ces dernières possèdent un idéal policier et qu'elles l'associent principalement aux hommes, que mettent-elles donc en place comme rôle joué afin de légitimer leur présence et de se faire accepter par leurs homologues masculins ? Que font-elles concrètement sur le terrain ?

3. Une liberté limitée du rôle joué : le travail quotidien de l'intégration

Selon Sébastien Haissat, l'entrée dans un nouveau milieu professionnel entraîne une « *conversion identitaire* » (Haissat S., 2006). Pourtant, l'ensemble des femmes policières expriment posséder des traits de caractère communs avec les policiers depuis bien longtemps avant leur admission dans la police. Cela pourrait s'expliquer par la tendance qu'ont les personnes qui se mettent en récit à uniformiser leur parcours, à vouloir le rendre cohérent et donc à insister sur la continuité de leur rôle vécu. Je me rapprocherais donc plutôt de l'affirmation de Sébastien Haissat car force est de constater que, contrairement à ce qu'elles relataient lorsqu'elles argumentaient la pertinence de leur choix de carrière, le contenu du récit des policières reflète le véritable travail de construction identitaire que ces femmes ont dû effectuer pour se faire accepter par leurs collègues et par la population. Comme l'avance le sociologue Philippe Corcuff, pour atteindre leurs rêves et leurs idéaux, les individus sont capables de prendre distance avec ce qu'ils sont initialement (Corcuff Philippe, cité dans Dortier Jean-François, 2009). L'identité n'est pas fixe, elle se module au fil des rencontres et des interactions. Dans cette partie, j'étudierai plus précisément cette « *conversion identitaire* » en me concentrant sur le rôle joué par les policières et j'en soulèverai les différentes facettes. Avant tout, j'exposerai la principale règle de comportement à laquelle les femmes font face lorsqu'elles arrivent dans ce métier empreint d'un grand imaginaire masculin. Après cela, je m'intéresserai aux deux *autres* auxquelles la policière fait face quotidiennement dans le cadre de son travail : ses collègues et les membres de la société civile. Ce « face-à-face » avec ces deux entités entraîne les policières à adopter un certain rôle joué. Tout d'abord, j'approfondirai la question de l'influence de la volonté de cohésion entre les policiers sur le comportement des policières. Ensuite, je me concentrerai sur la confrontation de ces femmes à la population et donc aux normes extérieures au milieu policier. Je passerai alors finalement à ce dernier *autre* que sont les proches (la famille, les amis) de la policière. Je tenterai d'exprimer dans quelle mesure les instants partagés avec eux sont des moments de prise de distance des policières avec leur rôle joué au sein de la police.

3.1. Une règle d'or : Ne pas performer le genre féminin

Ces deux phrases furent prononcées par la même policière, à quelques minutes d'intervalle :

« Ici, je ne suis pas une femme, je suis une policière. »

« Ici, je ne suis pas une femme, je suis un homme, un robot. »

Ces phrases en disent long sur le comportement que les policières adoptent sur leur lieu de travail. En effet, elles résument le rôle que ces femmes jouent afin d'être un membre à part entière de leur groupe professionnel. Si règne un idéal policier masculin, qui paraît se transmettre principalement via l'expérience de terrain et par les interactions avec les collègues, je constate que les policières tentent de s'en approcher au maximum en masquant leur différence de genre. Hors de la police, certaines d'entre elles n'hésitent pas à mobiliser les codes de la féminité et ainsi « mettre en scène » leur appartenance au groupe de sexe que représentent les femmes. Cependant, à trois exceptions près sur les cinquante interviews effectuées, lorsque ces femmes entrent sur leur lieu de travail, elles changent de comportement en gommant toute trace de leur genre.

« J'ai le principe, pour éviter des problèmes, de ne jamais me maquiller. Sûrement pas ici. Faire mes cheveux ça sert à rien parce que je dois les nouer. Ça me prive de cette féminité. J'ai ce principe aussi de ne jamais mettre de robe ou de jupe... je vais éviter tout ça. »

À la lecture de cet extrait, je note cet éloignement que la policière effectue par rapport aux normes de genre externes au milieu policier. Les policières décident, en effet, de ne pas être « féminines » et d'ainsi ne pas respecter les comportements qui sont attendus d'elles du fait de la différenciation sexuelle existant au sein de notre société (Héritier F., 2012). Cependant, comme le précise Raewyn Connell, il peut exister dans les organisations un agencement particulier des rapports sociaux de sexe qui peut diverger de celui présent dans la société (Connell R., 2005, p. 6). De fait, ici, je remarque que, si les règles relatives au comportement des policières ne prennent pas la même forme qu'en dehors de l'exercice de leur métier, il existe tout de même encore une fois des normes spécifiques de comportement pesant sur ces femmes du fait de leur appartenance à la fois à un groupe de sexe et au groupe professionnel

des policiers. Ces normes vont alors les amener à mobiliser un certain rôle joué. Pour le dire autrement, percevant que les individus attendent « autre chose » d'elles que de se comporter comme elles pourraient le faire dans leur vie de tous les jours et sentant ce rôle qui leur est attribué, les femmes policières vont mettre en place un comportement qui prend la forme décrite ci-avant. Ça n'est donc pas parce que les policières ne respectent pas les normes de genre de la société qu'elles sont tout à fait libérées des pressions sociales dues à leur sexe. Leur appartenance à un nouvel espace de socialisation les amène à être confrontées à d'autres normes de genre.

Plus précisément, les discours des policières donnent différentes pistes sur les éléments les incitant à mettre en place, sur leur lieu de travail, un rôle joué marqué par l'absence de toute trace de féminité. Quelles sont donc ces normes perçues qui influencent le rôle joué par ces policières dans ce sens ?

Tout d'abord, selon les policières, une femme affichant sa féminité renverrait à un ensemble de croyances quant à la subordination des femmes aux hommes. Ce rôle de femmes « assujetties » aux hommes qui leur serait attribué à cause de la performance de leur genre viendrait alors en contradiction avec l'exercice, par ces femmes, d'une quelconque autorité sur l'ensemble de la population et particulièrement sur les hommes car cela renverserait l'ordre de genre. En tant que femmes féminines, elles ne seraient alors pas prises au sérieux ni par la population ni par leurs collègues et leur statut de policière – une représentante de la loi chargée de la faire respecter - ne paraîtrait pas légitime. De fait, il existerait un décalage entre l'imaginaire masculin qu'associe la policière au métier de policier (cf. son rôle idéal) et l'exercice de sa féminité. Comme nous pouvons le voir dans les extraits suivants, ce type de croyances autour de la féminité semble totalement intégré par les policières.

« Oui. Je me suis toujours maquillée de manière assez soft. Pour moi, du rouge à lèvres pour venir au boulot, c'est hors de question. Au sein du travail je garde une certaine uniformité. Parce que... ça ne colle pas avec le euh... je ne me vois pas mettre un rouge à lèvres rouge éclatant ou un rose flashy en uniforme de police. Par rapport à la population et aux collègues. On est vite jugés au sein de la police. »

« Vraiment, elle tremblait. Je me dis « oulala » et elle pleurait. Donc euh... évidemment ça, avec les garçons, ça n'a pas joué en sa faveur pour le reste. Vous êtes considérée comme faible et pour les hommes les faibles n'ont rien à faire en tout cas à la police parce qu'on est censés donner une image de force, on rentre dedans. »

Alors qu'elles ont elles-mêmes subverti la division sexuelle du travail, ces policières ne semblent cependant pas prêtes à contrevenir à la norme sociale valorisant tout ce qui se rapporte au masculin (Revillard A., De Verdalle L., 2006, p. 5). Les policières vont donc modifier leur rôle joué afin que le rôle qui leur est attribué par la population et leurs collègues se rapproche du rôle idéal qu'elles ont développé au sein de la police.

La seconde raison amenant les policières à tenter de « neutraliser » toute trace de leur sexe social est leur volonté d'éviter que leurs collègues ne leur attribuent un rôle qui ne correspond pas à leurs intentions. Beaucoup expriment qu'elles ne veulent pas que leurs collègues masculins les considèrent comme des séductrices. Selon elles, afficher leur féminité reviendrait à tomber dans une forme de séduction envers leurs collègues, à réveiller leur singularité au sein de leur groupe professionnel en soulevant leur différence sexuelle.

« On ne provoque pas. À l'extérieur je suis différente mais ici, je ne vais pas montrer que je suis une femme... »

Notons bien cette crainte de « provoquer » en étant féminine. Comme expliqué ci-dessus, celle-ci peut s'expliquer par le souhait des femmes policières d'être considérées pour leurs qualités professionnelles les rapprochant du collectif majoritairement masculin plutôt que pour leur attractivité physique due à leur sexe et les distinguant du collectif. C'est donc clairement dans une volonté d'insertion que les policières décident de ne pas « faire la femme ».

Tant l'idéal du métier qu'elles possèdent en tant que tel que le souhait d'orienter le rôle qu'autrui leur attribue afin de convenir le plus possible à cet idéal modulent le rôle joué par ces policières dans le sens d'une non-performance de leur genre.

« Il faut s'adapter, ce n'est pas le système qui va changer, c'est la personne qui va changer. »

Le mode d'insertion professionnelle au sein de la zone de police étudiée paraît donc être principalement *le conformisme* à cette manière d'appréhender ce qu'est le métier de policier et le rôle idéal à y jouer, laissant ainsi peu de place aux singularités et s'éloignant alors du

modèle d'élaboration négociée de l'identité professionnel soutenu par de nombreux chercheurs (Malochet V., 2011, p. 423 ; Benaïoun-Ramirez N., 2009, p. 145 ; Fray A.-M., Picouveau S., 2010, p. 76 ; Marcotte J., Dion A., 2011, p. 444). Ce qui se cache derrière l'idéal professionnel de force mentale et physique que les policières partagent, c'est l'importance de la confiance entre les policiers sur le terrain et de la cohésion de l'ensemble du corps policier. Ces équipes d'intervention fonctionnent souvent sous la forme de binômes mais se croisent régulièrement entre elles lors de certaines missions ou au sein du commissariat. Les femmes policières agissent afin qu'aucun clivage n'existe au sein des policiers et, une manière de soutenir cela est de ne pas « révéler » ou « exposer » leur différence en termes de genre. Comme rapporté ci-après, au nom de l'intégration, les policières ne souhaitent pas être considérées comme des femmes. Le cas suivant me rappelle l'illustration qu'a faite Erving Goffmann de l'institutionnalisation de la différenciation sexuelle à travers la division genrée des toilettes publiques (Goffman E., 2007). Ici, ce sont les dortoirs non-mixtes qui segmentent le groupe en devenant le lieu d'une mise en scène des différences sexuelles entre les membres de la police, ce que la policière tentait à tout prix d'éviter de peur d'être ensuite exclue du groupe.

« J'avais l'habitude depuis le départ où j'étais à la gendarmerie, c'étaient des dortoirs mixtes pour la nuit donc j'avais l'habitude de dormir, on dormait en peloton. Et là, avec la réforme qui arrivait, ils avaient décidé que les femmes devaient avoir une chambre à part et alors il faut s'imaginer que vous avez un peloton de trente hommes dans un grand dortoir et puis à l'autre bout de la caserne on vous met une chambre pour vous toute seule. Autant vous dire qu'ils vont vous oublier royalement ça c'est sûr et certain. S'ils partent, ils ne savent même plus que vous existez. J'ai demandé pour pouvoir rester avec les hommes, moi je veux rester avec le peloton sinon on va casser le lien quoi. »

Plus que de ne pas performer le genre féminin qu'elles pratiquent presque toutes hors de leur travail, les femmes policières tentent de performer un genre qui n'est pas le leur. Celles-ci mettent effectivement en place des manières d'être et de faire qu'elles associent elles-mêmes aux hommes. Etant donné que, selon elles, les femmes féminines n'ont pas leur place à la police car elles ne correspondent pas à leur vision de ce que devrait être un bon policier, les policières vont elles-mêmes essayer de se rapprocher de leur rôle idéal en mobilisant des traits de caractère considérés comme masculins. Comme la première policière s'exprimant ci-après l'exprime si bien, ces femmes jouent « à se mettre dans la peau des hommes ».

« Les premières années dans le peloton, j'étais la seule femme donc ce n'était pas aussi facile, on avait intérêt à être très masculines et à jouer un peu à se mettre dans la peau des hommes pour pouvoir bien s'intégrer, être bien. Maintenant on a de plus en plus de femmes, c'est devenu très très féminisé. On peut être un peu plus naturelles je pense. »

« Le but c'était ça, de faire partie du groupe, d'être acceptée, ne pas être mise à l'écart. C'est quelque chose qui n'existerait plus maintenant. »

Les deux femmes témoignant ci-dessus sont des femmes ayant plus de vingt ans d'ancienneté. Elles pensent que la stratégie adoptée par les femmes pour être acceptées par leurs collègues a aujourd'hui changé et ne demande plus un tel conformisme. Cependant, les discours des jeunes femmes policières ayant investi le métier il y a cinq ou dix ans démontrent le contraire. La sensation des deux femmes précitées de pouvoir être plus naturelles actuellement peut s'expliquer par le fait qu'elles sont montées en grade au long de leur carrière, ce qui leur offre aujourd'hui un travail plus administratif et une moindre confrontation à la population. Cela influence alors leur rôle joué car elles ne doivent plus gagner cette importante confiance que leurs collègues devraient pouvoir leur porter si elles étaient constamment sur le terrain.

Si ces femmes policières essayent d'agir comme des hommes, cela ne veut pas dire que ces dernières revendiquent une quelconque égalité entre les deux sexes. Effectivement, ces femmes s'attribuent un statut de femmes « exceptionnelles ». Elles généralisent les caractéristiques des femmes en général et dévalorisent leur importance pour l'exercice du métier de policier. Ces policières se considèrent comme des cas uniques, elles individualisent alors leur rôle joué et se conforment aux valeurs masculines dominantes au sein de la police. Les discours qui sont tenus ci-dessous démontrent cette manière dont les femmes interrogées s'écartent de la lutte pour l'égalité des sexes.

« Quand moi j'ai commencé, on me disait quand même souvent, pour les barrières Nadar « Ouais les femmes vous avez demandé l'émancipation... ». Moi, je disais « Ouais ça n'est pas moi qui l'ai demandé », hop ! »

« Une féministe ne tient pas ici, pas deux minutes. »

« Je ne sais pas si ça a un rapport... mais je ne suis pas féministe du tout. Donc ce qui est association de femmes, j'évite. Parce que je suis justement le contraire d'une féministe moi. »

Cependant, si ces femmes s'éloignent des normes de genre de la société lorsqu'elles travaillent, nous avons vu qu'il n'en est pas forcément de même lorsqu'elles agissent dans leur vie privée. Pour résumer ce qui a été dit, notons qu'afin de se rapprocher de leur idéal masculin entretenu par tous les policiers, de se sentir soudées au collectif policier et légitimes vis-à-vis de population, ces femmes policières mettent en place une véritable stratégie qui consiste, dans un premier temps, à masquer leur appartenance à leur groupe de sexe en n'adoptant pas le rôle joué conforme à leur genre, et, dans un second temps, à performer le genre masculin. Lors des interviews, je perçus la difficulté pour ces femmes de « lever le masque » et d'ainsi révéler qui elles étaient réellement derrière le rôle qu'elles jouaient à la police. Je pense que cette volonté de garder la face et leur légitimité explique quelques-unes des réactions rencontrées lorsque je posais des questions sur leur vie personnelle, comme le refus de répondre ou bien des exclamations telles que « *Ah, il faut que je me confie à ce point là !* ».

3.2. Être une femme parmi les hommes : un défi à relever

Je vais maintenant m'intéresser davantage aux relations, aux interactions vécues par les policières et qui influencent leur rapport à leur groupe de sexe. Alors que le prochain point sera consacré aux interactions avec la population, cette partie sera plutôt dédiée à celles entretenues avec les collègues. Tout d'abord, j'en dirai plus sur la modification identitaire que ces femmes réalisent afin d'être acceptées par l'ensemble du corps policier. Ensuite, il s'agira de présenter la manière dont les hommes policiers réagissent à cette stratégie d'intégration.

3.2.1. Faire l'homme : relever le défi d'un travail identitaire

Tenter de performer un genre qui n'est pas initialement le sien, cela nécessite de prendre distance avec les normes sociales et avec leur socialisation primaire. Lutter contre l'attribution d'un genre en fonction de son sexe paraît être un travail de tous les jours pour ces policières. Même si l'acceptation de soi par le groupe s'établit souvent grâce à un évènement précis (course poursuite, intervention difficile, participation à un tournoi de sport organisé par la zone, ...) lors duquel la femme policière a su montrer qu'elle était aussi forte que les hommes, nous constatons dans les extraits ci-dessous que les femmes interrogées décrivent l'intégration comme un effort permanent. Pour les rares femmes continuant à être féminines en intervention, celles-ci semblent devoir quelque part « compenser » cela en mobilisant un

caractère très fort leur permettant ainsi d'être considérées comme aptes à effectuer un tel métier malgré leur apparence.

« Mais on doit quand même montrer ce qu'on veut. Qu'on n'est pas des gnangnans qui ont juste revendiqué « on veut le même salaire, on veut les mêmes droits que vous mais on ne sait rien faire comme vous » donc on doit montrer ce qu'on a dans le pantalon quoi ... »

« C'est comme je disais tout à l'heure... on doit tout le temps prouver que oui on va y aller, qu'on ne va pas tomber malade, ... »

« Je trouve ça un peu dégueulasse d'à chaque fois nous devoir nous battre, montrer, prouver que. »

Cependant, ces difficultés nécessaires à surmonter pour être acceptées par leurs collègues ne sont pas une surprise pour ces femmes car celles-ci savent bien souvent avant leur engagement qu'elles vont devoir s'y confronter grâce aux avertissements de femmes y travaillant déjà. Nous avons vu précédemment que leur choix de carrière se faisait en toute connaissance de l'aspect masculin du métier et que c'était justement en partie cette caractéristique qui les avait poussées à s'y investir. Il ne suffit pourtant pas de considérer que notre caractère correspond à l'idéal que nous avons du métier ; encore faut-il que les membres de ce groupe professionnel le reconnaissent. Les difficultés pour que ceci prenne place sont principalement dues à l'assignation d'un stéréotype de genre aux femmes qui est celui d'une faiblesse naturelle. De plus, le premier des extraits suivants anticipe le sujet qui sera abordé dans le prochain point et qui est une autre limite à l'atteinte de l'idéal professionnel par ces policières : la resexualisation des rapports hommes-femmes.

« On m'avait déjà mise en garde puisque je suis arrivée j'avais entre 19 et 20 ans : Ici, t'arrive dans un monde de loup, en général ils te feront un sourire en essayant d'obtenir plus de toi dans le privé et une fois qu'ils auront ce qu'ils veulent... ben voilà. »

« Mais je le savais en m'engageant qu'on serait confronté à ce genre de soucis pour monter en grade, des soucis de comportement de collègues parce que vous êtes une femme. Ça je le savais. »

L'ensemble des relations dans lesquelles les policières sont impliquées vont les changer, les modifier profondément. Comme la sociologue Chrisine Mennesson l'affirme, ce que nous sommes est influencé par les expériences que nous vivons (Mennesson C., 2005, p.

65). Les policières subissent donc une modification de leur identité, plus particulièrement de leur rôle vécu, à force de jouer un rôle masculin. Elles se sentent effectivement changées depuis leur entrée dans la police, où elles ont appris à cacher leurs émotions pour se voir attribuer un caractère masculin leur permettant d'être acceptées par le groupe. Elles intègrent alors progressivement ce rôle joué dans leur définition de soi, leur rôle vécu.

« Ça a forgé aussi pas mal mon caractère. Parce qu'à la base je suis quelqu'un de timide... »

« Sur certaines situations, je me suis endurcie. Quand on vit certaines situations plusieurs fois, à la fin on se dit oui... Oui, ça nous enduret mais aussi ça fait que parfois on commence à voir les choses autrement. »

Ces discours soulignent donc l'importance de la socialisation secondaire dans la formation de l'identité des individus. De fait, les normes inculquées lors de la socialisation primaire peuvent être retravaillées et ne condamnent pas l'individu à être le même tout au long de sa vie (Macé E., 2010, p. 513).

Toutes ces modifications identitaires se font au nom de l'intégration dans l'entre-soi policier. Cette dernière semble être une chose extrêmement importante pour l'ensemble des personnes interrogées. L'extrait suivant témoigne de cet attachement à l'esprit de corps qui s'intensifie au fil de la carrière.

« Quand moi je suis rentrée, c'était « Moi je suis là pour arrêter le crime et on y va » mais parfois après on se dit qu'on a pris des risques et finalement « pourquoi ? ». Maintenant je réfléchis autrement, je vais y aller mais... je fais attention à ça, à ça... je tiens compte de ça, de ça, de ça. Si ce sont des collègues en difficulté, là tu te dis voilà ce sont des collègues, c'est encore différent. Maintenant, si on entend « bagarre générale », on va y aller, on va faire notre boulot, mais on ne va pas rouler comme des dingues. »

Cette policière semble avoir modifié son rôle joué dans le sens d'un dévouement à toute épreuve pour son groupe professionnel. Si cette attache au collectif est si importante pour les policières, cela peut s'expliquer par plusieurs éléments. Comme je l'ai déjà précisé, ce collectif est important pour se sentir en sécurité et en confiance sur le terrain. La seconde raison est que, comme toutes me l'ont rappelé et comme je l'ai remarqué lors de mes observations, la police est « une grande famille » et est donc un ensemble de personnes soudées et se soutenant lors d'évènements bouleversants vécus lors des interventions. Si le

principe viril de non-expression des sentiments persiste, la policière suivante montre que l'existence d'un esprit de corps permet de tenir le coup psychologiquement.

« On vit des choses très dures... dont on ne parle pas forcément, attention... ça ne veut pas dire forcément parler de nos interventions qui sont difficiles, parfois difficiles à digérer ... c'est un autre soutien ça... prendre des nouvelles, boire des verres ensemble, expulser ça à notre manière en fait. »

Dans cette partie, j'ai donc montré que l'entrée dans la police entraînait une modification identitaire chez les femmes policières. Celles-ci vont effectivement tenter de se rapprocher de l'image qu'elles ont du genre masculin afin de se fondre dans le groupe professionnel. Ce changement de rôle joué va, au final, modifier l'appréhension qu'elles ont d'elles-mêmes (cf. leur rôle vécu). Cette modification identitaire peut parfois dépasser le cadre du travail, influencer les actions que la policière va mener dans sa vie privée comme cette femme qui m'expliquait que sa famille la trouvait changée depuis son engagement dans la police, considérant qu'elle y avait acquis beaucoup de caractère.

3.2.2. Entre resexualisation et protection

Nous avons donc vu que les femmes élaboraient une forme de stratégie identitaire afin de se faire accepter par le groupe. Cependant, les hommes ne restent pas passifs face à l'entrée de femmes. En effet, l'arrivée de femmes semble amener les hommes à placer les interactions sous deux modes distincts selon l'endroit où elles prennent place.

Dans les coulisses de la profession de policier, c'est-à-dire lorsque les policiers ne sont pas en intervention et ne travaillent donc pas face à la population, les hommes réagissent à la présence grandissante de femmes en resexualisant ces femmes policières tentant d'agir comme des hommes. Ils rappellent aux policières leur appartenance de sexe et le rapport de domination dans lequel elles sont prises en effectuant ce que ces femmes interprètent comme « *des blagues* » qui sont bien souvent sexistes comme je le montrerai. De plus, les discussions autour de la sexualité envahissent alors les commissariats. « *Ça tourne toujours autour de ça !* » s'exclama une policière. Plusieurs femmes témoignèrent non pas seulement de rappel verbal de leur sexe mais également de rappel physique, par l'existence de gestes déplacés et pour certaines de harcèlement sexuel physique.

« Mais pour te dire, l'année passée, il y a une collègue sur l'étage elle a reçu une fessée. On l'a entendu jusque chez nous dans le bureau. »

Cette resexualisation des policières apparaît, pour les hommes, comme un moyen de protéger leur identité masculine qui est valorisée socialement contrairement à celle des femmes. Les rapports de sexe étant comme une « danse » entre les hommes et les femmes, les femmes vont également s'ajuster à un tel comportement de la part des hommes (Gherardi S., Poggio B., 2001, p. 250). Face à ces hommes qui leur rappellent qu'elles sont bien des femmes sur leur lieu de travail, certaines décident de faire une véritable scission entre leur vie privée et leur vie professionnelle afin d'éviter toute confusion entre ce qu'elles pourraient être en dehors du travail (cf. des femmes) et ce qu'elles sont à la police (cf. des « hommes »). Par exemple, elles s'interdisent d'entretenir des relations intimes avec leurs collègues ou décident de ne pas les voir hors du travail.

« C'est un masque que je me suis mis très rapidement, une poker face. Il y a des collègues qui n'en ont rien à faire et qui bousillent leur réputation au travail, en couchant à gauche à droite. Que tu t'amuses c'est ton problème mais pas avec tes collègues de travail. Cette carapace elle s'est mise très rapidement. On peut rigoler avec tout le monde, faut savoir s'affirmer aussi. »

Beaucoup parlent des remarques liées à leur appartenance de sexe comme de l'humour et considèrent que les hommes « ne pensent pas vraiment ce qu'ils disent ». Cela leur permet alors de prendre du recul par rapport à cette resexualisation et de conserver une image masculine d'elle-même au travail. Cependant, toutes évoquent la nécessité de ne pas se laisser faire face à ces « blagues », pour en quelque sorte ne pas se laisser rabaisser au statut de femme. Les témoignages ci-dessous évoquent l'importance de fixer des limites aux propos que peuvent tenir leurs collègues masculins.

« Et c'est vrai que, en tant que femme, j'ai appris à garder mes distances, donc euh... il y a certaines choses que je ne vais pas tolérer du style, c'est anodin mais « Oh tiens, tu as grossi du cul ». Voilà, pour moi ça ne se fait pas. C'est déjà arrivé. Ma réaction par rapport à ça c'est « Si tu ne regardais pas par-là, et bien tu ne le verrais pas et ça ne te regarde pas ». Ils vous testent aussi. En général, les plus taquins vont essayer, et si vous avez du répondant... »

« Il ne faut pas se laisser faire et se laisser bouffer... donc je répondais. »

« Dans le privé, je suis beaucoup plus douce. Ici, je suis un roc avec des arêtes, je coupe tout ce qui m'approche de trop près. Je tiens à ce qu'ils me prennent pour une chiante. Ça permet de mettre une barrière. Faut pas pleurer ici au commissariat, jamais ! »

Elles mettent donc volontairement en place ces « barrières » entre elles et les hommes pour que ces derniers continuent à les considérer comme l'un des leurs.

Ces « blagues » se limitent bien à ces coulisses. Effectivement, dès qu'il s'agit d'être face à la population, cette resexualisation se transforme en protection. Plutôt que d'insister sur la différence des femmes dans la police, les hommes policiers vont défendre leurs collègues féminines contre quiconque ne leur obéissant pas à cause de leur sexe féminin.

« Ils [les hommes] protègent. Ils nous défendent. (...) On peut rigoler on peut se marrer mais quand on travaille, on me respecte. »

Tout porte à croire que ces hommes préfèrent insister sur la cohérence du groupe professionnel lorsqu'ils sont confrontés à la population. Lorsque le policier est face à un individu, ce dernier doit alors le respecter même si ce policier est une femme. Le rôle protecteur des hommes policiers ne paraît pas se réduire à ces incidents précis avec des individus ne souhaitant pas obtempérer sous les ordres d'une policière. Plutôt, ce rôle s'étend à l'ensemble des moments d'intervention. L'anecdote suivante révèle parfaitement bien que les hommes policiers se comportent en protecteur envers leurs collègues féminines car ils prennent pour acquis le fait que les femmes sont faibles et qu'elles ont donc besoin de leur aide.

« Il y avait des équipes qui savaient très bien que j'étais en patrouille avec un garçon qui ne valait pas grand-chose. Donc moi, quand j'étais avec lui en patrouille, et bien il y a d'autres équipes là... les équipes zonales... qui sont les équipes plus dynamiques, d'intervention plus dynamique. S'ils avaient l'occasion, ils doubleraient et ils me le disaient « écoute, tu patrouilles avec untel, on va doubler ton intervention », parce qu'ils savaient que c'était comme si j'intervenais seule. Ils doubleraient d'office parce que... (...) certainement que si c'était un collègue masculin qui avait patrouillé avec ce collègue qui valait pas tripette ils n'auraient pas dit ça. Moi ils me protégeaient peut-être aussi un peu plus aussi parce que voilà, j'étais la fille de la brigade et c'est vrai. »

Cette policière avait pourtant déjà effectué une carrière remplie de missions dangereuses qu'elle avait menées avec succès. Elle avait donc « fait ses preuves ». Malgré cela, les stéréotypes semblent donc persister.

Ce dernier point nous permet de faire la transition vers la partie suivante qui traite de la confrontation des policières à la population et de la manière dont ce face-à-face influence le rôle joué des femmes sur le terrain.

3.3. Les policières face à la société

J'ai donc démontré que l'individu était en effet « pluriel », comme Bernard Lahire l'affirme, car ces femmes mettent en place un rôle joué différent en fonction de la sphère de vie à laquelle elles prennent part (Lahire B., 2004, p. 213, cité dans Gaboriau Ph., Gaboriau P., 2006, p. 554). Cependant, j'ai également expliqué que le rôle vécu d'une femme policière pouvait être modifié du fait de l'exercice constant d'un certain rôle joué. Ces femmes se construisent effectivement au fil des interventions qu'elles effectuent. Ce rôle vécu peut alors par la suite influencer leur rôle joué dans leur sphère privée. De plus, des auteurs exposent qu'un conflit identitaire prend rarement place car les sphères dans lesquelles l'individu mobilise une identité différente sont souvent distinctes (Lahire B., 1998, p. 47, cité dans Faoubar M.). Or, la policière se trouve à l'entrecroisement de plusieurs sphères étant donné que son métier implique d'être en contact à la fois avec le groupe professionnel et la société civile et ce, en même temps. Effectivement, à l'exception des agents de quartier et des policiers s'occupant de la circulation, les policières travaillent en équipe. Alors, il y a lieu ici d'étudier le rôle joué par les policières lorsqu'elles se retrouvent dans ce « chevauchement » de sphères, c'est-à-dire sur le terrain et en présence de leurs collègues. Ensuite, je soulignerai la place de l'uniforme dans l'adoption de ce rôle.

3.3.1. Quand la population s'en mêle : se confronter à autrui comme déviante

« J'ai des remarques du style « je ne te parle pas, t'es qu'une femme », « je préfère parler aux hommes » ou tout simplement « je ne te parle pas » ou tout simplement ils ne me répondent même pas. »

Comme nous pouvons le constater grâce à cet extrait ci-dessus, lors de leur travail de terrain, les policières se retrouvent bien souvent en présence d'individus qui soutiennent des normes de genre allant à l'encontre de l'exercice d'un quelconque pouvoir par la femme. De fait, en transgressant la division sexuelle du travail et occupant ainsi un poste dans lequel elles doivent exercer de l'autorité, les femmes policières ne respectent pas les principes d'organisation de la vie sociale que ces personnes détiennent et celles-ci vont donc attribuer aux policières un rôle de déviante et refuser de se soumettre à leur autorité. Face à de telles réactions, ces policières vont alors totalement assumer leur « déviance » et ces moments deviennent pour elles des moments-clés de démonstration de leur capacité à pouvoir exercer

un métier masculin. En effet, il s'agit alors de résister aux rôles qui leur sont attribués par la population en continuant à adopter leur rôle joué masculin. La mise en doute de leur légitimité à être policières provoque chez elles une réaction d'intensification de leur stratégie d'intégration que j'ai précisée précédemment. Elles estiment effectivement qu'il faut alors agir avec une grande force mentale, en ne montrant surtout pas ses sentiments.

« J'ai travaillé dans des quartiers un peu... euh... assez difficiles on va dire où culturellement la place de la femme elle n'est pas sur un piédestal donc ce qui se passait c'est que généralement avec mon collègue, moi j'étais tout le temps la pute qu'il s'était envoyée dans un hôtel. C'est à ce moment-là qu'il faut garder son calme et se dire que ça n'en veut pas la peine. Mais ça, ça ne demande pas mal d'effort personnel. »

Les discours des agents de quartier/agents de police étaient moins empreints de cet étiquetage de déviance par la population. J'expliquerais cela par le fait que ces dernières ne transgressent pas de manière aussi intense la division sexuelle du travail par rapport aux inspectrices et inspectrices principales de police. Effectivement, si elles incarnent l'autorité de par leur statut de policières, les agents de police doivent cependant principalement accomplir des missions de prévention lors desquelles une rébellion demandant une mobilisation de la force est beaucoup moins probable. Leur non-port de l'arme témoigne d'ailleurs de l'extrême rareté de ce genre d'évènements¹⁸. Ces agents considèrent elles-mêmes leur mission comme « *plus sociales* », elles respectent donc la division classique des tâches entre les hommes et les femmes. Elles témoignent d'ailleurs, d'une part, de moindres efforts d'intégration auprès de leurs collègues car leur travail autonome ne les oblige pas à devoir prouver qu'ils sont de bons partenaires et, d'autre part, d'une acceptation plus forte de la part de la population. Ces différents éléments se reflètent dans les mots qu'utilise la policière suivante pour décrire son métier.

« En fait, on est un peu des assistantes sociales ... C'est ça agent de quartier. Y'en a qui diront non mais c'est ça. (...) On est le premier point de contact. On nous offre un café... il y a un contact. On fait dans le social. »

¹⁸ Actuellement, les agents de quartier ne doivent pas porter l'arme. Cependant, étant donné la menace terroriste pesant sur le pays, les agents sortant sur le terrain devront prochainement être munis d'une arme.

3.3.2. L'uniforme : un laissez-passer pour la transgression des normes ?

Ces policières vont donc tenter de s'imposer face à ces personnes récalcitrantes à ce qu'elles opèrent leur autorité. Selon elles, un élément indispensable qui devrait automatiquement imposer le respect est le fait qu'elles portent un uniforme.

« Maintenant, il y a toujours discussion « Oui mais non j'en ai que pour deux minutes ». Enfin ... j'ai quand même bien mis mon uniforme ce matin ? »

« Quand je contrôle j'estime qu'un respect doit s'installer. J'ai quand même un uniforme sur le dos. »

Cet uniforme devrait alors renvoyer à cet idéal masculin du policier que les policières ont développé et qui est empli, comme je l'ai déjà exprimé, de caractéristiques comme celle de force mentale et de force physique. L'extrait suivant nous le rappelle.

« J'aime l'uniforme. Pour être honnête, l'uniforme ne m'a jamais dérangée. La discipline, l'ordre, tout ça, ça me... je suis assez ... c'est mon truc, un peu militaire sur les bords quoi. »

Ces valeurs auxquelles renvoie l'uniforme devraient alors pousser les individus à se soumettre aux injonctions de quiconque le portant, que ce soit un homme ou une femme. Dans leur vision idéale, le port de l'uniforme devrait être un instrument d'autorité aussi efficace que l'arme. De plus, c'est un élément contribuant à l'esprit de corps comme l'exprime la policière suivante.

« Aujourd'hui je dirais que l'avantage est qu'on a tous la même tenue vestimentaire, ce qui empêche les différences de classe sociale de s'affirmer de trop. »

Toutefois, si cet uniforme paraît être un élément central dans l'exercice de l'autorité pour ces femmes, il l'est moins pour la population. Elles avouent que, dans les faits, cet uniforme n'est pas considéré comme elles le souhaiteraient car la vision que la population a du métier de policier a, selon elles, changé ces dernières années. Le rôle que la population attribue aux policiers influence alors le rôle que les policières peuvent jouer. Être un policier en uniforme, cela implique d'être sans cesse observé et jugé par la population sur le terrain. Comme les

policières suivantes le démontrent, cela pèse fortement sur elles et implique qu'elles peuvent rarement « lever le masque » lorsqu'elles travaillent sur le terrain.

« En plus il faut savoir aussi que, pour les gens, à partir du moment où on a un uniforme, ça veut dire qu'on ne va pas aux toilettes, on ne mange pas, on ne dort pas, ... voilà et on sait tout. C'est tout juste si on ne vient pas nous demander si la boucherie du coin va être ouverte demain. Et si on dit qu'on ne sait pas, alors « Tiens, alors il ne sait pas ». Pour les gens c'est vrai, l'uniforme c'est une vitrine et automatiquement les gens s'imaginent qu'on sait tout. Alors si on s'installe deux minutes pour boire une canette de coca, oulalala... On nous photographie, on nous filme. »

« Tu vois... il y a toujours les gens... En plus si on prend le bus en uniforme on est obligés d'intervenir mais nous on est agents, on n'est pas armés, on ne peut pas intervenir à tout. Si je peux éviter j'évite. »

L'effort constant que les femmes doivent faire pour être acceptées auprès de leurs collègues est aussi valable lors de leur confrontation à la population. Au moindre faux pas, ou du moins tout acte qui pourrait être interprété comme tel par la population, elles risquent de donner une mauvaise image de l'ensemble du corps policier qu'elles représentent. Cependant, selon les propos des femmes interrogées, cette image semble déjà affaiblie. De fait, les individus auraient moins de respect envers la police qu'auparavant, n'hésitant pas à rétorquer lorsque les inspecteurs s'adressent à eux. Cela s'ajoute donc aux nombreuses personnes s'opposant au fait d'obéir à une femme. La capacité des femmes policières à assurer un rôle correspondant à leur idéal professionnel, c'est-à-dire être une personne sachant s'imposer face à tout évènement, est donc mise à mal par le fait que la population non seulement les étiquette en leur rappelant leur place dans l'ordre social patriarcal mais également détient désormais une image moins autoritaire de la police et n'hésite donc pas à leur désobéir.

Enfin, si la population rappelle aux policières leur appartenance à leur groupe de sexe, l'uniforme le fait également. Effectivement, lors d'une des interviews, après avoir été informée par une de ses collègues que j'enquêtais sur les femmes policières, la première remarque qu'une policière fit en me voyant fut : « Déjà, qu'ils changent ce truc [le gilet pare-balles] qui nous écrase ! ». Le gilet pare-balles est un élément de l'uniforme qui, dans l'ensemble, a été pensé pour les hommes et l'est encore. Ils ne sont donc pas adaptés aux formes féminines et ne le sera certainement pas prochainement car, suite à une entrevue avec le chef de corps concernant cela, celui-ci m'affirma qu'une adaptation féminine des gilets pare-balles impliquerait une moindre sécurité pour les policières. Cela était pour lui,

inconcevable. Les femmes doivent donc se plier aux normes masculines pour se faire accepter mais n'ont aussi pas d'autre choix que d'en subir également les conséquences au niveau physique. Cet uniforme les empêche tout simplement de marquer leur différence de sexe.

3.4. La bulle familiale : une zone de relâchement ?

Les nombreux efforts que les femmes fournissent pour être acceptées dans ce métier masculin influencent leur vie privée de plusieurs manières. La première a déjà été évoquée et est le fait que le rôle vécu va se trouver modifié du fait des expériences professionnelles. Par exemple, celles-ci deviennent moins sensibles à certains types d'évènements. La seconde est que l'*organisation* de la sphère privée des policières va se construire différemment du fait qu'elles occupent cette profession. C'est donc ici le rôle joué hors de la sphère professionnelle qui est bouleversé et également, de ce fait, les interactions avec les différentes personnes qui la composent.

En règle générale, la plupart des femmes évoquent l'importance de prendre du recul par rapport à leur métier lorsqu'elles ont fini leur journée de travail. Dès lors, lors des rencontres avec de nouvelles personnes, la plupart des policières s'abstiennent un maximum d'aborder leur profession. Cela peut donc s'expliquer par ce désir de séparation entre vie privée et vie professionnelle pour enfin « enlever le masque » qu'elles portent toute la journée. En exprimant leur métier, ces femmes vont réveiller chez leur interlocuteur l'attribution d'un rôle de policier avec tout ce que cela comporte comme nous l'avons vu au point précédent. Cela amènerait alors ces femmes à reprendre à nouveau corps avec leur rôle professionnel et donc mobiliser leur identité professionnelle masculine.

« En général je ne le crie pas sur tous les toits. Et je ne le dis pas si je peux ne pas le dire parce qu'à partir du moment où les gens le savent, ils viennent vous poser un tas de questions, et des renseignements, des conseils, ... puis finalement on rapporte notre boulot à la maison et on n'y arrive pas quoi. Donc j'essaye de ne pas le dire. »

« Quand j'étais célibataire je sortais pas mal... c'est le genre de sujet que j'évitais parce que je n'ai pas envie de ... on a toujours des remarques... Si je vais boire un verre, on va me dire « Ah ouais mais tu bois mais t'es flic ». Et oui... je suis policière oui mais j'ai une vie comme tout le monde, j'ai une vie privée, j'ai le droit de m'amuser, j'ai le droit de boire un verre si j'ai envie de boire un verre. »

De plus, pour d'autres, cet évitement semble trouver son origine dans la peur de subir à nouveau une forme d'étiquetage en étant vue comme policière. Elle évite alors de faire face à une vision négative de la profession de policier que pourrait lui renvoyer cette personne. De fait, les femmes interrogées, comme les deux femmes s'exprimant ci-après, évoquent la tendance qu'ont les personnes à associer le métier de policier aux expériences négatives qu'ils ont vécues avec ces derniers.

« Les gens en fait associent beaucoup les policiers à celui qui met des PV de circulation et ne voient pas tout le reste. Les gens ont un peu de mal avec ça. Même mes parents pour eux un policier c'est mettre un PV de circulation et le reste c'est le monstre du Lock Ness, ça n'existe pas. »

« Mais, dans votre journée, en tant qu'inspecteur de police et chez nous, vous travaillez pendant douze heures, c'est douze heures pendant lesquelles, en mission 101, vous n'allez que sur des problèmes hein... donc il y a des personnes qui, des fois, attendent de vous de résoudre une situation qui malheureusement est déjà problématique depuis plusieurs années, vous n'avez pas une baguette magique et vous êtes juste là pour mettre le pansement temporairement et ensuite d'autres services reprennent le relais pour faire le travail en profondeur. C'est vrai que ça, les gens ne le comprennent pas toujours. »

Concernant plutôt la question de la vie de couple que mènent les policières, j'ai constaté que, malgré leur volonté de scinder vie privée et vie professionnelle, la plupart des policières avaient un(e) conjoint(e) travaillant dans la police. Ici aussi, ces femmes éprouvent des difficultés à se défaire de ce rôle masculin attribué lorsqu'elles rencontrent une personne n'étant pas de la police. Cela crée alors une incompréhension, source de malaises dans ces couples.

« J'hésitais à le dire parce que directement on me catégorisait... j'étais vraiment dans la catégorie « femme fonceuse » et donc ça faisait peur... j'avais remarqué que ça faisait peur à certains hommes. »

Dans l'extrait précédent, nous notons que le rôle qui leur est attribué suite, d'une part, à leur transgression de la division sexuelle et, d'autre part, à leur modification identitaire suite à l'adoption d'un comportement masculin au travail, détermine leurs possibilités de rôle joué hors police. Ces femmes se tournent alors davantage vers un(e) conjoint(e) ayant le même

mode de vie et pouvant ainsi, cette fois-ci, les comprendre. De fait, ce mode de vie « *autre* » comme elles le disent, est principalement défini par les horaires de nuit que ces policières effectuent.

« Moi, je ne me vois pas en couple avec quelqu'un qui fait 8-17 tous les jours. »

« Ma première relation, ma compagne à l'époque travaillait en journée, elle ne comprenait pas que je puisse être fatiguée après une nuit. Elle ne comprenait pas fin... moi quand j'avais fait la nuit voilà je rentrais et je dormais. Ça ne lui convenait pas car je dormais une partie de la journée. Je n'ai pas le choix si je veux continuer à vivre. »

Cela explique que les personnes n'étant pas en couple avec un membre de la police se tournent alors souvent vers des personnes travaillant en pause et qui sont plus à même d'avoir un rythme de vie similaire. De plus, cette tendance à être en couple avec une personne de la police s'explique, selon les policières, par la grande place que prend la sphère professionnelle dans leur vie. Ce métier et le mode de vie qu'il implique les obligent alors à consacrer moins de temps à leur sphère privée, ce qui influence l'origine des personnes fréquentées.

« Il faut accepter de mettre une partie de ta vie sociale sur le côté... une grande partie... enfin 70%. »

« En fait, on est beaucoup au boulot et à part mon boulot, ma vie privée je la passais à la maison donc les gens que je rencontrais c'était au boulot quoi. »

Enfin, de cette moindre disponibilité à se consacrer à la sphère privée découle la difficulté à fonder une famille tout en poursuivant sa carrière pour ces policières. Cela les distancie encore davantage du rôle stéréotypé de mère qui est attribué aux femmes. Face à cette difficulté, les policières ont deux solutions. Tout d'abord, ces policières « choisissent » souvent d'occuper un poste plus administratif avec des horaires de jours pour pouvoir s'occuper de leurs enfants. Elles se rapprochent alors de la distribution classique des tâches entre les sexes en faisant un tel choix de carrière. En effet, sur les dizaines de policières étant mères, seule une affirma que c'était son mari qui avait mis entre parenthèse sa carrière pour élever ses enfants. Toutes les femmes que j'ai rencontrées et qui travaillaient dans l'administratif après une longue période à l'intervention justifiaient l'occupation de leur nouveau poste par le rôle de mère qu'elles devaient désormais assumer. Les témoignages

souvants attestent que la division genrée des tâches domestiques est ancrée dans les mœurs, même chez ces policières les ayant initialement transgressées.

« Je me dis que maintenant je suis calée quoi, maintenant je suis calée à devoir rester jusqu'au moins que le petit ait 12 ans... enfin soit à l'école secondaire. Et mon mari il a continué quoi, voilà il monte il monte et moi d'office je ne sais pas bouger quoi parce que si je bouge ou si je passe un grade en plus et bien je vais me retrouver à la garde. Ça veut dire faire les nuits, pas savoir quand j'ai terminé donc c'est un impensable à l'heure actuelle... c'est impensable. »

« Je suis la femme entre guillemets de l'ombre, et je resterai toujours en bas de l'échelle parce que voilà ... parce que j'ai la responsabilité de mes enfants... »

La seconde solution permettant à ces policières de mêler leur vie professionnelle avec leur rôle de mère est celle d'avoir recours à l'aide de la famille pour s'occuper des enfants. Cette dernière est centrale chez la totalité des policières mères interrogées ayant continué à effectuer un travail de terrain.

« J'ai eu la chance au départ d'avoir des parents hyper disponibles parce que, dans un premier temps donc, quand j'étais au fédéral, on me téléphonait tous les jours à 17h pour avoir le service du lendemain. Donc la gestion, la planification, ça n'existait pas. Donc ça a été très difficile. Heureusement que mes parents étaient là. »

Une implication prononcée des parents de ces policières dans le cocon familial de ces dernières est donc indispensable pour qu'elles puissent avoir des enfants tout en ne délaissant pas leur carrière professionnelle.

Si nous avons vu que les horaires décalés des policières travaillant en intervention pouvaient potentiellement être problématiques pour fonder une famille, une autre raison peut expliquer cette difficulté à avoir des enfants. Pour ces policières, fonder une famille implique d'être mise à l'écart de son travail tout au long de sa grossesse en étant placée dans un poste sans contact avec la population. Cependant, après l'accouchement, ces femmes ne sont jamais certaines de retrouver la place dans la même équipe et dans la même fonction qu'elles occupaient avant leur grossesse. Alors que ces femmes ont dû prouver chaque jour leurs capacités pour être acceptées par leurs collègues, ce risque de perdre sa place au sein de l'équipe peut donc être un frein au choix d'avoir des enfants.

Pour résumer ce dernier point, j'ai donc exprimé l'importance d'une scission vie privée/vie professionnelle chez ces policières dans le but, pour ces dernières, de pouvoir effectuer un relâchement quant au rôle masculin qu'elles doivent sans cesse occuper lors de leurs interventions face à la population et lors des interactions avec leurs collègues. J'ai également abordé le fait que leur rôle joué dans leur sphère privée était cependant nécessairement influencé par leur rôle joué dans leur sphère professionnelle principalement à cause des horaires décalés qu'elles doivent réaliser. Ces derniers imposent un mode de vie qui aboutit souvent à la formation d'un couple avec un membre du corps policier. De plus, ces horaires impliquent la mise en place d'une stratégie afin de maintenir à la fois une carrière professionnelle et une vie familiale. Cette stratégie prend soit la forme d'une bifurcation vers une carrière moins déviante au niveau des normes de genre, soit la forme d'une mise en place d'une aide familiale. Enfin, les systèmes de gestion de la parentalité qui existent au sein de la police peuvent amener à anéantir les nombreux efforts d'intégration fournis par les policières.

Conclusion

Cette enquête va donc se clôturer ici, avec tout d'abord un rappel de la démarche entreprise ainsi que de la problématique étudiée pour, enfin, analyser si les hypothèses établies ont été confirmées par l'analyse des données que j'ai recueillies lors de cette recherche. Je conclurai par les perspectives futures de recherche qu'offre ce mémoire.

1. Rétrospective de l'enquête

Cette recherche est née du constat d'une sous-représentation des femmes dans le métier de policier et d'une volonté de dépasser ces chiffres pour étudier concrètement les interactions qui y prennent place. Dans ce but, j'ai donc effectué un stage de trois mois au sein de la zone de police de Bruxelles Nord-Ouest. Ce dernier me permit d'observer les interactions au sein des commissariats mais également d'interroger une cinquantaine de femmes policières appartenant à des grades divers : agents de police, inspectrices, inspectrices principales et commissaires. De plus, j'eus l'occasion de rencontrer des policières travaillant dans l'administratif mais ayant eu une longue carrière au sein de l'intervention. Cette expérience de terrain ne fut pas de tout repos et j'eus besoin d'adapter ma méthode de recherche à plusieurs reprises. Premièrement, le fait que mon stage ait pris place assez tôt cette année fit qu'une prégnance du terrain sur la théorie s'imposa. Je choisis alors d'user de la théorie ancrée, qui offre la possibilité de s'inspirer du terrain pour s'intéresser à des théories établies et non pas le contraire comme il est d'usage dans une recherche hypothético-déductive. Deuxièmement, mon désir d'observer concrètement les interactions entre les policiers et la population ne fut pas réalisé étant donné les menaces d'attentats pesant sur la zone. Je dus alors me contenter d'une observation des « coulisses » de la profession par une présence au sein des commissariats et la participation à des réunions. Troisièmement, ma méthodologie d'entretien, au départ semi-directive, fut transformée en une méthodologie davantage clinique, laissant plus de liberté à l'interviewée et permettant l'accès à une parole moins définie par les rôles que ces policières occupent dans leur métier. Enfin, la catégorisation comme « féministe » que je subis fut un obstacle à l'observation de la vie professionnelle quotidienne des policières. Tous les détails de mon enquête furent présentés dans le troisième chapitre.

Les différentes interviews que j'ai conduites m'ont amenée à me renseigner sur divers sujets. J'ai alors mené une revue de littérature en fonction des découvertes émanant du terrain.

Le premier chapitre de ce mémoire était donc consacré à l'exposition de toutes les sources scientifiques m'ayant permis de cerner ma problématique de recherche. Tout d'abord, j'ai exposé la *notion du genre*. Ce fut l'occasion de souligner l'importance de le distinguer du sexe biologique et de démontrer que les normes de genre sont socialement construites. Ensuite, j'ai expliqué les diverses théories concernant la *construction de la conscience du Moi*, celle-ci n'étant pas donnée mais sans cesse à faire. Après une présentation générale du processus de construction identitaire, j'ai développé la place du genre dans ce dernier en pointant trois théories distinctes : la première insistant sur la part d'imposition des normes de genre, l'autre sur la possibilité de renégociation de celles-ci et la dernière, inspirée de la psychodynamique, présentant le genre comme une stratégie défensive propre à chaque sexe. J'ai ensuite fait une introduction quant au thème de l'identité professionnelle et la place qu'elle laisse aux singularités pour s'exprimer. J'aborda également le croisement des organisations et du genre d'une part en expliquant la place des organisations dans la construction du genre mais également, à un niveau plus macro, en établissant un lien entre la division sexuelle du marché du travail et la théorie de la valence différentielle des sexes de Françoise Héritier. Pour terminer cette revue de littérature, je me suis intéressée à des articles scientifiques plus spécifiques quant à ma problématique de recherche, c'est-à-dire la transgression de cette division sexuelle du travail. Ces sources scientifiques insistaient sur le parcours difficile de ces pionnières qui investissent des métiers dits « d'hommes » et qui, de ce fait, subissent un « *dilemme identitaire* » et doivent alors mettre en place diverses stratégies pour se faire accepter par les autres membres de l'organisation (Gianettoni L., *et al.*, 2010, p. 43).

Dans le deuxième chapitre de ce travail, je me suis intéressée plus particulièrement au cas de la Police. Un premier temps fut consacré à la manière dont les membres de ce groupe professionnel pouvaient être modelés par les valeurs de l'institution policière. Alors que certains auteurs parlaient d'un conformisme des policiers face aux normes qui leur sont dictées, d'autres démontraient que ces professionnels disposaient d'un espace de liberté pour réinterpréter les valeurs énoncées. Dans un second temps, j'ai étudié le cas particulier de la Police belge, en insistant sur les diverses modifications que cette dernière avait connues dans les années nonante suite à une grande réforme des polices et sur la féminisation progressive de ce métier initialement occupé uniquement par des hommes.

Après le chapitre consacré à l'exposition de ma méthodologie (cf. Chapitre 3), je me suis attelée à la problématisation de mon objet de recherche (cf. Chapitre 4). J'ai tout d'abord relevé que, comme le confirme la littérature, les interactions sont centrales dans la formation

de l'identité de genre des policières. En effet, celles-ci ne se comportent pas de la même manière en fonction de l'environnement dans laquelle elles agissent. En outre, grâce à une première catégorisation des discours comme le prévoit la méthode de la théorie ancrée, j'ai découvert que chaque interview se subdivisait en trois formes bien distinctes de discours. Ces trois formes définissent alors les trois facettes qui composent la conscience du Moi des policières ou, autrement dit, leur identité. Ces policières évoquent premièrement leur *rôle idéal*, c'est-à-dire ce qui est, selon elles, la meilleure manière de se comporter en tant que femme travaillant à la police. Deuxièmement, chaque policière développe un discours sur autrui et sur la vision qu'autrui a de ce qu'elle est. C'est ce que j'ai nommé le *rôle attribué*. La troisième catégorie de discours est le discours sur soi, ce retour réflexif qu'effectuent les policières. J'ai alors remarqué que le rôle attribué ne concorde pas forcément avec ce que les policières considèrent être et avec ce qu'elles font, ce qui correspond respectivement au *rôle vécu* et au *rôle joué*. De ces différents constats ont surgi deux hypothèses permettant de répondre à ma question de recherche formulée comme suit : « *Comment la socialisation professionnelle des femmes policières amène-t-elle une recomposition de leur identité de genre ?* ». La première hypothèse concernait l'incidence de la volonté d'acceptation par autrui sur le rôle joué par les policières au travail. Plus précisément, j'ai fait l'hypothèse que « *l'intégration professionnelle des femmes policières passe par une distanciation par rapport à leur groupe de sexe* ». La seconde hypothèse renvoyait davantage aux interactions des policières avec les individus qui l'entourent et à la vision du genre que celles-ci soutiennent. J'ai alors vérifié si « *le rôle joué par les femmes policières subvertit le genre tout en maintenant la domination masculine* ».

2. Résultats des hypothèses de recherche

Dans le chapitre suivant, j'ai donc présenté les résultats de mes analyses (cf. Chapitre 5). Ces analyses permettent de répondre aux hypothèses de recherche précisées ci-dessus. Cependant, laissez-moi présenter plus clairement si ces hypothèses furent confirmées ou infirmées par cette étude approfondie des discours des policières relatant leurs histoires de vie.

J'ai donc relevé qu'il existait deux systèmes d'action dotés d'une façon propre d'organiser les rapports entre les sexes. Ces deux systèmes sont d'une part, l'institution

policière et, d'autre part, la société en général. Les membres de ces deux systèmes soutiennent des visions distinctes du rôle idéal à occuper en tant que femme.

Au sein de la police, les femmes interrogées soutiennent l'importance de performer le genre masculin – signifiant, pour elles, être fortes mentalement et physiquement – afin d'être un bon partenaire et d'ainsi correspondre à leur idéal professionnel. Afin de s'en rapprocher au mieux et d'être intégrées dans cet esprit de corps qui est une valeur centrale à la police, elles vont modifier leur rôle joué. La meilleure façon d'être une femme dans la police est donc de ne pas performer le genre féminin. Les rares femmes décidant de performer physiquement le genre féminin (port de bijoux, maquillage, ...) compensent cet écart en montrant encore davantage que les autres qu'elles correspondent psychologiquement à un homme. Cette volonté de ne pas se voir attribuer le rôle de femmes lorsqu'elles sont au travail se devine, dans un premier temps, par une naturalisation des capacités féminines et, dans un second, par une prise de distance par rapport à ces dernières. De fait, les policières vont exposer une image des femmes comme des individus faibles et n'ayant donc pas leur place à la police ou, en tout cas, ne correspondant pas à l'idéal professionnel¹⁹. Afin de garder une image positive d'elles-mêmes et de donner une image cohérente de leur parcours de vie, elles vont, d'un côté, élaborer un discours d'*individualisation* de leur propre situation en se définissant comme une exception à la vision *naturalisée* de ce qu'est une femme et, d'un autre côté, vont exprimer avoir toujours eu un caractère (cf. un rôle vécu) correspondant davantage à ce qu'est « normalement » un homme.

Cette affirmation qu'il existe une continuité de leur rôle vécu correspondant, depuis toujours, à leur rôle masculin joué à la police paraît cependant être une stratégie de défense face à une chercheuse venant leur rappeler leur appartenance de sexe. Effectivement, leurs discours reflètent l'effort continu qu'elles font pour être acceptées et donc ce travail identitaire qu'elles effectuent en jouant un rôle qui ne correspond pas entièrement à ce qu'elles sont. Pour bien illustrer ce point, je souhaite rajouter cet extrait suivant qui me semble particulièrement évocateur.

« Je suis déjà en uniforme pas très féminin tout le temps que je travaille. Donc j'essaye un minimum de faire attention à ça à la maison, de ne pas garder ce côté garçon manqué du boulot à la maison.

On est une femme à la maison, on est le petit robot au boulot, on va dire ça comme ça. »

¹⁹ En effet, si certaines femmes affichaient un rejet total de l'arrivée d'autres femmes dans la police, d'autres n'étaient pas aussi radicales mais affirmaient tout de même qu'une présence majoritaire de femmes serait néfaste pour leur groupe professionnel.

Cette policière n'est pas la seule à avoir exprimé sa sensation d'être un robot lorsqu'elle travaille. Cela démontre que ces femmes doivent mettre un masque, jouer un rôle qui ne correspond pas à ce qu'elles sont dans leur sphère privée. Toutes évoquaient les efforts et les preuves à faire pour être considérées comme ayant une place au sein de leur groupe professionnel.

Dans leur sphère privée, autrement dit dans la société, elles sont donc des femmes, membres de leur groupe d'appartenance de sexe, et agissent comme les normes de genre le dictent. Elles insistent alors sur l'importance de pouvoir s'y relâcher et d'y agir comme elles sont. Autrement dit, la sphère privée est un espace où elles considèrent pouvoir jouer un rôle qui correspond à leur rôle vécu. Au sein de cette vie privée, elles paraissent reproduire les comportements qu'elles attribuaient classiquement aux femmes lorsqu'elles évoquaient leur idéal professionnel et qu'il ne fallait surtout pas mettre en place sous peine de ne pas être prises au sérieux par leurs collègues et par la population. La policière y est « *douce* », « *féminine* », « *coquette* », ... et n'y performe pas le même genre que lors de l'exercice de sa profession. De plus, si j'ai montré que les contraintes du métier de policier avaient des conséquences sur le rôle joué hors-travail par les policières, j'ai également expliqué que nombreuses étaient les policières qui décidaient de mettre entre parenthèses leur carrière à l'intervention car elles se sentaient investies de la mission d'éducation de leurs enfants, mission définie comme féminine dans la division sexuelle du travail. La subversion des normes de genre par les policières se limite donc à leur choix de métier et à leurs agissements au sein de la sphère professionnelle.

Pour résumer, je fus donc témoin d'une réelle stratégie de légitimation que ces femmes policières mettent en place pour se faire accepter au sein de leur groupe professionnel. La naturalisation des capacités féminines, la définition de soi comme exception, ... tout cela démontre que ces femmes se distancient effectivement de leur groupe de sexe pour se faire reconnaître comme véritable bonne partenaire. Cependant, cela ne semble être qu'une stratégie d'intégration, c'est-à-dire une modification de leur rôle joué et non pas une modification identitaire profonde de leur rôle vécu. Comme je l'avais précisé lors de ma problématisation, il y a plusieurs manières d'être une femme mais nous constatons ici qu'une seule et même femme peut aussi avoir une identité de genre différente en fonction de la sphère d'activité dans laquelle elle interagit. Cette identité de genre dépend alors du rôle idéal duquel elle va tenter de se rapprocher parfois en luttant contre le rôle qui lui est attribué par autrui dans ce système d'action.

Pour ma seconde hypothèse, je peux donc affirmer que le système de genre présent au sein de la police va reproduire la domination masculine. De fait, autant les femmes que les hommes de la police soutiennent la primauté du masculin sur ce qui renvoie au féminin.

Tout d'abord, les femmes, en jouant un rôle masculin et en perpétuant donc aux nouveaux entrants l'existence de cet idéal masculin, participent à la conservation de la domination masculine au sein de l'institution policière. Supprimer toute trace de rappel à leur groupe d'appartenance de sexe ainsi que naturaliser ce qu'est une femme provoque un renforcement de la masculinité hégémonique, concept de Raewyn Connell (Demetriou D.Z., 2015). J'appellerai donc « féminité complice » cette manière idéale d'être une femme que les femmes policières appliquent sur leur lieu de travail. Il s'agit effectivement d'une féminité qui ne dérange pas l'ordre de genre et qui, de ce fait, reproduit le patriarcat. Cette féminisation de la police que nous aurions pu interpréter au premier abord, en analysant uniquement les chiffres, comme une « *répétition subversive* » permettant de détruire la hiérarchisation et binarisation du genre, n'est finalement qu'une illusion d'égalisation progressive (Baril A., p. 72). Les deux sexes vivent bel et bien toujours dans un « *espace psychologique* » différent, soumis à des normes distinctes et en défaveur des femmes (Zaidman C., 2007, pp. 207-210).

De plus, les hommes soutiennent le maintien de cette binarisation et leur position dominante en réagissant à cette intrusion dans deux manières qui rappellent aux femmes leur place dans l'ordre genré. D'une part, ils resexualisent les femmes tentant de performer le genre masculin en faisant des remarques quant à leur appartenance de sexe ou encore, mais plus rarement, en effectuant des gestes déplacés pour replacer les femmes dans un rapport de subordination face aux hommes. D'autre part, confrontés à la population sur le terrain, les policiers vont eux-mêmes se classer dans un rôle de protecteur vis-à-vis des femmes, prouvant ainsi qu'ils font corps avec la vision hégémonique de la masculinité et donc avec l'idéal policier.

3. Perspectives futures de recherche

Pour conclure cette recherche, j'énoncerai un constat quelque peu pessimiste tout en soulignant les perspectives futures de changement et les recherches pouvant le soutenir. Je peux affirmer avant tout que la féminisation de la police mise en route depuis les années cinquante n'est pas synonyme de mise à égalité entre les sexes. En effet, si les policières subvertissent les normes de genre en occupant un métier traditionnellement occupé par des hommes, elles reproduisent ces normes en insistant sur leur situation exceptionnelle et

soutiennent un idéal professionnel genré. Les interactions au sein de cette organisation sont toujours empreintes de rôles précis associés respectivement aux hommes et aux femmes à cause de leur appartenance à un certain groupe de sexe. Nous sommes donc loin de cette société sans genre souhaitée par certains auteurs, une société où chacun serait totalement libéré des rôles de genre. Les femmes doivent se soumettre à un comportement masculin afin d'être acceptées et rares sont celles qui désirent changer ces normes. C'est un réel changement de mentalités qui semble nécessaire pour que l'ordre social au sein de la police ne soit plus aussi genré. Tant que l'idéal professionnel policier sera associé aux caractéristiques masculines, il existera toujours cette stratégie, cet effort constant d'intégration nécessaire pour ces policières. En effet, ces femmes souhaiteront alors atteindre cet idéal afin d'être acceptée par leur groupe professionnel et ainsi se sentir en sécurité sur le terrain.

Il faudrait donc, d'une part, que les mentalités des policiers eux-mêmes soient modifiées mais également que la population cesse d'associer l'exercice de l'autorité aux hommes, base du patriarcat. Même si les nombreuses campagnes de recrutement affichant des femmes policières permettent de mettre ce métier dans le champ des possibles chez les femmes, elles ne modifient cependant pas le rôle idéal à adopter lorsqu'elles sont sur le terrain. Il s'agit donc de reconstruire un idéal professionnel plus neutre au niveau du genre.

Cependant, c'est un véritable travail *en interne* qui est nécessaire afin que le métier de policier soit conçu d'une manière différente par les membres de l'institution. Cela pourrait prendre la forme, par exemple, d'une valorisation de différentes valeurs durant la formation. Cette modification du rôle idéal modifiera également le comportement des policières et l'amplitude des efforts qu'elles auront à fournir. De plus, deux autres solutions plus concrètes contribueraient au bien-être de ces femmes au travail et à une moindre sensation de conflit identitaire entre ce qu'elles sont dans leur sphère privée et dans leur sphère professionnelle. D'une part, le Service de Contrôle Interne (SCI) devrait intensifier sa prise en compte des plaintes pour harcèlement qui sont déposées par les femmes policières. Effectivement, plusieurs de ces femmes m'expliquèrent qu'elles avaient subi un attouchement ou un harcèlement sexuel de la part, bien souvent, d'un supérieur mais également de collègues. Certaines avaient porté plainte mais cela n'avait abouti à rien sinon à un changement d'équipe pour ces policières. D'autres n'avaient tout simplement pas osé en parler. Il serait donc intéressant que le SCI s'occupant de la gestion de ces plaintes se concentre sur cette thématique du harcèlement sexuel et prenne au sérieux l'ensemble des plaintes, sans mettre en place une protection plus intense pour les policiers ayant davantage d'ancienneté. Une plus grande intransigeance sur ces points pourrait modifier en profondeur les valeurs du corps

policier car elle transmettrait l'image d'une institution qui insiste sur l'égalité homme-femme et non pas celle d'une organisation reproduisant la domination masculine en protégeant les hommes. La peur des policiers de subir les conséquences d'actes de ce type réduirait aussi probablement la fréquence de ces derniers et réduirait ainsi les « piqûres de rappel » de transgression des normes de genre que les policières vivent au quotidien. D'autre part, il faudrait minimiser l'incompatibilité ressentie entre le rôle de mère et celui de policière. Pour cela, la mise en place de crèches au sein de la zone qui seraient ouvertes également la nuit permettrait aux femmes et aux hommes policiers d'articuler plus facilement leur vie familiale avec leur vie professionnelle, sans devoir mettre cette dernière de côté. Cela atténuerait l'influence existant entre leur rôle joué au travail et celui joué dans la sphère privée. Un autre exemple serait d'augmenter l'investissement des hommes dans la sphère privée en permettant à ces derniers de prendre des congés de paternité plus longs, même s'il faudrait une modification profonde des mentalités dans la société pour que cela ait un effet égalisateur concret entre l'investissement familial des hommes et des femmes.

Un *travail externe* modifiant le rôle du policier idéal transmis, par exemple, à travers les films, serait aussi un moyen pour que la population appréhende la police différemment. Modifier la vision que la population a de la police et de sa mission contribuerait à un plus grand investissement des femmes dans ce métier mais également à des interactions entre les individus qui soient moins dominées par cette volonté de prouver à tout prix sa force physique et mentale.

Toutefois, les attentats récents poussent à concevoir ce métier comme de plus en plus risqué et cela freine alors une telle modification. De plus, Jean-Michel Chaumont l'affirmait déjà, les changements au sein de la police s'effectuent de manière lente (Chaumont J.-M., 2007, p. 2).

Il faudrait donc vérifier si l'introduction d'une conception moins masculine du métier de policier n'aurait pas de conséquences sur la capacité des policiers à se faire respecter auprès de la population. Ce mémoire ouvre les portes à des études portant sur ce lien entre l'autorité de la police et le genre dans les différentes zones de police belges mais également des études plus longitudinales, notant les évolutions en termes de rapports de sexe au sein de l'institution policière suite à une évolution progressive du nombre de femmes dans la profession. Il s'agirait alors d'étudier la « danse » entre les sexes et plus particulièrement la réaction des hommes policiers face aux changements de valeurs et à la présence de femmes dans leur groupe professionnel. Pour finir, cette étude démontre que subvertir le genre n'est pas synonyme d'effacement de ce dernier ni donc d'égalité entre les sexes.

Bibliographie

ACHIN, C., « Un « métier d'hommes » ? Les représentations du métier de député à l'épreuve de sa féminisation », in *Revue française de science politique*, 2005/3, Vol. 55. DOI : 10.3917/rfsp.553.0477

AESCHEMANN, E., « Théorie du genre : Judith Butler répond à ses détracteurs », *Le Nouvel Observateur*. En Ligne. Publié le 15 décembre 2013. URL : <http://bibliobs.nouvelobs.com/essais/20131213.OBS9493/theorie-du-genre-judith-butler-repond-a-ses-detracteurs.html>

AUBENAS, J., *et al.*, *Des femmes dans l'histoire en Belgique depuis 1830*, Éditions Luc Pire, 2006. 303 p.

BARIL, A., « De la construction du genre à la construction du « sexe » : les thèses féministes postmodernes dans l'œuvre de Judith Butler », in *Recherches féministes*, Vol. 20, 2007, n°2, pp. 61-90. DOI : 10.7202/017606

BATT, M., « Les femmes et les métiers masculins », in *Éduquer*, 2005/10. En Ligne. URL : <http://rechercheseducations.revues.org/373>. Consulté le 26 avril 2016.

BENAIOUN-RAMIREZ, N., « Identités professionnelles entre réflexivité et adaptation », in *Recherche et formation*, 2009/60, pp. 135-150. DOI : 10.4000/rechercheformation.766

BIZEUL, D., « Que faire des expériences d'enquête ? Apports et fragilité de l'observation directe », in *Revue française de science politique*, Vol. 57, 2007/1, pp. 69-89. DOI : 10.3917/rfsp.571.0069

BLAIS, M., MARTINEAU, S., « L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes », in *Recherches qualitatives*, Vol. 26, 2006/2, pp. 1-18.

BONNET, T., FILION, N., « Formes et usages de la mémoire dans la construction de l'éthos professionnel », in *Sociologies pratiques*, 2014/2, n° 29, pp. 83-91. DOI : 10.3917/sopr.029.0083

BOURDIEU, P., *La misère du Monde*, Paris, Éditions du Seuil, collection Points, 1993.

BOUSSARD, V., *et al.*, « Une féminisation sur fond de segmentation professionnelle genrée : le cas des policières en commissariat », in *Sociologies pratiques*, 2007/1, n°14, p. 75-88. DOI : 10.3917/sopr.014.0075

BURRICK, D., « Une épistémologie du récit de vie », in *Recherches qualitatives*, Hors-Série n°8, 2010, pp. 7-36.

CAPPELLIN, P., « Plafond, parois de verre ou ciel de plomb ? De la persistance des inégalités », in *Cahiers du Genre*, 2010/1, n°48, pp. 31-57. DOI : 10.3917/cdge.048.0031

CARDI, C., PRUVOST, G., « Les mises en récit de la violence des femmes. Ordre social et ordre du genre », *Idées économiques et sociales*, 2015/3, n°181, pp. 22-31. DOI : 10.3917/idee.181.0022

CARDON, « L'entretien compréhensif (Jean-Claude Kaufmann) », in *Réseaux*, Vol. 14, 1996, n°79, pp. 177-179.

CARLIER, A., MARLIER, A., « Choix de femme pour métier (dit) d'homme, quand la démarche collective soutient les possibles individuels », in *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 2016/2, n°110, pp. 271-293.

CARTUYVELS, Y., MARY, Ph., « Politiques de sécurité en Belgique : les limites d'une approche de proximité », in *Déviance et Société*, 2002/1, Vol. 26, pp. 43-60. DOI : 10.3917/ds.261.0043

CASTRA, M., « Identité », in PAUGAM, S., (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que Sais-Je? », pp. 72-73.

CHAUMONT, J.-M., « De la vulnérabilité en milieu policier », in *Conjurer la violence. Travail, violence et santé*, Payot, Paris, 2007.

CONNELL, R., « Advancing gender reform in large-scale organisations : a new approach for practitioners and researchers », in *Policy and Society*, 2005/24, pp. 1-20.

CONSEIL FEDERAL DE POLICE, *Évaluation des dix ans de la réforme des polices*, 2009. En Ligne. URL : <http://conseilfederaldepolice.be/cfp-biblio/cfp-pub/advise/cfp-adv-2009-05-29-f.pdf>.

COSTEY, P., « L'illusio chez Pierre Bourdieu. Les (més)usages d'une notion et son application au cas des universitaires », in *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 2005/8. En Ligne. URL : <http://traces.revues.org/2133>. DOI : 10.4000/traces.2133

COULANGEON, P., *et al.*, « Les idéologies professionnelles. Une analyse en classes latentes des opinions policières sur le rôle de la police », in *Revue française de sociologie*, 2012/3, Vol. 53, pp. 493-527. DOI : 10.3917/rfs.533.0493

CROMER, S., LEMAIRE, D., « L'affrontement des sexes en milieu de travail non mixte, observatoire du système de genre », in *Cahiers du Genre*, 2007/1, n°42. DOI : 10.3917/cdge.042.0061

D'ARRIPE, A., « Construction d'un dispositif méthodologique et de ses outils : savoir commun et savoir scientifique, de l'induction aux hypothèses », in *Études de communication*, 2009/32. DOI : 10.4000/edc.904

Discours de DAUPHIN F., Réunion Stratégique de la zone de police de Bruxelles Nord-Ouest, Bruxelles, Evere, 29 septembre 2016.

DEJOURS, C., « Adolescence : le masculin entre sexualité et société », in *Adolescence*, n°6, pp. 89-116.

Cours magistral de « *Sociologie de la culture* » donné par DELCHAMBRE J.-P., Université Saint-Louis, Bruxelles, février-mai 2014.

DEMETRIOU, D.Z., « La masculinité hégémonique : lecture critique d'un concept de Raewyn Connell », in *Genre, sexualité & société*, 2015/13. DOI : 10.4000/gss.3546

DION, A., MARCOTTE, J., « Regards croisés des notions relatives au développement identitaire des jeunes adultes et de la socialisation professionnelle propre au métier de policier », in *Déviance et Société*, 2011/3, Vol. 35, pp. 439-449. DOI : 10.3917/ds.353.0439

DORTIER, J.-F., « La guerre contre soi », in *Sciences Humaines*, 2009, n°205.

DUBAR, C., « Formes identitaires et socialisation professionnelle », in *Revue française de sociologie*, 1992.

DUBAR, C., « Polyphonie et métamorphoses de la notion d'identité », in *Revue française des affaires sociales*, 2007/2, n°2, pp. 9-25.

FAOUBAR, M., « Inégalités et pluralité de l'action chez Bernard Lahire », in *SociologieS*, Dossiers : Pour un dialogue épistémologique entre sociologues marocains et sociologues français.

FAVRET-SAADA, *Désorceler*, Paris, Éditions de l'Olivier, 2009.

FERRAND, M., « Delphine Gardey et Ilana Lowy. L'invention du naturel : les sciences et la fabrication du féminin et du masculin », in *Critiques, Travail, genre et sociétés*, 2002/2, n°8, pp. 229-249. DOI : 10.3917/tgs.008.0229.

FRAY, A.-M., PICOULEAU, S., « Le diagnostic de l'identité professionnelle : une dimension essentielle pour la qualité au travail », in *Management & Avenir*, 2010/8, n°38, pp. 72-88. DOI : 10.3917/mav.038.0072

GABORIAU, Ph., GABORIAU, P., « Bernard Lahire, La Culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi », in *L'Homme*, 2006, pp. 553-555.

GATTO, J., DAMBRUN, M., « Autoritarisme et préjugés dans la police : l'effet d'une position d'infériorité numérique et le rôle du contexte normatif », in *Revue internationale de psychologie sociale*, 2010/4, Tome 23.

GAUTHIER, J., « Esquisse du pouvoir policier discriminant. Une analyse interactionniste des cadres de l'expérience policière », in *Déviance et Société*, 2010/2, pp. 267-278. DOI : 10.3917/ds.342.0267

GENARD, J.-L., ROCA I ESCODA, M., « La « rupture épistémologique » du chercheur au prix de la trahison des acteurs ? Les tensions entre postures « objectivante » et « participante » dans l'enquête sociologique », in *Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, Vol. 12, 2010/1, pp. 139-163.

GHERARDI, S., POGGIO, B., « Creating and recreating gender order in organizations », in *Journal of World Business*, 2001/36, pp. 245-259.

GIANETTONI, L., SIMON-VERNOT, P., GAUTHIER, J.-A., « Orientations professionnelles atypiques : transgression des normes de genre et effets identitaires », in *Revue française de pédagogie*, Octobre-Décembre 2010, n°173, pp. 41-50.

GOFFMAN, E., *L'arrangement entre les sexes*, 2007.

GUILLARME, B., « La justice démocratique et l'effacement du genre », in *Cités*, 2001/1, n°5, pp. 49-54. DOI : 10.3917/cite.005.0049

GUILLEMETTE, F., « L'approche de la Grounded Theory, pour innover ? », in *Recherches Qualitatives*, Vol. 26, 2006, pp. 32-50.

GUILLEMETTE, F., LUCKERHOFF, J., « L'induction en méthodologie de la théorisation enracinée (MTE) », in *Recherches qualitatives*, Vol. 28, 2009/2, pp. 4-21.

HAISSAT, S., « La notion d'identité personnelle en sociologie. Analyse de la construction identitaire à partir du processus d'engagement », in *Revue ; Interrogations ?*, décembre 2006, n°3.

HANDMAN, M.-E., « Alain Testart, *L'amazone et la cuisinière. Anthropologie de la division sexuelle du travail*. Gallimard, Paris, 2014, 188 pages », in *Travail, genre et sociétés*, 2015/2, n°34, pp. 217-219. DOI : 10.3917/tgs.034.0217

Conférence de HERITIER F. sur « *La valence différentielle des sexes* », cycle de conférences Trans-science, Institut Cochin, le 11 octobre 2012. En Ligne. URL : http://www.dailymotion.com/video/xuq088_la-valence-differentielle-des-sexes-par-francoise-heritier-1-4_tech.

HOLCMAN, R., *L'ordre sociologique, élément structurant de l'organisation du travail. L'exemple des bureaucraties professionnelle : ordre soignant contre ordre dirigeant à l'hôpital. Chapitre 1 : L'appartenance professionnelle*, Thèse de doctorat en Sciences de gestion, Conservatoire national des Arts et Métiers.

Cours magistral de « *Démarche et méthodes de recherche en sciences sociales : Partie 1* » donné par HUBERT M., Université Saint-Louis, Bruxelles, septembre-décembre 2013.

IBSA, *Criminalité et effectifs policiers*, 2016. En Ligne. URL : <http://ibsa.brussels/themes/securite/securite-1#.WNzzmRimvnU>.

JACKSON, S., traduit de l'anglais par DELPHY C., « Genre, sexualité et hétérosexualité : la complexité (et les limites) de l'hétéronormativité », in *Nouvelles Questions Féministes*, Vol. 34, 2015/2, pp. 64-81.

KAUFMANN, J.-C., *L'entretien compréhensif*, Armand Colin, 1996.

LE FEUVRE, N., GUILLAUME, C., « Les processus de féminisation au travail : entre différenciation, assimilation et « dépassement du genre » », in *Sociologies pratiques*, 2007/1, n°14, pp. 11-15. DOI : 10.3917/sopr.014.0011

LOUVEAU, C., « Sexuation du travail sportif et construction sociale de la féminité », in *Cahiers du Genre*, 2004/1, n° 36, pp. 163-183. DOI : 10.3917/cdge.036.0163

LOWY, I., ROUCH, H., « Genèse et développement du genre : les sciences et les origines de la distinction entre sexe et genre », in *Cahiers du Genre*, 2003/1, n°34, pp. 5-16. DOI : 10.3917/cdge.034.0005.

MACE, E., « Ce que les normes de genre font aux corps/ ce que les corps trans font aux normes de genre », in *Sociologie*, Vol. 1, 2010/4, pp. 497-515. DOI : 10.3917/socio.004.0497

MALOCHET, G., « La féminisation des métiers et des professions. Quand la sociologie du travail croise le genre », in *Sociologies pratiques*, 2007/1, n°14, pp. 91-99. DOI : 10.3917/sopr.014.0091

MALOCHET, V., « La socialisation professionnelle des policiers municipaux en France », in *Déviance et Société*, Vol. 35, 2011/3, pp. 415-438. DOI : 10.3917/ds.353.0415

MARCOTTE, J., DION, A., « Regards croisés des notions relatives au développement identitaire des jeunes adultes et de la socialisation professionnelle propre au métier de policier », in *Déviance et Société*, 2011/3, Vol. 35, pp. 439-449. DOI : 10.3917/ds.353.0439

MARTUCELLI, D., « Les trois voies de l'individu sociologique », in *EspaceTemps.net*, 2005. En Ligne. URL : <http://espacetemps.net/document1414.html>

MAURICE, J., « Au-delà des taux de féminisation : une persistance des normes professionnelles masculine ? L'exemple de la Police », in *Regards croisés sur l'économie*, 2014/2, n°15, pp. 154-157. DOI : 10.3917/rce.015.0154

MCCARL NIELSEN, J., *et al.*, « L'hétéronormativité genrée : exemples de la vie quotidienne », in *Nouvelles Questions Féministes*, Vol. 28, 2009/3, pp. 90-108. DOI : 10.3917/nqf.283.0090

MENNESSON, C., « Les « formes identitaires » sexuées des femmes investies dans des sports « masculins » », in *Movement & Sport Sciences*, 2005/1, n° 54, pp. 63-90. DOI : 10.3917/sm.054.0063

MEYLAN, S., *et al.*, « Épuisement professionnel en contexte policier : le rôle des valeurs », in *Éthique publique*, Vol. 11, 2009/2. DOI : 10.4000/ethiquepublique.96

MOLINIER, P., « Féminité sociale et construction de l'identité sexuelle : perspectives théoriques et cliniques en psychodynamique du travail », in *L'orientation scolaire et professionnelle*, 31/4, 2002. DOI : 10.40000/osp.3438

MOLINIER, L., « La mise au travail du genre. Des EJE et des médiateurs familiaux », in *Le sociographe*, 2015/1, n°49, pp. 39-49. DOI : 10.3917/graph.049.0039

MOSCONI, N., VOUILLOT, F., « Chapitre 7 : pourquoi la mixité fait-elle encore parler d'elle ? ». In MARUANI, M., *Travail et genre dans le monde*, La Découverte, 2013, p. 77.

NEYRAND, G., « Corps sexué et identité, un espace de confrontations normatives », in *Recherches familiales*, 2014/1, n°11, pp. 97-110. DOI : 10.3917/rf.011.0097

OMER-HOUSEAUX, F., « Le genre, une notion féconde pour les sciences sociales », in *Idées économiques et sociales*, 2008/3, n°153. DOI : 10.3917/idee.153.0004

PARINI, L., « Le concept de genre : constitution d'un champ d'analyse, controverses épistémologiques, linguistiques et politiques », in *Socio-logos*, 2010/5, pp. 1-11.

Cours magistral de « *Analyse psychosociologique des relations de travail* » donné par PERILLEUX T., Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, septembre-décembre 2016.

Cours magistral de « *Démarche et méthodes de recherche en sciences sociales : Partie 2* » donné par PEZERIL C., Université Saint-Louis, Bruxelles, février-mai 2014.

POLBRUNO, *PolBruNO News*, février 2016.

PREVOT, E., « Féminisation de l'armée de terre et virilité du métier des armes », in *Cahiers du Genre*, 2010/1, n°48, pp. 81-101. DOI : 10.3917/cdge.048.0081

PRUVOST, G., « Enquêter sur les policiers », in *Terrain*, 2007/48. DOI : 10.4000/terrain.5059

PRUVOST, G., « Le cas de la féminisation de la Police nationale », in *Idées économiques et sociales*, 2008/3, n°153. DOI : 10.3917/idee.153.0009

PRUVOST, G., « Le hors-travail au travail dans la police et l'intérim. Approche interactionniste des coulisses », in *Communications*, 2011/2, n°89, pp. 159-192. DOI : 10-3917/commu.089.0159

PRUVOST, G., ROHARIK, I., « Comment devient-on policier ? 1982-2003. Évolutions sociodémographiques et motivations plurielles », in *Déviance et Société*, 2011/3, Vol. 35, pp. 281-312. DOI : 10.3917/ds.353.0281

PROTEAU, L., PRUVOST, G., « Se distinguer dans les métiers d'ordre. (Armée, police, prison, sécurité privée) », in *Sociétés contemporaines*, 2008/4, n°72, pp. 7-13. DOI : 10.3917/soco.072.0007

REVILLARD, A., DE VERDALLE, L., « Dynamiques du genre. Introduction », in *Terrains et travaux*, 2006/1, n°10, pp. 3-17.

ROUYER, V., *et al.*, « Socialisation de genre et construction des identités sexuées », in *Revue française de pédagogie*, avril-mai-juin 2014, n° 187, pp. 97-137.

Cours magistral de « *Méthodes d'observation* » donné par SCHAUT C., Université Saint-Louis, Bruxelles, septembre-décembre 2014.

SENAT DE BELGIQUE, *Proposition de résolution relative à la problématique de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans le cadre de la réorganisation de la police*, 9 juillet 1998. En Ligne. URL : <https://www.senate.be/www/?MIval=/publications/viewPub.html&COLL=S&LEG=1&NR=754&VOLGNR=4&LANG=fr>.

SERON, V., « Aperçu comparatif de la structure organisationnelle de la police au regard des exemples allemand, français, belge et nord-américain », in *Fédéralisme - régionalisme*, Vol. 4, 2003-2004, Régions et sécurité. En Ligne. URL : <http://popups.ulg.ac.be/1374-3864>

SPF ECONOMIE, *Les professions en Belgique : Métiers principalement féminins ou masculins (1993-2010)*, Direction générale Statistique et Information économique du SPF Economie, 2010. En Ligne. URL : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/emploi/professions/>

SPF ECONOMIE, *L'emploi du temps des belges*, 2013. En Ligne. URL : http://statbel.fgov.be/fr/modules/pressrelease/statistiques/marche_du_travail_et_conditions_de_vie/resultats_de_l_enquete_belge_sur_l_emploi_du_temps_de_2013.jsp

SPF ECONOMIE, *Professions en Belgique suivant le sexe (top 100)*, 2016. En Ligne. URL : http://statbel.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/marche_du_travail_et_conditions_de_vie/les_professions_en_belgique.jsp

THOMAS, D.R., *A general inductive approach for qualitative data analysis*, August 2003.

TRIPPIER, P., « De l'esprit pionnier aux plafonds et parois de verre. Introduction », in *Cahiers du Genre*, 2010/1, n°48. DOI : 10.3917/cdge.048.0005

VANDEVANDEL, C., *La question du genre à la police*, 5 décembre 2008. En Ligne. URL: <http://www.politiestudies.be/userfiles/file/Vandevandel.pdf>.

VIDAL, J.-P., « De la déconstruction de la différence des sexes à la « neutralisation des sexes », pour une société « post-sexuelle » ! », in *Connexions*, 2008/2, n°90, pp. 123-138. DOI : 10.3917/cnx.090.0123

VIGARELLO, G., « La virilité et ses « crises » », in *Travail, genre et sociétés*, 2013/1, n°29, pp. 153-160. DOI : 10.3917/tgs.029.0153

WEST, C., ZIMMERMAN, D.H., *traduit de l'anglais par MALBOIS F.*, « Faire le genre », in *Nouvelles questions féministes*, Vol. 28, 2009/3, pp. 34-61. DOI 10.3917/nqf.283.0034

WINKIN, Y., « Goffman et les femmes », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 83, juin 1990, Masculin/féminin, pp. 57-61. DOI : 10.3406/arss.1990.2937

WOMENPOL, *L'histoire des femmes dans les services de police belges*, 2011. En Ligne. URL : <http://www.womenpol.be/index.php/fr/diversite-dans-la-police/183-geschiedenis-van-de-vrouwen-bij-de-belgische-politiediensten>

ZAIDMAN, C., « La mixité, objet d'étude scientifique ou enjeu politique ? », in *Cahiers du Genre*, 2007/1, n°42. DOI : 10.3917/cdge.042.0205

ZHUKOVA, O., *Agenda politique et régime de genre : comparaison sociohistorique des évolutions en Russie et en France*, Mémoire de Science politique, Université Montesquieu - Bordeaux IV, 2013.